

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029  
DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-4110-2019 Phase 1

RÉGISSEURS : M. JOCELIN DUMAS, président  
Me LOUISE ROZON et  
Mme SYLVIE DURAND

AUDIENCE DU 7 JUILLET 2021  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 3

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me PIERRE R. FORTIN,  
Me LOUIS LEGAULT et  
Me MARILOU LEFRANÇOIS  
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL et  
Me ÉRIC FRASER  
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ  
avocat de l'Association québécoise de la production  
d'énergie renouvelable (AQPER);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et du  
Regroupement pour la transition, l'innovation et  
l'efficacité énergétiques (OPITCIWAN et RTIÉÉ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS  
avocat du Conseil québécois des entreprises en  
efficacité énergétique (CQ3E);

Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE  
avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY et  
Me FRANKLIN S. GERTLER  
Avocats du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
Avocate du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HÉLÈNE SICARD  
Avocate de l'Union des consommateurs.

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE HQD	
KIM ROBITAILLE	
STÉPHANIE CARON	
STÉPHANIE GIAUME	
MYRIAM HUDON	
CHARLES-DAVID FRANCHE	
FRÉDÉRIK AUCOIN	
PATRICK LABBÉ	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	7
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	31
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	104
DISCUSSION	143
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN (suite)	146
DISCUSSION	193
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	197

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

		<u>PAGE</u>
E-5 (HQD)	Faire un état de la situation sur les travaux relativement au potentiel d'interruption des chauffe-eau existants (demandé par le RNCREQ)	16
E-6 (HQD)	Vérifier s'il existe ou est prévu un programme de transition du PUEÉRA à l'électrification du chauffage et déposer la description de ce programme quant aux Îles-de-la-Madeleine, Wemotaci, la Romaine ou tout autre réseau applicable (demandé par le RTIEÉ)	133
E-7 (HQD)	Indiquer le nombre de conversions qui ont été financées par Hydro-Québec Distribution, aux Îles-de-la-Madeleine, du chauffage de source thermique vers le chauffage électrique, et spécifier le coût de l'aide financière unitaire offerte (demandé par le RTIEÉ)	150
E-8 (HQD)	Déposer, pour chaque année du Plan d'approvisionnement, le taux d'inflation qui a été utilisé dans la prévision de l'état d'avancement (demandé par UC)	206

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce septième  
2 (7e) jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du sept (7) juillet  
8 deux mille vingt et un (2021) par visioconférence.  
9 Dossier R-4110-2019, Phase 1 : Demande  
10 d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
11 du Distributeur. Poursuite de l'audience.

12

13 PREUVE DE HQD

14

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bonjour à tous et toutes. Alors, nous allons  
17 poursuivre ce matin avec le contre-interrogatoire  
18 du RNCREQ avec maître Thibault-Bédard.

19

20

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce septième  
2 (7e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

3

4 KIM ROBITAILLE

5 STÉPHANIE CARON

6 STÉPHANIE GIAUME

7 MYRIAM HUDON

8 CHARLES-DAVID FRANCHE

9 FRÉDÉRIK AUCOIN

10 PATRICK LABBÉ

11

12 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et  
13 disent :

14

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

16 Oui. Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président.

17 Donc, je termine ce que nous avons débuté hier.

18 Q. **[1]** Ma première question va être une question de  
19 suivi par rapport à la dernière réponse qu'on a  
20 obtenue hier.

21 (PROBLÈME TECHNIQUE)

22 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

23 O.K. Bien, je vais y aller, en se croisant les  
24 doigts pour que... pour que ça reste fonctionnel.

25 Q. **[2]** Donc, je disais, ma première question est, en

1 fait, une question de suivi par rapport à la  
2 réponse que madame Giaume nous avait donnée hier,  
3 c'est-à-dire qu'elle avait fourni des commentaires  
4 sur la méthode de calcul des coûts évités proposée  
5 par notre expert, monsieur Raphals.

6 Donc, parmi les commentaires qui ont été  
7 faits, vous avez, entre autres, critiqué le fait  
8 qu'il utilisait des prix historiques en disant que  
9 c'était pas un bon moyen pour utiliser... pour  
10 évaluer les coûts futurs. Pourtant, si on comprend  
11 bien votre approche, elle se base elle aussi sur  
12 les prix historiques en utilisant les prix du DAM  
13 et du New York ISO en dollar US normalisé. Est-ce  
14 que notre compréhension est bonne?

15 Mme STÉPHANIE GIAUME :

16 R. Bonjour, Maître. pas tout à fait, dans le sens où  
17 effectivement nous nous basons sur des prix  
18 historiques, mais nous nous basons sur des prix  
19 historiques pour déterminer des profils horaires et  
20 non pas en niveau de prix. Donc, des profils  
21 horaires, on va dire hiver après hiver, on va avoir  
22 systématiquement, bien les heures de plus forte  
23 charge ou les heures. Par exemple, l'heure neuf  
24 aura des prix plus élevés que l'heure six et ça,  
25 c'est vrai sur un historique.

1                   Donc, en fait, nous avons fait un profil  
2 sur une base de données historiques, mais nous ne  
3 nous sommes pas basés sur des prix historiques en  
4 niveau.

5 Q. **[3]** D'accord. Merci. Ensuite, j'avais également une  
6 question par rapport à votre commentaire à l'effet  
7 que votre méthode était plus flexible. Elle offrait  
8 un plus grand éventail d'utilisation en pouvant  
9 s'ajuster à un programme qui s'effacerait, par  
10 exemple, pendant cent (100) heures, deux cents  
11 (200) heures, et caetera.

12                   Pouvez-vous m'expliquer un peu mieux  
13 comment votre méthode permet de tels ajustements?  
14 Parce que votre méthode donc est basée sur deux  
15 profils, un premier pour les prix historiques  
16 d'hiver au complet que vous faites équivaloir aux  
17 trois cents (300) heures de pointe. Et l'autre  
18 profil sur les prix historiques pour les jours  
19 ouvrables de janvier, celle-ci vous la faites  
20 équivaloir aux cent (100) heures de pointe.

21                   Donc, je me demandais, ayant seulement deux  
22 profils, cent (100) heures et deux cents (200)  
23 heures, comment vous feriez par exemple pour  
24 appliquer cette méthode à une initiative ou un  
25 programme qui impliquerait un effacement disons de

1 deux cent cinquante (250) heures, pour nommer un  
2 chiffre?

3 R. Bien, comme c'est mentionné d'ailleurs dans la  
4 preuve, en fait le profil basé sur le mois de  
5 janvier est un profil de fine pointe. Donc, il va  
6 s'adresser à des programmes où l'effacement est  
7 pendant cent (100) heures. Par contre, bien, nous  
8 avons pris un profil de pointe qui va s'adresser à  
9 des programmes qui peuvent s'effacer, cent  
10 cinquante (150), deux cents (200). En fait au-delà  
11 de cent (100) heures. Donc, nous avons une plus  
12 grande flexibilité à ce moment-là. On va pouvoir  
13 l'appliquer à des programmes sur des heures  
14 différentes plutôt que basé sur trois cents (300)  
15 heures.

16 Q. **[4]** Donc, si j'ai bien compris, le profil basé sur  
17 cent (100) heures va s'appliquer uniquement  
18 lorsqu'on vise les heures à l'intérieur de cette  
19 fine pointe. Et l'autre profil qui est basé sur les  
20 trois cents (300) heures va s'appliquer à toute  
21 autre quantité d'heures, tout autre programme?

22 R. En fait, c'est moins ... Si vous voulez le profil  
23 basé sur le mois de janvier...

24 Q. **[5]** Oui.

25 R. ... c'est un signal de prix de fine pointe. Donc,

1 ça fait référence finalement aux cent (100) heures  
2 de plus forte charge. L'autre profil va s'adresser  
3 à un programme où le nombre d'heures est plus grand  
4 que cent (100) heures. Donc, on a une distinction  
5 en fait, en dessous de cent (100) heures, au-dessus  
6 de cent (100) heures. Donc, là, on se base sur  
7 l'ensemble de l'hiver. Donc, on peut se référer  
8 à... Ça, ça va pouvoir convenir à des programmes où  
9 il y a un effacement de deux cents (200), deux cent  
10 cinquante (250), trois cents (300), trois cent  
11 cinquante (350), parce que donc on se réfère à un  
12 signal de pointe où on va dire que les heures de  
13 plus forte charge peuvent survenir tout au long de  
14 l'hiver.

15 Q. **[6]** Et puis un programme, par exemple, de deux cent  
16 cinquante (250) heures, est-ce qu'il y aurait une  
17 espèce de combinaison entre les deux profils qui  
18 serait faite pour le calculer? On appliquerait le  
19 profil cent (100) heures à cent (100) heures à  
20 l'intérieur de ces deux cent cinquante (250)? Non?

21 R. La beauté de la chose, c'est que le premier profil  
22 reflète exactement, on va dire, les prix de fine  
23 pointe. Donc, ça va vraiment montrer l'écart de  
24 prix aux heures de pointe. Le mois de janvier  
25 représente donc finalement là où les écarts de prix

1 vont être les plus grands. L'autre profil, ça va  
2 correspondre à tous les programmes au-delà d'un  
3 effacement cent (100) heures, parce que ce profil,  
4 effectivement, refait donc un écart de prix pour  
5 chacun par rapport à la moyenne de l'hiver, mais  
6 est plus, on va dire, plus dispersé. Donc, on fait  
7 une distinction fine pointe puis pointe. Donc, en  
8 dessous de cent (100) heures, jusqu'à concurrence  
9 de cent (100) heures, on va appliquer le profil  
10 basé sur le mois de janvier. Et au-delà, on va  
11 appliquer le profil basé sur les quatre mois de  
12 l'hiver.

13 Q. **[7]** D'accord. Merci. J'avais également une question  
14 de précision en lien avec une réponse qui a été  
15 donnée hier.

16 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

17 R. Juste un petit instant, Maître, deux secondes.

18 Q. **[8]** Bien sûr.

19 R. Merci, Maître, pour votre attente. Il n'y aura pas  
20 de complément.

21 Q. **[9]** Merci beaucoup. Donc, une petite question de  
22 précision par rapport à une réponse qui a été  
23 donnée hier par madame Robitaille lorsqu'on  
24 discutait des chauffe-eau. Vous vous êtes montrée  
25 d'accord avec l'affirmation que, bon, ce serait

1 bien triste d'abandonner le potentiel de gestion de  
2 pointe des chauffe-eau déjà installés. Vous avez  
3 dit que :

4 C'est un beau potentiel,  
5 effectivement, la gestion de la pointe  
6 des chauffe-eau qui sont déjà présents  
7 au Québec. Il y a vraiment une grande  
8 quantité.

9 Maintenant, évidemment, tout ça doit  
10 se faire de manière à respecter les  
11 règles établies par la Santé publique.

12 C'est vraiment sur ça qu'on travaille.

13 Donc, c'est cette phrase-là qui a retenu notre  
14 attention. Et je me demandais donc, est-ce qu'il  
15 existe... On a parlé de certaines démarches qui  
16 étaient faites avec les chauffe-eau de façon un peu  
17 plus générale. Mais je voulais savoir précisément,  
18 est-ce qu'il existe des travaux actuellement en  
19 cours soit chez Hydro-Québec, à l'Institut de  
20 recherche ou chez Hilo qui visent spécifiquement la  
21 technologie, une technologie permettant d'exploiter  
22 le potentiel des chauffe-eau existants?

23 Mme KIM ROBITAILLE :

24 R. Je ne pourrais pas répondre à cette question-là. Je  
25 ne pourrais pas vous dire, effectivement.

1 Q. **[10]** Donc, je présume de votre réponse que, à  
2 Hydro-Québec, il n'y en a pas puisque vous n'êtes  
3 pas au courant?

4 R. Non, ce n'est pas ce que je vous dis. C'est que,  
5 honnêtement, ça dépasse ma sphère de connaissances  
6 à moi. Je sais qu'il y a des travaux qui se font  
7 activement sur le potentiel d'effacement des  
8 chauffe-eau et des moyens d'y parvenir, maintenant  
9 quel sera l'outil technologique retenu et la  
10 manière de le déployer, personnellement je l'ignore  
11 dans ce niveau de détail-là, je ne peux pas vous  
12 dire, je ne peux ni le confirmer c'est juste que  
13 je l'ignore.

14 Q. **[11]** D'accord. Merci, Madame Robitaille. Étant  
15 donné que c'est pas une connaissance dont vous  
16 disposez, est-ce que c'est possible de demander un  
17 engagement à ce sujet s'il vous plaît?

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Monsieur le Président, vous aurez constaté que je  
20 ne suis pas fort sur les engagements, mais je ne  
21 pense pas que cette information-là va permettre de  
22 faire avancer l'étude du plan. Je pense qu'il y a  
23 suffisamment d'information au dossier et que le  
24 témoignage de madame Robitaille est assez clair sur  
25 le fait qu'il y a des travaux qui sont... qui sont

1 faits pour être capable d'utiliser le plein  
2 potentiel des chauffe-eau, de l'interruption des  
3 chauffe-eau et que ces travaux-là... donc, il y a  
4 des travaux. Est-ce que... est-ce qu'il serait  
5 utile de faire une recherche, de vérifier auprès  
6 des gens en technologie chez Hydro-Québec si...  
7 quelle est la nature de ces travaux-là et jusqu'à  
8 quel point ça concerne des développements  
9 technologiques? Je ne pense pas que ce serait  
10 utile. Donc, pour cette raison je... je  
11 m'objecterai à l'engagement.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, Maître Fraser, vous me permettez d'avoir  
14 une opinion contraire à la vôtre sur cette  
15 question. Je pense que tout le monde reconnaît  
16 qu'il y a un potentiel intéressant de ce côté-là.  
17 Dans des décisions passées la Régie vous a demandé  
18 des suivis aussi sur cette question, on a reçu  
19 quelques réponses, mais disons pas très précises.  
20 Alors il serait apprécié qu'on nous fasse un petit  
21 état de situation sur les travaux en cours.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 À ce moment-là, l'engagement serait de faire un  
24 état de la situation sur les travaux relativement  
25 au potentiel d'interruption des chauffe-eau.

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Des chauffe-eau existants.

3

4 E-5 (HQD) : Faire un état de la situation sur les  
5 travaux relativement au potentiel  
6 d'interruption des chauffe-eau  
7 existants (demandé par le RNCREQ)

8

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Des chauffe-eau existants. C'est bon. Alors ce sera  
11 l'engagement numéro... je crois qu'on est rendu à  
12 5, Madame la Greffière?

13 LA GREFFIÈRE :

14 Tout à fait.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Oui, voilà.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Oui, c'est ça.

19 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

20 Est-ce que je peux poursuivre, Madame la Greffière,  
21 ça va?

22 LA GREFFIÈRE :

23 Oui, oui.

24 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

25 Q. [12] D'accord. Merci. Et je terminerais avec

1 quelques questions sur le prochain appel d'offres  
2 de long terme qui est attendu. Tout d'abord, en  
3 réponse à des DDR précédemment vous aviez annoncé  
4 la possibilité, là, de donner des nouvelles à ce  
5 sujet en juin. Finalement hier ou avant-hier, je ne  
6 suis plus certaine, avant-hier vous avez plutôt  
7 parlé de quelques semaines. Première petite  
8 question : dans... dans votre... le bilan d'énergie  
9 dans l'État d'avancement on constate donc qu'à  
10 partir de l'année deux mille vingt-sept (2027),  
11 deux mille vingt-huit (2028), deux mille vingt-neuf  
12 (2029) on retrouve à la fois des achats sur les  
13 marchés de court terme et des approvisionnements de  
14 long terme. Est-ce que vous pouvez nous expliquer  
15 comment vous avez fait ce... ce partage entre le  
16 court terme et le long terme? Comment déterminez-  
17 vous la quantité qui va être acquise par chacun de  
18 ces deux moyens?

19 Mme STÉPHANIE GIAUME :

20 R. Donc, bien en fait dans le bilan, puis je pense  
21 qu'on... je l'ai déjà mentionné hier, en fait le  
22 marché de court terme l'hiver a une capacité de  
23 trois térawattheures (3 TWh), donc en fait on peut  
24 approvisionner la demande à court terme à  
25 concurrence de trois térawattheures (3 TWh) et au-

1 delà, bien on va avoir un besoin long terme. Par  
2 ailleurs, le bilan montre les besoins. C'est pas un  
3 approvisionnement. Là, on montre ce dont le  
4 Distributeur a besoin, la quantité dont il a besoin  
5 pour répondre à la demande. Donc, c'est juste de  
6 pas... c'est de distinguer, de pas confondre, ce  
7 n'est pas un approvisionnement, ce sont des besoins  
8 requis.

9 Q. **[13]** D'accord. Merci beaucoup. Et concernant donc  
10 le prochain appel d'offres à venir, avez-vous déjà  
11 déterminé les quantités d'énergie et de puissance  
12 que vous aimeriez rechercher dans cet appel  
13 d'offres?

14 Mme KIM ROBITAILLE :

15 R. Bien c'est en... pour répondre à votre question, en  
16 fait on est à parachever le tout, là, sincèrement.  
17 On a une bonne idée, je pense, là, de ce qui s'en  
18 vient, de nos besoins. Mais c'est la raison... en  
19 fait c'est la raison pour laquelle les quantités,  
20 puis la manière précise dont les caractéristiques  
21 du projet recherché sont encore à l'étude, mais  
22 vraiment c'est... c'est sur le point, là, très,  
23 très prochainement de pouvoir être soumis à la  
24 Régie pour approbation.

25 Q. **[14]** O.K. Et puis... ma question est un tout petit

1 peu juridique, répondez dans la mesure de vos  
2 connaissances, sinon ça pourra peut-être être  
3 précisé lors de l'argumentation par votre  
4 procureur. Mais, lorsque vous dites que ce sera  
5 déposé par... pour approbation, dans quel véhicule  
6 procédural est-ce qu'on envisage une nouvelle phase  
7 au dossier actuel?

8 R. Non, on entend déposer un nouveau dossier, là, pour  
9 l'approbation des caractéristiques d'un ou de  
10 plusieurs appels d'offres, selon nos besoins.

11 Q. **[15]** O.K. Parfait, merci. Ensuite... En réponse aux  
12 DDR, vous avez indiqué qu'une période de cinq ans  
13 est requise pour, habituellement, couvrir  
14 l'ensemble du processus pour les nouveaux  
15 approvisionnements de long terme. Jusqu'à quel  
16 moment, avant le début des livraisons, est-ce qu'il  
17 vous est possible de modifier les quantités  
18 d'énergie ou de puissance qui font l'objet de ce  
19 contrat, là, découlant de l'appel d'offres? Si  
20 c'est possible.

21 R. En fait, on n'a pas beaucoup de marge pour modifier  
22 les quantités. Je vous dirais à peu près... dans le  
23 fond, avant l'approbation finale de la Régie sur  
24 les caractéristiques. Donc, avant qu'on lance  
25 l'appel d'offres, finalement, les quantités peuvent

1 être encore bougées. Fait que c'est important qu'au  
2 moment où on lance l'appel d'offres, les  
3 soumissionnaires intéressés sachent dans quel  
4 carré... dans quel terrain de jeu je joue, dans le  
5 fond.

6 Q. **[16]** Hum-hum.

7 R. Mais, avant... en tout cas, selon ma compréhension,  
8 c'est jusqu'au moment où on lance ou « whatever »,  
9 où la Régie approuve les caractéristiques et les  
10 quantités de l'appel d'offres, les quantités  
11 peuvent encore être modifiées. Ce qui nous donne à  
12 peu près, là, dans notre échancier, à peu près  
13 quelques mois supplémentaires.

14 Q. **[17]** À compter du dépôt de...

15 R. Du dossier... tout à fait.

16 Q. **[18]** ... de la demande devant la Régie.

17 R. Exactement. Un instant, s'il vous plaît. Désolée,  
18 j'étais encore sur « mute ». Ce n'est pas facile,  
19 le bouton.

20 Donc, mon collègue me disait,  
21 effectivement, là, peut-être que c'est... peut-être  
22 pas de connaissances communes, peut-être que c'est  
23 bon de préciser qu'au moment où on reçoit les  
24 offres, évidemment, on ne peut pas dépasser les  
25 quantités maximales approuvées, mais on peut... on

1 peut ne pas retenir l'entièreté des soumissions si,  
2 par exemple, elles n'étaient pas satisfaisantes. Et  
3 on peut même ne pas en retenir du tout, en fait.  
4 Donc, c'est vers le bas. Ce n'est pas vers le haut,  
5 mais vers le bas.

6 Q. **[19]** O.K. Donc, dans l'éventualité où une fois que  
7 l'appel d'offres... une fois que les  
8 caractéristiques sont approuvées par la Régie et  
9 que l'appel d'offres est lancé... ce que vous me  
10 dites, est-ce que ça veut dire que dans  
11 l'éventualité où on se rend compte que finalement,  
12 le besoin est moins grand qu'anticipé, est-ce qu'on  
13 pourrait retenir les offres, mais pour des  
14 quantités moins grandes ou ce n'est pas ce que vous  
15 êtes en train de me dire?

16 R. C'est plus au niveau des prix, là, je vous dirais.  
17 Évidemment, tout ça devrait se faire dans l'optique  
18 de garder un approvisionnement qui est sécuritaire  
19 et fiable, là, pour... évidemment, mais c'est plus  
20 au niveau des prix, là. Les appels d'offres  
21 prévoient toujours, là, une clause pour laquelle on  
22 n'est pas tenu d'accepter les propositions qui nous  
23 seront soumises.

24 Q. **[20]** O.K. S'il n'y a aucun... s'il n'y a aucun prix  
25 qui vous semble raisonnable, par exemple.

1 R. Par exemple.

2 Q. **[21]** O.K. Puis... Mais, pour revenir à la situation  
3 que je vous décrivais, dans l'éventualité où une  
4 fois l'appel d'offres lancé, on constate que les  
5 quantités annoncées dans l'appel d'offres sont trop  
6 importantes par rapport aux besoins, est-ce que là,  
7 on a une marge quelconque ou on est lié à ce qu'on  
8 avait demandé dans l'appel d'offres?

9 R. Écoutez, comme je vous dis, on n'est pas lié par...  
10 par aucune... C'est-tu ça? On n'est pas lié par le  
11 fait de retenir aucune soumission, donc... Mais...  
12 Donc, peu importe la raison, là... Dans comment  
13 c'est fait jusqu'à maintenant... en tout cas, dans  
14 tous les appels d'offres passés, c'était comme ça.  
15 La question ne s'est pas vraiment posée, à  
16 savoir...

17 Évidemment, vous savez que dans le  
18 processus, là - juste pour que ce soit clair -  
19 après, je dois retourner... on doit tous retourner,  
20 le Distributeur, à la Régie pour faire avaliser les  
21 résultats, de toute manière. Donc, j'imagine qu'à  
22 ce moment-là, la Régie aurait également à se  
23 prononcer sur le bien-fondé des résultats puis des  
24 soumissions qui ont été retenues, de toute manière.  
25 Donc, il y a comme...

1 L'exercice se fait vraiment en un premier  
2 volet pour lancer l'appel d'offres, puis, bon,  
3 après ça, il y a tout le processus d'appel  
4 d'offres. Puis, finalement, il se clôt au moment où  
5 on retourne faire approuver à la Régie les contrats  
6 retenus. Donc, à mon avis, tout peut se faire à ce  
7 moment-là, là.

8 Q. **[22]** O.K. O.K. Mais, si vous avez fait un appel  
9 d'offres pour, mettons, trois cents térawattheures  
10 (300 TWh), vous ne pourriez pas...

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Maître...

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 Oups!

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Les témoins sont en train...

17 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Ah, excusez-moi.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 ... en conciliabule.

21 Mme KIM ROBITAILLE :

22 R. Donc, juste pour terminer, là, pour la question  
23 de... que la Régie approuve, là, au moment de  
24 l'approbation des contrats, je crois, là, qu'on  
25 s'en tient essentiellement, là, au caractère

1 compétitif qui sont retenus.

2 Cela dit, je vais laisser mes procureurs le  
3 préciser en plaidoirie, là, si ça vous convient.

4 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

5 Q. **[23]** Oui, d'accord, merci. Juste pour être  
6 certaine, là, de bien comprendre, là. Donc, si vous  
7 avez fait un appel d'offres pour trois  
8 térawattheures (3 TWH), reçu des offres pour trois  
9 térawattheures (3 TWH), parmi ces offres-là, vous  
10 ne pouvez pas dire à un soumissionnaire : O.K. Mais  
11 on va vous retenir seulement pour deux  
12 térawattheures (2 TWH) parce que la situation a  
13 changé.

14 Il s'agirait de refuser toutes les offres,  
15 si vraiment il y avait changement de situation, on  
16 refuse toutes les offres, on repart le processus de  
17 zéro?

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Monsieur le président, en fait, on tombe dans des  
20 questions mixtes de fait et de droit. Je ne  
21 voudrais pas, et c'est complexe, là, parce que, là,  
22 on tombe dans le droit des approvisionnements à la  
23 Régie, qui est fort complexe et le droit des appels  
24 d'offres et je ne voudrais pas que le témoignage  
25 induise en erreur le marché. Donc, sur ces

1 questions-là précises de la conduite d'un appel  
2 d'offres, je vous propose que, en plaidoirie, s'il  
3 y a des imprécisions qui doivent être abordées, ce  
4 sera fait par... ce sera fait par les procureurs et  
5 moi-même, le cas échéant.

6           Alors, je veux absolument éviter ici, là,  
7 d'autant plus qu'on sait que nous sommes à la  
8 veille d'un appel d'offres, donc le marché est en  
9 attente. Les règles... les règles dans ce domaine-  
10 là sont très, très... sont très rigides. Alors, je  
11 voudrais éviter qu'on ne s'enlise dans des  
12 perceptions qui, bien qu'elles soient fondées sur  
13 cet effet, ne sont pas tout à fait justes avec le  
14 témoin.

15           Alors, voilà, en fait, je m'objecte à la  
16 poursuite de cette ligne, à moins qu'elle soit  
17 vraiment ancrée sur les questions de l'équilibre  
18 offre/demande. Merci.

19 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

20 La question me semble pourtant relativement simple.  
21 La préoccupation de mon confrère à l'égard d'une  
22 information qu pourrait être envoyée au marché, qui  
23 pourrait causer un stress ou une incompréhension,  
24 enfin, il ne me semble pas y avoir une grande  
25 différence entre le fait de répondre à la question,

1           lors des contre-interrogatoires ou lors de la  
2           plaidoirie, là; si l'information sera donnée, elle  
3           sera donnée dans le cadre d'une audience publique,  
4           dans les deux cas.

5                        Si c'est parce que la réponse est plus  
6           complexe que je ne le pense, on peut le demander  
7           sous forme d'engagement aussi, elle peut être faite  
8           par écrit si ça peut donner le temps au témoin de  
9           bien réfléchir et peser leurs mots.

10                       Je réitère que la question à nos yeux nous  
11           apparaît relativement simple, à savoir : est-ce  
12           qu'une fois l'appel d'offres lancé, on est tenu à  
13           exactement les quantités demandées dans l'appel  
14           d'offres ou est-ce qu'il est possible, à  
15           l'intérieur de ce même processus, de faire des  
16           ajustements?

17                       La raison pour la question est à  
18           l'intérieur de la preuve du RNCREQ, on a souligné  
19           différents éléments qui nous portent à croire qu'il  
20           demeure quand même une assez grande incertitude  
21           pour le futur.

22                       On a, bon, tout d'abord, notre chère  
23           pandémie qui continue de faire bouger la situation  
24           mondiale dans des directions qui sont parfois  
25           imprévisibles. On a également la question de la

1 cryptomonnaie qui, bien que dans le témoignage, les  
2 témoins d'Hydro-Québec ne s'attendent pas à ce  
3 qu'il y ait une grande affluence de clients, là,  
4 lorsque le reste du bloc sera alloué.

5 Il y a quand même... la décision de la  
6 Régie d'allouer le reste du bloc ouvre quand même  
7 la porte à une consommation beaucoup plus grande à  
8 cet égard et bref, là, différents éléments comme ça  
9 qui nous portent à croire que les prévisions ne  
10 sont pas aussi précises qu'elles pourraient l'être  
11 et on craint qu'un appel d'offres soit lancé sur la  
12 base de ces prévisions qui ne se réaliseraient pas  
13 complètement.

14 D'où notre questionnement à savoir : est-ce  
15 qu'il est possible de rectifier le tir? On comprend  
16 que les délais sont un peu plus courts, le  
17 processus doit s'enclencher, mais serait-il  
18 possible de rectifier le tir au besoin et d'éviter  
19 d'acquérir à long terme une quantité supérieure à  
20 celle qui est réellement requise?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Il me semble qu'on adresse deux questions  
23 complètement différentes, Maître Thibault-Bédard.  
24 Si votre organisation a des réserves sur la  
25 prévision de la demande et des besoins vous le

1 ferez valoir à l'occasion de la présentation de  
2 votre preuve, puis vous ferez les recommandations  
3 que vous jugerez appropriées.

4 Par ailleurs, pour ce qui est des modalités  
5 de l'appel d'offres, elles vont être présentées  
6 dans un dossier qui sera présenté incessamment à la  
7 Régie. À ce moment-là, tous les intervenants  
8 pourront poser toutes les questions qu'ils voudront  
9 sur les modalités de cet appel d'offres.

10 Alors, pour le moment, moi je retiendrais  
11 le conseil de prudence de maître Fraser.

12 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

13 D'accord. Merci, Monsieur le Président.

14 Q. **[24]** Je n'ai qu'une dernière question. Concernant  
15 vous indiquez que les contrats de base et cyclables  
16 avec Hydro-Québec Production arrivent à échéance à  
17 l'hiver deux mille vingt-six deux mille vingt-sept  
18 (2026-2027). Ces deux contrats fournissent à la  
19 fois de l'énergie et de la puissance. C'est bien le  
20 cas?

21 Mme STÉPHANIE GIAUME :

22 R. Tout à fait.

23 Q. **[25]** Dans votre plan, l'énergie et la puissance  
24 sont traitées séparément avec des bilans distincts.  
25 Or n'est-il pas probable qu'un nouvel

1 approvisionnement en énergie amènera également de  
2 la puissance et comment analysez-vous les besoins  
3 d'approvisionnement additionnels tenant compte de  
4 l'interaction entre les deux?

5 R. Vous avez entièrement raison, puis bien ça va  
6 permettre de vous donner une petite idée de comment  
7 on établit nos stratégies. Il faut comprendre que  
8 nos bilans en énergie et en puissance sont  
9 finalement un support pour pouvoir établir une  
10 stratégie.

11 Donc, les bilans nous permettent de voir à  
12 quel moment il faut déclencher nos besoins et nos  
13 besoins tant en énergie qu'en puissance. Une fois  
14 qu'on a ça, bien c'est sur cette base-là qu'on va  
15 établir une stratégie. On va regarder à la fois  
16 notre bilan en puissance, puis notre bilan en  
17 énergie, puis la stratégie va être faite pour des  
18 produits dans son ensemble. On ne pas séparer  
19 énergie puissance.

20 Donc, c'est là-dessus où on va calibrer  
21 justement un produit qui va répondre tant à nos  
22 besoins en puissance et en énergie. Donc, c'est une  
23 stratégie intégrée énergie puissance, puis pour  
24 venir un peu, pour faire du pouce, c'est que vous  
25 voyez nos bilans. On a quand même, on a des

1           contrats qui arrivent à faible échéance.

2                       Donc, le lancement des appels d'offres  
3 n'est pas dû essentiellement à la prévision de la  
4 demande et à la croissance de celles-ci, mais aussi  
5 à des besoins réels dus à la fin de l'échéance de  
6 certains gros contrats comme vous pouvez le voir  
7 qui arrivent à échéance.

8                       Donc, on va avoir des besoins, puis on est  
9 quand même pas mal certains qu'il va falloir les  
10 combler.

11                      Donc, nous avons, juste pour revenir et  
12 puis conclure, donc effectivement, à partir de nos  
13 deux bilans, l'étape d'après c'est d'établir une  
14 stratégie globale d'approvisionnement avec de la  
15 puissance et de l'énergie associées ou inversement  
16 en fonction de nos besoins. C'est le but de la  
17 caractérisation d'un produit d'appel d'offres.

18   Q. **[26]** Merci. Ça va mettre fin aux questions du  
19 RNCREQ. Merci à tous les témoins.

20   LE PRÉSIDENT :

21   Merci. Alors, nous poursuivons avec le Regroupement  
22 des organismes environnementaux en énergie (ROEE)  
23 avec maître Gabrielle Champigny.

24

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :  
2 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames  
3 les Régisseurs, Panel Hydro-Québec. Gabrielle  
4 Champigny pour le Regroupement des organismes  
5 environnementaux en énergie (ROÉÉ).

6 Q. [27] Donc, je vais débiter mes questions sur la  
7 prévision des ventes en réseau intégré, puis juste  
8 avant de débiter, il y a une petite question de  
9 clarification.

10 Présentement, la demande B-0002, qui est la  
11 demande d'approbation du plan d'approvisionnement  
12 déposée le six (6) novembre deux mille dix-neuf  
13 (2019).

14 Donc, depuis ce temps-là on a eu des  
15 prévisions. La demande déposée ici dans l'état de  
16 l'avancement deux mille vingt (2020), à la pièce B-  
17 0106. Ça a été déposé le trente (30) octobre deux  
18 mille vingt (2020), puis cette pièce-là elle  
19 démontre une baisse significative des ventes entre  
20 deux mille vingt et deux mille vingt-six (2020-  
21 2026).

22 Pouvez-vous nous confirmer que la demande  
23 d'approbation du plan d'approvisionnement qu'on  
24 examine aujourd'hui se fonde effectivement sur les  
25 prévisions les plus récentes présentées dans l'état

1 d'avancement, la pièce B-0106?

2 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

3 R. Tout à fait. Tout à fait. C'est la prévision la  
4 plus récente qui est à approuver.

5 Q. **[28]** Merci. Donc, il s'est écoulé environ neuf mois  
6 depuis le dépôt de l'État d'avancement du trente  
7 (30) octobre deux mille vingt (2020), alors qu'à ce  
8 moment-là le contexte était encore très complexe à  
9 cause de la crise sanitaire et de la situation  
10 économique qui prévalait. Aujourd'hui, neuf mois  
11 après la publication de l'État d'avancement, peut-  
12 on affirmer que les prévisions déposées sont  
13 toujours réalistes pour l'horizon deux mille vingt  
14 et un à deux mille vingt-six (2021-2026)?

15 R. Tout à fait. En effet. Sauf que la pandémie est  
16 quand même un élément de l'histoire à ne pas  
17 négliger. Par contre, c'est ça, les prévisions qui  
18 ont été faites dans le cadre de l'État d'avancement  
19 déposé en novembre dernier sont toujours  
20 d'actualité, surtout que depuis ce temps, on a  
21 quand même suivi la demande réelle des quelques  
22 mois qui se sont écoulés. Depuis, notre prévision  
23 performe très bien. On est en ligne directement  
24 avec cette prévision-là. On est, je peux même vous  
25 sortir une statistique, à peu près à point cinq

1 pour cent (,5 %) d'erreur depuis le début de  
2 l'année sur la prévision. Ce qui est une  
3 performance vraiment très bonne. Tous les signaux  
4 économiques pour les prochaines années sont en lien  
5 encore avec ce qu'on voyait, là, au moment de la  
6 prévision de l'État d'avancement. Ça fait que ça  
7 nous confirme que, finalement, elle est toujours  
8 d'actualité puis toujours pertinente comme  
9 positionnement.

10 Q. **[29]** D'accord. Merci. Puis pouvez-vous valider  
11 notre compréhension à l'effet que le prochain état  
12 d'avancement devrait être déposé dans les environs  
13 d'octobre deux mille vingt et un (2021), soit dans  
14 environ trois mois?

15 R. C'est au premier (1er) novembre la date prévue au  
16 dépôt de l'état d'avancement.

17 Q. **[30]** D'accord. Et, Madame la Greffière, je vous  
18 demanderais de projeter s'il vous plaît la pièce  
19 C-ROEE-0016, soit la preuve du ROEE, et la pièce  
20 B-0106 l'État d'avancement qu'on peut prendre à la  
21 page 14. Voulez-vous préparer les deux tout de  
22 suite? Parfait. Je vais juste commencer avec la  
23 preuve du ROEE. C'est ROEE-0016. À la page 9 s'il  
24 vous plaît. Donc, je vous invite à regarder le  
25 graphique présenté à la page 9 juste ici. Il s'agit

1 d'un graphique qui provient d'un rapport de  
2 l'Institut de recherche d'Hydro-Québec intitulé  
3 « Bilan de l'intégration de l'éolien au système  
4 électrique québécois à la fin 2015 » publié en mai  
5 deux mille seize (2016).

6           Puis il y a un chapitre dans ce rapport-là  
7 qui était dédié au complexe énergétique qui a suivi  
8 la crise financière de deux mille huit (2008). Le  
9 graphique présente les besoins réels en électricité  
10 par rapport à ceux prévus aux différents plans  
11 d'approvisionnement. En regardant ce graphique-là,  
12 on constate que les résultats prévus par le Plan  
13 d'approvisionnement déposé en deux mille sept  
14 (2007), donc le Plan 2008-2017, en pointillés  
15 verts, ont été largement supérieurs aux besoins  
16 réels représentés par la ligne bleu foncé. Ce qui a  
17 dû modifier l'ensemble des prévisions ultérieures.  
18 Dans l'État d'avancement de deux mille vingt  
19 (2020), B-0106, à la page 14, on peut peut-être  
20 projeter maintenant. Les prévisions des ventes pour  
21 les années deux mille vingt-sept (2027) à deux  
22 mille vingt-neuf (2029) sont plus élevées que les  
23 prévisions des ventes déposées dans le complément  
24 d'information initiale, B-0007, et ce, malgré  
25 l'effet de la pandémie. On voit sur la figure 1 un

1 point de croisement, là, qui marque le début d'un  
2 écart positif entre le Plan d'approvisionnement et  
3 l'État d'avancement. Juste un peu plus haut dans  
4 l'État d'avancement, si vous pouvez juste aller à  
5 la page 13. Oui, exactement. Hydro-Québec  
6 mentionne, bon, fait état du contexte de deux mille  
7 dix-neuf (2019). Il dit que :

8 Au Québec, le recul du PIB réel a été  
9 de -12,2 % au 2<sup>e</sup> trimestre de 2020, du  
10 jamais vu. Bien qu'une remontée  
11 significative de la croissance  
12 économique soit anticipée au 3<sup>e</sup>  
13 trimestre, le Distributeur anticipe  
14 qu'il faudra plusieurs trimestres  
15 avant un retour au niveau pré-crise  
16 sanitaire. La prévision du  
17 Distributeur suppose que l'économie  
18 québécoise aura récupéré le terrain  
19 perdu à partir de 2022. Toutefois, un  
20 retour à la vigueur économique  
21 pré-crise sanitaire n'est pas anticipé  
22 par la suite puisque la croissance  
23 sera ralentie par l'endettement des  
24 gouvernements et le vieillissement de  
25 la population.

1           Donc, pourtant le graphique tiré du rapport de  
2           l'Institut démontre que la reprise peut être bien  
3           plus lente après une crise financière. Sur quelle  
4           base considérez-vous que les effets de la présente  
5           pandémie de COVID-19 sur les ventes vont se  
6           résorber à partir de deux mille vingt-sept (2027)?

7           R. À vrai dire, c'est pas tant que ça va se résorber  
8           en deux mille vingt-sept (2027). Ce qu'il faut  
9           comprendre premièrement c'est qu'en effet, là, il y  
10          a eu un choc quand même assez important sur  
11          l'activité économique. On... ce qu'on dit c'est que  
12          cette diminution-là de PIB finalement va reprendre,  
13          va être compensée, là, à l'intérieur des... des  
14          premières années.

15                        Par contre, le signal économique pour  
16          l'ensemble de l'horizon du Plan a été impacté par  
17          la pandémie, ça fait que le niveau, là, si on veut  
18          de PIB anticipé et d'activité économique a quand  
19          même été revu à la baisse pour l'ensemble de la  
20          période. Ce qu'il faut comprendre quand on regarde  
21          le graphique c'est que malgré ce scénario  
22          économique-la plus faible dans l'État d'avancement  
23          que dans le Plan est compensé par d'autres  
24          éléments, dont toute l'électrification, là, des  
25          transports, on a parlé hier aussi le projet de

1 centres de données, on a parlé aussi, là, de  
2 conversion du gaz vers l'électricité, ça fait que  
3 c'est tous ces points-là qui viennent finalement  
4 compenser une partie, là, du scénario économique  
5 qui... qui est un peu plus faible dans notre...  
6 dans l'État d'avancement que dans le Plan  
7 d'approvisionnement.

8 Q. [31] D'accord. Puis est-ce que les effets de la  
9 crise de deux mille huit (2008) en termes de  
10 prévision de la demande ont servi de modèle ou à  
11 tout le moins d'indice à l'établissement des  
12 prévisions dans l'État d'avancement?

13 R. En effet, on a appris plusieurs choses, là, de  
14 cette fameuse crise-là. Premièrement, peut-être  
15 juste remettre un petit peu aussi dans le contexte,  
16 là. À l'époque on annonçait, là, le gouvernement  
17 annonçait beaucoup de projets, surtout dans le  
18 secteur de l'aluminerie, des projets qui finalement  
19 à cause de la crise n'ont pas vu le jour, ça fait  
20 qu'on anticipait, là, beaucoup de croissance de ce  
21 secteur-là, chose qui ne s'est pas concrétisée. On  
22 a aussi eu les pâtes et papier qui a été, là, quand  
23 même beaucoup impacté. Il y a eu des fermetures  
24 importantes qui n'étaient pas anticipées à ce  
25 moment-là puis d'autres projets, là, aussi qu'on

1           avait au niveau de la sidérurgie, là, qui ne s'est  
2           pas concrétisé.

3                       Suite à ça, en effet, on a... on a modifié,  
4           là, un petit peu l'approche dans nos modèles pour  
5           justement, là, être prudent dans tout ce qui est  
6           projet exogène, là, si on veut, qui... puis de  
7           vraiment suivre beaucoup plus... beaucoup plus...  
8           de beaucoup plus proche, là, toutes les demandes de  
9           raccordement puis s'assurer que les projets ont un  
10          bon taux de réalisation avant de les incorporer  
11          dans la prévision.

12                      En plus, on a quand même une approche, là,  
13          au niveau des pâtes et papier, là, qui prévoit  
14          quand même une décroissance assez significative sur  
15          l'ensemble de l'horizon justement pour refléter un  
16          peu le risque de ce secteur-là. Ça fait qu'en  
17          effet, là, on a appris beaucoup de choses de cette  
18          crise-là pour le positionnement, là, qu'on a  
19          présentement.

20        Q. **[32]** D'accord. Donc, on peut... on peut conclure  
21          que les deux crises sur le marché de l'électricité  
22          sont... sont quand même comparables, là? On peut...  
23          est-ce qu'on peut affirmer ça?

24        R. Je n'affirmerais pas ça. Je ne pense pas qu'elles  
25          sont comparables, parce que ça... c'est vraiment,

1 là, le... L'origine de la crise n'est vraiment pas  
2 de la même... le même type.

3 Ici, on a plus une économie qui a été en  
4 pause, là, pendant quelques mois, et on peut même  
5 parler, peut-être, d'années, mais... Tandis que  
6 l'origine de la crise, là, était beaucoup plus  
7 financière et impactant, là, les grosses industries  
8 au Québec.

9 Tandis qu'ici, on... c'est ça, c'est plus  
10 le volet commercial de notre prévision, là, qui a  
11 été lourdement impactée, là, dû au fait, là, que  
12 beaucoup de commerces ont été fermés pendant une  
13 bonne période de temps.

14 Ça fait que c'est beaucoup plus, là, ce  
15 côté temporaire là de la crise, versus une crise,  
16 là, qui était beaucoup plus importante, ancrée dans  
17 les entreprises, là, à l'époque.

18 Q. **[33]** O.K. Merci beaucoup. Donc, je vais me tourner  
19 maintenant vers la gestion en puissance. Les  
20 besoins et la courbe de puissance, en fait. Donc,  
21 selon Statistique Canada, au début de deux mille  
22 vingt et un (2021), trente-deux pour cent (32 %)   
23 des employés canadiens effectuaient la plupart de  
24 leurs heures de travail à la maison,  
25 comparativement à quatre pour cent (4 %) en deux

1 mille seize (2016), et ces informations-là se  
2 retrouvent à la pièce C-ROEE-0039, je crois qui a  
3 été déposée au dossier.

4 Selon la même étude, quatre-vingts pour  
5 cent (80 %) des répondants ont indiqué qu'ils  
6 aimeraient travailler au moins la moitié de leurs  
7 heures à la maison, même une fois la pandémie  
8 terminée. On comprend aussi qu'il y a une baisse  
9 des locations dans les tours à bureaux à Montréal,  
10 comme partout au Canada. Bref, le télétravail gagne  
11 en popularité.

12 Et sachant tout ça, on cherche à savoir un  
13 peu comment cela affecte les prévisions du  
14 Distributeur. Est-ce que vous pouvez nous indiquer  
15 si dans vos prévisions, en termes de besoins en  
16 puissance, cette situation a affecté vos hypothèses  
17 de vente pour les centres de données, tel que  
18 présenté à la deuxième diapositive de votre  
19 PowerPoint que vous avez présenté en début  
20 d'audience, qui donnait un aperçu de la croissance  
21 anticipée dans les nouveaux secteurs?

22 R. Juste bien comprendre votre question. Votre  
23 question est vraiment en lien avec les centres de  
24 données, hein? C'est de savoir est-ce que,  
25 finalement, ça influence notre positionnement sur

1 les centres de données, le fait que, finalement,  
2 les gens sont en télétravail? Est-ce que c'est bien  
3 votre question?

4 Q. **[34]** Exactement. Vos prévisions en termes de  
5 besoins en puissance là.

6 R. O.K., pas juste pour les centres de données. Pour  
7 les besoins en puissance globalement, aussi.

8 Q. **[35]** Oui, exactement.

9 R. O.K. Bien, premièrement, pour les besoins en  
10 puissance en lien, là, justement, avec le  
11 télétravail, ce qu'il faut comprendre, c'est que le  
12 télétravail peut effectivement impacter la  
13 consommation d'électricité. Par contre, ce n'est  
14 pas encore clair qu'il y a un impact à la pointe,  
15 principalement du fait que le télétravail se  
16 manifeste beaucoup plus, là, entre la pointe du  
17 matin puis la pointe du soir. Ça fait que c'est  
18 beaucoup plus le profil horaire, là, qui vient être  
19 impacté que vraiment l'appel en puissance à la  
20 pointe.

21 Par contre, on est quand même... on veut  
22 quand même s'assurer, là, de ces hypothèses-là. On  
23 a d'ailleurs, là, lancé un sondage auprès de notre  
24 clientèle pour, justement, s'assurer des habitudes  
25 de consommation, à savoir si ce qu'on observe

1           présentement vont perdurer à travers le temps. Et  
2           ce sondage-là, là, pourra justement nous aider, là,  
3           à modifier au besoin des hypothèses, si c'est  
4           requis, qu'on pourra, là, mettre à jour dans l'état  
5           d'avancement.

6                        Mais, pour l'instant, ce qu'on observe, ce  
7           n'est pas vraiment un changement dans... au niveau,  
8           là, de prévisions, au niveau de la pointe, mais  
9           beaucoup plus au niveau du profil horaire.

10        Q. **[36]** D'accord. Puis est-ce que ces changements-là  
11        qui sont, bon, c'est limité, là, puis je comprends  
12        que vous avez des travaux qui sont encore en cours  
13        là-dessus, mais est-ce que les changements qui ont  
14        été dénotés à date sont pris en compte dans les  
15        prévisions de l'état d'avancement qui est présenté  
16        au présent dossier?

17        R. Bien, en effet, là, des analyses avaient été faites  
18        à l'époque, là, en fonction de ce qu'on avait pu  
19        observer, là, mais comme je vous dis, ça n'a pas  
20        amené à des modifications, là, vraiment importantes  
21        du positionnement du besoin en puissance, mais  
22        peut-être plus, là, dans notre prévision horaire,  
23        là, qu'on utilise, là, pour les fins  
24        d'approvisionnement.

25        Q. **[37]** O.K. Parfait. Puis juste à des fins de

1       précision, puis j'essaie de comprendre puis juste  
2       pour être bien claire, si les plages de pointes en  
3       puissance changent, ou en venaient à changer, est-  
4       ce que théoriquement, ça pourrait modifier le  
5       nombre d'événements de pointe et ainsi amener une  
6       baisse des appels en puissance?

7       R. Pouvez-vous juste me répéter votre question?

8       Désolé.

9       Q. **[38]** Oui, pas de problème. Si les plages des  
10       pointes en puissance en venaient à changer, est-ce  
11       que, en théorie, ça pourrait modifier le nombre  
12       d'événements de pointe puis amener une baisse des  
13       appels en puissance?

14       R. J'ai de la misère à faire le lien, je pense, avec  
15       vos deux phrases, là. En quoi l'élargissement des  
16       heures ferait une diminution? Mais dans le fond, ce  
17       n'est peut-être pas si grave, là. Ce que je peux,  
18       qu'est-ce que je peux peut-être juste vous dire,  
19       c'est, t'sais, en effet, comme je vous disais,  
20       c'est beaucoup plus un déplacement de la  
21       consommation puis t'sais, même ce qu'il faut  
22       comprendre, c'est plus peut-être l'impact à long  
23       terme qui est peut-être intéressant, là, à se  
24       questionner.

25                   T'sais, même si le résidentiel augmente dû

1 au fait que le monde sont à la maison, est-ce que  
2 finalement le commercial doit être aussi haut que  
3 ce qu'on a présentement.

4 T'sais, il ne faut pas perdre de vue qu'il  
5 y a quand même une... c'est des vases communicants  
6 aussi, là, en termes de secteurs de consommation.  
7 Ça fait que pour ce qui est de la prévision  
8 globale, on ne pense pas que pour la prévision de  
9 pointe, on ait des impacts, là, directs.

10 Par contre, comme j'expliquais tantôt,  
11 c'est peut-être plus au niveau, là, du creux de la  
12 journée où que finalement, il pourrait avoir, là,  
13 des effets. L'idée, c'est, je pense pas que là, ça  
14 amène nécessairement un constat où qu'il y aurait  
15 moins d'appels de pointe, là, comme vous mentionnez  
16 dans votre question, là. Je ne pense pas, là, qu'on  
17 arriverait nécessairement à ce constat-là, là.

18 Q. [39] O.K. Parfait. Puis toujours dans les  
19 prévisions de la demande en puissance, est-ce que  
20 les effets à la baisse du transport, dû au  
21 télétravail ont été pris en compte, là, dans... on  
22 peut penser, par exemple, à une baisse potentielle  
23 des déplacements ou voitures, autobus électriques  
24 ou la baisse de circulation du métro?

25 R. Pour l'instant, non, on a des travaux en cours. Ce

1 qu'il faut comprendre c'est que t'sais, l'impact,  
2 là, potentiel de... sur le déplacement des gens,  
3 c'est à travers le profil de recharge, là, qu'on va  
4 l'observer. Ça fait que c'est de savoir : est-ce  
5 que finalement la recharge à domicile des gens a  
6 été influencée, là, par la COVID ou va être  
7 influencée dans le futur à travers, là, le  
8 télétravail?

9 C'est des chose, là, qu'en effet, on est en  
10 train de... on a des travaux en cours là-dessus. Il  
11 faut avoir, là, les données de recharge aussi, là,  
12 chose qu'on n'avait pas sous la main, au moment de  
13 l'état d'avancement. On n'avait pas de données, là  
14 pour les données réelles de recharges pour la  
15 période de la pandémie.

16 Ce qu'il faut comprendre, c'est sûr que  
17 même si on avait eu ces données-là sûrement qu'il  
18 aurait été quand même peut-être... On aurait eu  
19 sûrement moins de recharge, ce qui ne veut pas  
20 nécessairement dire que dans le futur ça sera  
21 exactement comme ça dû au fait que finalement il y  
22 avait une forte proportion de la population qui  
23 était en télétravail, chose qui ne sera peut-être  
24 pas autant pour les années futures.

25 Mais c'est quelque chose qu'on a quand même

1 en tête de terminer comme analyse pour voir  
2 l'impact que ça peut avoir sur le profil de  
3 recharge des véhicules électriques le télétravail.

4 Q. [40] O.K. Parfait. Puis un dernier volet après ça  
5 je change de sujet et je vous le promets. On a  
6 déposé trois articles de journaux, pièces C-ROEE-  
7 0040 à C-ROEE-0042.

8 Certains retards importants ont été  
9 annoncés pour des mégaprojets tels que le REM, le  
10 tramway de Québec, puis la livraison des maisons  
11 des aînés.

12 Ces retards-là se manifestent depuis le  
13 dépôt de votre état d'avancement. Est-ce que ce  
14 serait exact de dire qu'ils affectent vos  
15 prévisions de ventes et de demandes en puissance?

16 R. En effet. On a pu nous aussi constater qu'il y  
17 avait quand même eu des nouvelles concernant  
18 certains retards qu'occasionnaient ces grands  
19 projets-là.

20 Ce qu'il faut comprendre c'est quand même  
21 assez marginal par rapport à l'ensemble de la  
22 prévision des besoins. Les transports collectifs  
23 restent quand même une consommation qui est assez  
24 marginale quand même dans l'ensemble.

25 Ça fait que le retard occasionné d'une

1           année ou deux ne vient pas changer  
2           significativement le signal de la prévision. On a  
3           aussi certains scénarios d'encadrement aussi pour  
4           si jamais on voulait faire des analyses de  
5           sensibilité, mais ce n'est pas quelque chose qui  
6           est très significatif comme modification du signal,  
7           puis ce qu'il faut comprendre aussi c'est que des  
8           fois ça peut aller dans les deux sens.

9                       Comme le REM on parle de retard, mais ils  
10           veulent agrandir, faire d'autres stations, ça fait  
11           que il y a un peu... Ça peut aller dans les deux  
12           côté. Ça fait qu'on ne pense pas que c'est  
13           significatif comme modifications à ce stade-ci.

14    Q. **[41]** O.K. Puis quand vous dites marginal par  
15           rapport à l'ensemble si... Est-ce que vous avez une  
16           idée ce serait dans quelle proportion?

17    R. Bien, je peux peut-être juste vous donner peut-être  
18           juste pour le REM on parle, la consommation du REM  
19           mettons en deux mille vingt-neuf (2029), on parle  
20           de quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW).

21                       Ça fait que si vous nous dites qu'il y a un  
22           retard d'une année ou deux, ça veut dire que c'est  
23           une partie de ce quatre-vingt-dix mégawatts-là  
24           (90 MW) qui ne sera peut-être pas à son plein  
25           potentiel dans les années, là je ne me souviens

1 plus dates, mais mettons si on parle de deux mille  
2 vingt-trois (2023) vingt-quatre (2024), ça veut  
3 dire que c'est dans ces années-là que finalement on  
4 aurait peut-être quelques mégawatts de moins.

5 Ça fait que c'est de là mon commentaire que  
6 je disais que c'était assez marginal sur une  
7 prévision de quarante mille mégawatts (40 000 MW).

8 Q. **[42]** O.K. Merci pour votre précision. Donc, on  
9 serait rendus à la prévision de la demande en  
10 réseau autonome.

11 Je vous invite, Madame la Greffière, s'il  
12 vous plaît à projeter la pièce B-0124, à la page  
13 12.

14 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

15 R. Maître, vous avez dit à quelle page la pièce?

16 Q. **[43]** Page 12 s'il vous plaît.

17 R. Merci.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Pouvez-vous juste me dire la pièce. Je vais passer  
20 par un autre chemin.

21 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

22 Oui. C'est B-0124.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Et à quelle page?

25

1 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

2 Page 12.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Merci.

5 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

6 Q. **[44]** Donc, on voit au tableau R-1.5 qu'à partir de  
7 deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-  
8 2026), on considère le démarrage de la centrale  
9 thermique au mazout aux Iles-de-la-Madeleine en  
10 pointe. C'est un approvisionnement planifié  
11 croissant de cinquante et un à soixante mégawatts  
12 (51-60 MW) en quatre ans, entre les années deux  
13 mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026)  
14 et deux mille vingt-huit (2028), deux mille vingt-  
15 neuf (2029). Donc, à la question 1.9 du ROÉÉ, à la  
16 page 13, je pense que c'est un peu plus bas, la  
17 question 1.9 du ROÉÉ demandait ce qui remplacerait  
18 la production de puissance de cette centrale si le  
19 raccordement des Iles-de-la-Madeleine ne se faisait  
20 pas. Hydro-Québec répondait :

21 Le moyen « Démarrage de la centrale  
22 des IDLM » est directement lié à la  
23 charge ajoutée avec le raccordement  
24 des IDLM au réseau intégré. Par  
25 conséquent, le report du raccordement

1                           réduirait à la fois la charge incluse  
2                           dans les besoins et le moyen de  
3                           gestion. L'impact net sur le bilan  
4                           d'un tel report serait donc marginal.

5           Pourriez-vous nous préciser ce qui sera marginal?  
6           Est-ce que c'est la différence entre le soixante  
7           mégawatts (60 MW) et le cinquante et un mégawatts  
8           (51 MW), donc neuf mégawatts (9 MW), ou l'ensemble  
9           des cinquante et un à soixante mégawatts (51-  
10          60 MW)?

11          Mme STÉPHANIE GIAUME :

12          R. Bonjour, Maître. Vous pouvez juste remettre le  
13          bilan? Mais, en fait, ce qui va être marginal, là  
14          ce qu'on a fait, c'est qu'on a considéré qu'on  
15          allait, grâce à la centrale aux Iles-de-la-  
16          Madeleine, effacer la charge qui va être sur le  
17          réseau intégré. Donc, en fait, cinquante et un  
18          (51), cinquante-cinq (55), cinquante-huit (58)  
19          correspondent à la charge de la demande qu'on va  
20          effacer.

21                        À partir de soixante (60), bien ça, c'est  
22                        la capacité maximale d'effacement de la centrale.  
23                        Donc, en fait, on ne peut pas effacer plus que ce  
24                        qu'on est capable. Donc, à ce moment-là, ce qui est  
25                        marginal, ça va être la différence entre la charge

1 qui sera dans la présente demande. Et ce qu'on  
2 pourra effacer, il y aura un petit écart, donc  
3 d'une part.

4 Mais, par ailleurs, d'ici là, des moyens  
5 probablement en efficacité énergétique ou autres  
6 viendront compenser pour effacer cette charge-là.  
7 Mais à date, le moyen, il y aurait effectivement,  
8 on va dire, un écart théorique entre la capacité  
9 d'effacement de la centrale et la charge dans la  
10 prévision de la demande du raccordement.

11 Q. **[45]** D'accord. Merci. J'aimerais maintenant qu'on  
12 se tourne dans la pièce B-0046. C'est la réponse à  
13 la DDR numéro 1 du RNCREQ, à la question 69.1.2, à  
14 la page 87, s'il vous plaît. Parfait.

15 On constate, à partir du tableau R-69.1.1,  
16 que les besoins en énergie prévus pour les Iles-de-  
17 la-Madeleine entre deux mille dix-neuf (2019) et  
18 deux mille vingt-neuf (2029) sont de... Oui, deux  
19 mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt-neuf  
20 (2029), passent de cent quatre-vingt-dix-neuf point  
21 sept gigawattheures (199.7 GWh) à deux cent  
22 quarante-quatre gigawattheures (244 GWh), soit une  
23 hausse de vingt-deux point deux pour cent (22,2 %)   
24 ou quarante-quatre gigawattheures (44 GWh), sur la  
25 période.

1                   On remarque aussi que soixante-cinq pour  
2 cent (65 %) de la hausse prévue de la période deux  
3 mille dix-neuf, deux mille vingt-neuf (2019-2029),  
4 soit vingt-huit point neuf (28,9) de ces quarante-  
5 quatre gigawattheures (44 GWh) s'ajouteraient entre  
6 les années deux mille vingt-six (2026) à deux mille  
7 vingt-neuf (2029), et ce, sur un nombre  
8 généralement constant, qui est environ à six mille  
9 neuf cent cinquante (6950) abonnements pour la  
10 période indiquée, tel que l'indique le tableau qui  
11 est juste en dessous, là, 1.2.

12                   Puis le tableau 69.1.2 indique que les  
13 besoins en puissance à la pointe du réseau de Cap-  
14 aux-Meules s'accroissent de douze point soixante-  
15 treize mégawatts (12,73 MW) sur la période de deux  
16 mille dix-neuf, deux mille vingt-huit (2019-2028)  
17 et que soixante-trois pour cent (63 %) de cette  
18 hausse prévue par Hydro-Québec, soit sept point  
19 quatre-vingt-dix-huit mégawatts (7,98 MW), est  
20 associé aux trois derniers hivers deux mille vingt-  
21 six (2026) à deux mille vingt-huit (2028), de la  
22 période. Cette hausse équivaut à un taux de  
23 croissance annuel des besoins en puissance en  
24 pointe de deux point soixante pour cent (2,66 %),  
25 presque trois fois supérieur à celui de la période

1 deux mille dix-neuf, deux mille vingt-cinq (2019-  
2 2025).

3 Notre compréhension est que cette hausse  
4 des prévisions est directement reliée à la  
5 conversion des systèmes de chauffage vers le tout à  
6 l'électricité associé à l'abandon progressif du  
7 programme PUEÉ, le programme d'utilisation efficace  
8 de l'énergie. Est-ce que c'est bien le cas?

9 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

10 R. C'est bien le cas.

11 Q. **[46]** Merci. Puis dans l'éventualité où le  
12 raccordement des Îles-de-la-Madeleine devrait être  
13 abandonné ou retardé, c'est encore à déterminer,  
14 est-ce que le Distributeur s'attend à continuer ses  
15 conversions à l'électricité au même rythme? Est-ce  
16 que vous avez une idée ou un ordre de grandeur sur  
17 cet aspect-là?

18 R. Bien, en effet, comme vous m'avez exposé la  
19 prévision qui croît est en lien avec le  
20 raccordement puis la conversion des systèmes de  
21 chauffage des habitants des Îles. Advenant le fait  
22 que ce soit une autre solution envisagée, la  
23 prévision s'ajustera en fonction des solutions que  
24 le Distributeur retiendra suite aux différentes  
25 analyses. L'idée, c'est que la prévision se fait

1 quand même en collaboration avec tous les gens des  
2 réseaux autonomes au niveau de la planification. Ça  
3 fait que tout dépendant le scénario qui est retenu,  
4 on va venir ajuster la prévision en conséquence de  
5 ça.

6 Q. [47] D'accord. Puis toujours dans l'éventualité  
7 d'un abandon ou d'un retard dans le raccordement  
8 des Îles-de-la-Madeleine, est-ce que ça pourrait  
9 vouloir dire une utilisation accrue de l'usine au  
10 mazout à partir de deux mille vingt-six (2026)?

11 M. PATRICK LABBÉ :

12 R. Bonjour. Donc, pour l'instant, au niveau de la  
13 transition énergétique des Îles-de-la-Madeleine,  
14 bien, on a toujours mentionné que le raccordement  
15 demeurerait la solution privilégiée puis que, là, on  
16 faisait la mise à jour des solutions alternatives,  
17 qu'on vise déposer cet automne. Donc, c'est sûr que  
18 toutes nos prévisions sont en lien avec cette  
19 éventualité-là. Maintenant, si disons les  
20 conclusions devaient être différentes, bien sûr, on  
21 va réorienter à ce moment-là. Je pense  
22 qu'aujourd'hui on est plus dans des hypothèses si  
23 on parle de report ou d'autres solutions ou autres.  
24 Donc, tout dépendant quelle serait l'hypothèse,  
25 effectivement, il peut y avoir différentes

1 variantes. Mais ce qui est présenté ici, c'était  
2 mis en fonction que le raccordement demeure disons  
3 la solution privilégiée. Puis cet automne, on va  
4 faire la mise à jour des solutions alternatives. Et  
5 auquel cas on pourra voir s'il y a des impacts.

6 Q. **[48]** D'accord. J'aimerais qu'on prenne maintenant  
7 la pièce B-0010, qui est le complément  
8 d'information du Distributeur sur les réseaux  
9 autonomes. À la page 23 s'il vous plaît. Excusez-  
10 moi! Peut-être la page 23 du PDF. Si on descend un  
11 petit peu. O.K. Oui, juste... juste remonter. O.K.  
12 Parfait. O.K. Bien je... j'ai de la misère à le  
13 repérer pour l'instant, mais je vais vous... je  
14 vais vous lire l'extrait. Donc le Distributeur  
15 explique que :

16 La puissance garantie s'obtient par le  
17 produit  $(N-1) \times 90 \%$ .

18 Et que :

19 Le critère de fiabilité basé sur la  
20 puissance garantie est appliqué dans  
21 l'ensemble des [...] réseaux autonomes  
22 desservis par le Distributeur.

23 On comprend que le réseau de Cap-aux-Meules produit  
24 une puissance garantie de cinquante mille deux cent  
25 quatre-vingt-trois mégawatts (50 283 MW). C'est une

1 information qui était présentée à la page 79, au  
2 tableau 7.6. Ça, c'est inférieur au cinquante et un  
3 mégawatts (51 MW) de la prévision des besoins en  
4 puissance des Îles-de-la-Madeleine deux mille  
5 vingt-cinq - deux mille vingt-six (2025-2026).  
6 Donc, dans l'éventualité ou, pour une raison ou une  
7 autre, soit un bris, une tempête, par exemple,  
8 l'approvisionnement du raccordement devrait être  
9 indisponible à partir de deux mille vingt-cinq-deux  
10 mille vingt-six (2025-2026), est-il juste de penser  
11 qu'Hydro-Québec n'atteindrait pas le critère de  
12 fiabilité du réseau de Cap-aux-Meules? C'était là,  
13 effectivement.

14 R. Excusez, j'ai... j'ai juste fait une vérification.  
15 Je sais pas si vous pouvez afficher la page 33, le  
16 tableau 5.1 et les marges de puissance par réseau,  
17 là, le bilan en puissance. Donc, juste pour bien  
18 comprendre votre question... parce que nous...  
19 nous, ce qui est dans le tableau ici, là, c'est...  
20 on ne voit pas de déficit en puissance, là, d'ici  
21 deux mille vingt-cinq (2025). Est-ce que c'est ça  
22 que vous... Simplement la question je comprenais  
23 comme si vous disiez qu'il allait y avoir un  
24 déficit en puissance, là. Juste...

25 Q. [49] Bien exactement, dans... en fait je donnais le

1           contexte d'une... d'un bris ou d'une tempête, là,  
2           mais le point c'est que si l'approvisionnement du  
3           raccordement devait être indisponible à partir de  
4           deux mille vingt-cinq-deux mille vingt-six (2025-  
5           2026).

6           R. Ah. O.K. Bien juste pour bien comprendre je vais  
7           reformuler, là. Votre hypothèse c'est dans le  
8           contexte où on a... disons le raccordement est  
9           réalisé en deux mille vingt-cinq (2025) et s'il y a  
10          un bris ou, peu importe, une indisponibilité du  
11          réseau de transport, à ce moment-là on serait en  
12          problématique, là, de puissance, c'est ça votre  
13          question.

14          Q. **[50]** C'est ça, oui.

15          R. Est-ce qu'on serait en problématique. Bon. Le  
16          critère de puissance garantie en réseaux autonomes,  
17          on dit que c'est  $(N-1) \times 90 \%$ . Dans ce cas-ci, on  
18          tient compte du raccordement. O.K. Dans la  
19          perspective où on est raccordé, le câble, on le  
20          considère quasiment comme un groupe, là, t'sais.  
21          Disons il y a six moteurs, donc on considère le  
22          câble comme étant un équipement de production, puis  
23          à ce moment-là on dit... on perd le câble, il reste  
24          quand même les six groupes fois quatre-vingt-dix  
25          pour cent (90 %). Ça fait que c'est pour ça que la

1 capacité ferme des Îles-de-la-Madeleine avec le  
2 raccordement, elle est rehaussée, là. Ça fait que  
3 c'est pour ça que, nous, on considère qu'il n'y a  
4 pas de problématique, là. On va avoir la centrale  
5 de réserve avec les six moteurs qui pourraient être  
6 démarrés. Parce qu'il y a comme une source de plus,  
7 là, pour l'alimentation.

8 Q. [51] O.K. Merci. Je vais juste prendre un petit  
9 instant, un moment. Parfait. Donc, je... je vais  
10 passer à ma prochaine question. Je vais référer à  
11 trois pièces mais, Madame la Greffière, je vous  
12 demanderais de s'il vous plaît projeter la pièce  
13 C-ROÉE-0043, qui est un... un document qui avait  
14 été déposé dans le cadre du dossier R-9001-2020...  
15 exactement. Donc, dans son complément d'information  
16 sur les réseaux autonomes, la preuve originale,  
17 Hydro-Québec nous avait donné un tableau - le  
18 tableau 7.3-3-B - de prévision de la demande qui  
19 laissait supposer que le réseau sera intégré en  
20 deux mille vingt-deux (2022). Donc, les données  
21 arrêtaient à ce moment-là.

22 Dans le suivi des projets majeurs de deux  
23 mille vingt (2020), qui étaient projetés, on avait  
24 au tableau 3 de la page 9... où on comprenait de ce  
25 tableau-là que le raccordement du village de La

1 Romaine est estimé à deux cent vingt-huit point  
2 huit millions de dollars (228,8 M\$), alors que le  
3 budget autorisé est de cent quatorze point quatre  
4 (114,4)... mais je ne sais pas si c'est millions ou  
5 milliards, je m'en excuse.

6 Il est aussi mentionné dans ce tableau  
7 qu'il y a eu des retards dans les travaux,  
8 notamment à cause de la COVID, et que la fin de ces  
9 travaux est prévue pour deux mille vingt-deux  
10 (2022).

11 Puis, dans l'État d'avancement B-0106, à la  
12 page 34, il est indiqué que le raccordement au  
13 réseau principal du village de La Romaine, attendu  
14 pour deux mille vingt et un (2021), est toujours en  
15 cours de réalisation.

16 Donc, je veux juste m'assurer, là... Peut-  
17 on s'entendre... peut-on s'attendre à ce que le  
18 raccordement soit opérationnel pour deux mille  
19 vingt et un (2021) ou pour deux mille vingt-deux  
20 (2022)?

21 R. Je vais donner les informations que j'ai, peut-être  
22 pour expliquer un peu l'écart, là.

23 Q. **[52]** D'accord.

24 R. J'y vais de mémoire, là. C'est qu'il y a eu, bien  
25 sûr, avec la pandémie puis les travaux hivernaux

1 qui étaient prévus... on a eu un hiver très très  
2 douce, là, qui fait en sorte que ça a été complexe,  
3 là, de réaliser les travaux.

4 Mais les... la distinction entre deux mille  
5 vingt et un (2021) et deux mille vingt-deux (2022),  
6 c'est qu'on prévoit énergiser une partie de la  
7 charge, là, dès la fin de deux mille vingt et un  
8 (2021). O.K.? Puis qu'il va rester des travaux pour  
9 la conversion et autres, là, donc... en deux mille  
10 vingt-deux (2022). Donc, on...

11 Mais là, je ne me souviens pas exactement,  
12 là, les proportions de charges et tout, là, mais...  
13 Donc, on vise... Puis, c'est peut-être ce qu'il  
14 fait référence, là, donc il y a une confusion, là.  
15 T'sais, on vise vraiment à faire le raccordement  
16 puis la mise en service... t'sais, énergiser une  
17 partie de la charge en deux mille vingt et un  
18 (2021), mais poursuite d'investissements en deux  
19 mille vingt-deux (2022).

20 Q. [53] D'accord. Puis, dans les derniers  
21 développements, on comprend que, bon, la COVID a  
22 mené à des retards et tout ça, mais est-ce qu'on  
23 est en mesure d'anticiper qu'il y aurait d'autres  
24 retards ou si c'est inconnu, à l'heure actuelle?

25 R. Bien, on sait que l'échéancier est serré et

1           agressif. Comme je l'expliquais, la COVID, bien  
2           sûr, mais il y a aussi le fait qu'on avait des  
3           travaux à faire dans des... Bon, on avait prévu  
4           faire des travaux sur couvert gelé, là, t'sais,  
5           pour plusieurs considérations, qui... parce qu'il y  
6           a des milieux humides et autres, là... puis, qui,  
7           ça, n'a pas eu lieu aussi, à cause que l'hiver  
8           était trop douce.

9                        Donc, on a un plan qui est très agressif,  
10           avec... et qui vise une mise en service fin deux  
11           mille vingt et un (2021). Donc, pour l'instant, il  
12           n'y a rien... tout porte à croire, là, qu'on va y  
13           arriver pour deux mille vingt et un (2021), mais  
14           comme je vous dis, on a quand même des défis en ce  
15           sens.

16       Q. **[54]** C'est bon, merci beaucoup. Donc, je...  
17           j'aimerais qu'on prenne maintenant la pièce B-0118,  
18           qui est la DDR numéro 4 de la Régie à Hydro-Québec,  
19           aux questions 1.6 et 1.7 de la... des pages 11 et  
20           12.

21                        La Régie questionnait Hydro-Québec sur les  
22           perspectives de croissance des ventes d'hydrogène.  
23           À la question 1.6, on comprend qu'il y a un marché  
24           sur le réseau intégré dans le secteur pétrole et  
25           chimie. Quand on arrive à la question 1.7... la

1 réponse d'Hydro-Québec, est-ce que notre  
2 compréhension est la bonne, là, à l'effet qu'Hydro-  
3 Québec confirme qu'elle a inclus dans la prévision  
4 de son bilan en énergie et en puissance la mise en  
5 service de l'usine d'électrolyse d'une capacité de  
6 quatre-vingt-huit mégawatts (88 MW). Oui. Quatre-  
7 vingt-huit mégawatts (88 MW)?

8 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

9 R. C'est bien ça.

10 Q. **[55]** D'accord. En référence 5 mentionnée à cette  
11 question, l'extrait est à la page 6 du document. On  
12 présente un communiqué de presse qui semble  
13 indiquer que le contexte est favorable à  
14 l'hydrogène vert, un incontournable de la  
15 transition énergétique.

16 Considérant que plusieurs réseaux autonomes  
17 dépendent du mazout pour la majorité de leurs  
18 besoins énergétiques, est-ce que cette filière  
19 pourrait constituer une solution pour la  
20 décarbonation massive des réseaux autonomes  
21 actuellement desservis par Hydro-Québec d'ici deux  
22 mille vingt-neuf (2029)?

23 Me PATRICK LABBÉ :

24 R. Bon d'ici deux mille vingt-neuf (2029), ça demeure  
25 disons un peu ambitieux. Donc, il faut avoir des

1 produits... On parle des carboneutres. On parle  
2 d'hydrogène, mais on peut aussi étendre la question  
3 à ce qui se rapporte à tous les combustibles  
4 carboneutres.

5           Donc, dans nos moteurs diesels qui sont peu  
6 adaptés, du moins actuellement les produits qui  
7 sont offerts ne sont pas disons à la hauteur d'un  
8 point de vue technique, puis il faut aussi avoir  
9 une chaîne d'approvisionnement fiable.

10           Donc, d'ici deux mille vingt-neuf (2029),  
11 selon nos informations, c'est peu probable qu'on  
12 puisse avoir des produits qui seraient, d'un point  
13 de vue technique, compatibles avec nos centrales,  
14 que ça soit d'un point de vue chimique ou même de  
15 pouvoirs énergétiques calorifiques en termes de  
16 volumes et puis c'est ça.

17           Donc, oui, on reste à l'affût. Peut-être  
18 dans d'autres procédés ça va arriver plus  
19 rapidement ou en petites quantités. Donc, on reste  
20 à l'affût et d'ici deux mille vingt-neuf (2029),  
21 selon les avis qu'on m'a transmis, c'était peu  
22 probable.

23 Q. **[56]** O.K. Mais à ce que je comprends, il y a quand  
24 même des travaux qui sont en cours sur cette  
25 solution-là?

1 R. Bien des... C'est ça. On reste à l'affût de ce qui  
2 se fait en termes de produit un peu commercial.  
3 C'est qu'est-ce qui est disponible en termes de  
4 volumétrie et de qualité.

5 Parce que juste un exemple. Par exemple, le  
6 pouvoir énergétique à date ce qu'on m'a donné comme  
7 information c'est qu'on n'a pas le même pouvoir  
8 calorifique pour la même quantité de volume. Donc,  
9 ça prendrait des volumes supérieurs. Le même moteur  
10 produirait une puissance moins grande.

11 Donc, ça peut amener des investissements,  
12 puis ça c'est sans compter si le produit, disons la  
13 chimie, le pH et autres n'iraient détériorer. Ça  
14 fait qu'actuellement, les produits ne sont pas  
15 compatibles. Est-ce qu'ils vont l'être dans le  
16 futur? Fort probable que oui.

17 Maintenant, c'est quand? D'ici deux mille  
18 vingt-neuf (2029), bien ce qu'on me dit ce n'est  
19 peut-être pas... Disons que c'est peut-être un  
20 horizon de deux mille trente (2030) et plus, mais  
21 deux mille vingt-neuf (2029)... À moins de deux  
22 mille vingt-neuf (2029) c'est peu probable.

23 Q. [57] D'accord. Donc, je passe au sujet de  
24 l'efficacité énergétique maintenant. Donc, je vous  
25 demanderais, Madame la Greffière, de projeter le

1 complément d'informations sur les  
2 approvisionnements. C'est la pièce B-0009, s'il  
3 vous plaît. Le prendre à la page 22.

4           Donc, tout en bas de la page 22, aux lignes  
5 5 et 6, Hydro-Québec indique qu'elle prévoit  
6 déposer à la Régie en août deux mille vingt et un  
7 (2021), une mise à jour du potentiel technico-  
8 économique des mesures en efficacité énergétique.

9           Pour être bien certains, peut-on considérer  
10 que cet échéance est maintenue et que le dépôt de  
11 cette pièce est imminente en fait, parce que le  
12 mois d'août arrive à grands pas?

13 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

14 R. C'est toujours prévu.

15 Q. **[58]** D'accord. Hier, vous nous avez dit que vous  
16 aviez des mises à jour du potentiel technico-  
17 économique à chaque trois à quatre ans. Selon notre  
18 compréhension, le plus récent potentiel technico-  
19 économique a été déposé en date de deux mille onze  
20 (2011). Est-ce que c'est exact?

21 R. C'est exact. En effet. J'ai fait aussi mes propres  
22 recherches hier quand j'ai mentionné le trois à  
23 quatre ans et j'ai bien réalisé qu'en effet, on  
24 l'avait fait en deux mille onze (2011), en fait,  
25 merci de me donner l'opportunité de rectifier ma

1 réponse d'hier.

2 Q. **[59]** Ça me fait plaisir. Puis êtes-vous en mesure  
3 de nous donner aujourd'hui un aperçu ou du moins un  
4 certain ordre de grandeur de l'envergure du  
5 potentiel technico-économique d'économie d'énergie,  
6 par marché, là, si possible?

7 R. Non, je pourrais pas vous fournir ça, là,  
8 aujourd'hui, mais je crois que vous aurez votre  
9 réponse au mois d'août dans le dépôt, là, qu'on va  
10 en faire.

11 Q. **[60]** D'accord, donc, c'est pas des informations, en  
12 fait, c'est impossible, pour le moment, d'avoir un  
13 aperçu de son envergure, là, aux fins du présent  
14 dossier?

15 R. En effet, j'ai pas d'informations.

16 Q. **[61]** O.K. Merci. Donc, toujours à la page 22, en  
17 haut de la page, Hydro-Québec dit prendre en compte  
18 la contribution des efforts en économies d'énergie  
19 directement, mais en prévision des besoins. Afin de  
20 mieux être en mesure d'apprécier l'effort d'Hydro-  
21 Québec en matière d'économies d'énergie puis  
22 considérant que les économies, en tant que moyen  
23 distinct d'approvisionnement, seriez-vous disposé  
24 à, dans le fond, ne pas prendre en compte cette  
25 contribution-là directement dans la prévision des

1 besoins, mais plutôt de l'indiquer séparément en  
2 tant qu'approvisionnement distinct?

3 R. T'sais, à vrai dire, bien premièrement, juste bien,  
4 ça ne changerait rien sur le portrait, là,  
5 énergétique, là, du Distributeur. T'sais, la  
6 logique qu'on met de l'avant en lien avec  
7 l'efficacité énergétique qu'on traite, là, dans la  
8 demande, versus comme un moyen d'approvisionnement,  
9 c'est beaucoup du fait que l'efficacité  
10 énergétique, ce n'est pas quelque chose qu'on  
11 contrôle, nous, le Distributeur. C'est quelque  
12 chose qui est plus diffus à l'ensemble de la  
13 clientèle. C'est plus du comportemental. Ça fait  
14 que c'est pour ça, là, que c'est... c'est pris en  
15 compte, là, directement, là, dans les modèles de la  
16 prévision, puis ça amènerait, c'est ça, là, je  
17 pense même un peu, là, d'ambiguïté, là, si  
18 finalement on sortait ces éléments-là, là, puis le  
19 mettre comme un moyen dans le bilan  
20 d'approvisionnement, là, au niveau de l'offre.

21 C'est plus, là, des moyens qui sont un peu  
22 sous le contrôle du Distributeur, là, qu'on met  
23 dans l'offre, comme les moyens de gestion de la  
24 demande en puissance, là, par exemple.

25 Q. [62] O.K.

1 R. Puis peut-être, oui, je vais peut-être rajouter un  
2 élément, t'sais. Même à travers les modèles de  
3 prévision, là, qu'on fait, t'sais, ce n'est pas  
4 facile, là, de bien distinguer qu'est-ce qui  
5 provient, là, des programmes, versus qu'est-ce qui  
6 est... l'efficacité énergétique tendancielle, ça  
7 fait que t'sais, c'est pour ça qu'il y a, je pense,  
8 une simplicité de traiter ça, là, directement, dans  
9 la prévision aussi, pas juste un enjeu, là,  
10 conceptuel, là, comme je le disais tantôt, là, mais  
11 ça fait que c'est de là, là, que provient la raison  
12 aussi, là, pourquoi on le traite de cette façon-là.

13 Q. **[63]** D'accord. Donc, il y a un enjeu technique  
14 également, là, c'est ça que je comprends?

15 R. Exactement.

16 Q. **[64]** O.K. Puis tantôt, vous avez dit que ça pouvait  
17 mener, plus conceptuellement parlant, à une  
18 certaine ambiguïté. Qu'est-ce que vous voulez dire  
19 par « ambiguïté »? Est-ce que je...

20 R. Bien, à vrai dire, c'est que par... bien tous les  
21 moyens, là, qui sont mis au niveau de l'offre,  
22 comme j'expliquais, le Distributeur a le contrôle,  
23 ça veut dire peut appeler ce moyen-là aux heures  
24 qu'il désire. Ça fait que quand moi, je fournis la  
25 prévision pour les fins d'approvisionnement, c'est

1 à eux à décider le moment le plus adéquat d'appeler  
2 ce moyen-là pour optimiser leur bilan  
3 d'approvisionnement.

4 Ça fait que si, moi, j'envoyais un signal,  
5 là, sans efficacité énergétique, je pense qu'eux  
6 seraient mélangés à savoir quoi faire avec ça, puis  
7 comment le répartir. Ça fait qu'il faut envoyer,  
8 là, un signal aux approvisionnements, là, incluant  
9 déjà l'efficacité énergétique pour que eux puissent  
10 déployer les moyens qui ont un contrôle, là,  
11 dessus.

12 Q. [65] O.K. Parfait. Puis, bon, dans cette section-  
13 là, on parle des efforts en économie d'énergie.  
14 Est-ce que vous pouvez nous indiquer aujourd'hui,  
15 là, quel est l'effort réel d'Hydro-Québec en  
16 matière d'économie d'énergie? On cherche ici, je  
17 vais vous admettre, des faits tendanciels et de  
18 contributions autres, là?

19 R. Je ne suis pas sûr de bien saisir votre question.  
20 Est-ce que vous voulez que je fasse état de tous  
21 les programmes qu'on a ou vous voulez que je vous  
22 dise en termes de gigawattheure, l'efficacité  
23 énergétique?

24 Q. [66] En termes de gigawattheure.

25 R. Bien je crois qu'on a déposé, là, la prévision, là,

1 qu'on anticipe avoir, là, pour atteindre le huit  
2 point deux térawattheures (8.2 TWh), là, je crois  
3 que les premières années, là, ça tourne autour, là,  
4 de... je vérifie mon tableau, là, mais peut-être  
5 plus autour de cinq cents gigawattheures (500 GWh),  
6 là, deux petites secondes, si vous me permettez,  
7 là.

8 Q. [67] O.K. Merci.

9 R. C'est bien ça, pour l'année deux mille vingt  
10 (2020), là, on est autour de cinq cents  
11 gigawattheures (500 GWh).

12 DISCUSSION HORS DOSSIER

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui, c'est ce que j'allais dire, ça serait un très  
15 bon moment pour prendre une pause. Alors, on se  
16 revoit à dix heures quinze (10 h 15). Merci.

17 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

18 Très bien, merci.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors, on va poursuivre avec maître Champigny. Est-  
25 ce que vous pouvez nous indiquer où est-ce que vous

1 en êtes, là, dans votre plan de questionnements  
2 pour ce qui est de la durée?

3 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

4 Oui. Donc, à date, j'ai calculé que j'ai fait  
5 autour d'une heure, là. On avait prévu deux heures  
6 et quart. J'en aurais environ, je pense, pour  
7 autour d'une heure.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Très bien. Merci.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Monsieur le Président, si vous me permettez,  
12 simplement pour aviser l'ensemble des intervenants  
13 et la Régie, que l'engagement numéro 1 a été déposé  
14 dans le SDÉ. Je vous remercie.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci.

17 DISCUSSION HORS DOSSIER

18 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

19 Donc, je poursuis.

20 DISCUSSION HORS DOSSIER

21 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

22 Q. [68] Donc, la dernière question qui avait été posée  
23 avant la pause, c'était au sujet de l'effort réel  
24 d'Hydro-Québec en matière d'économie d'énergie.  
25 Pouvez-vous juste répéter votre réponse, s'il vous

1           plaît, Monsieur Aucoin?

2           M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

3           R. Oui. En effet, en deux mille vingt (2020), là, on  
4           parle autour, là, de cinq cents gigawattheures  
5           (500 GWh) d'efficacité énergétique au niveau des  
6           programmes d'Hydro-Québec.

7           Q. **[69]** O.K. Puis ça, est-ce que c'est l'effort, c'est  
8           bel et bien l'effort net, donc excluant les  
9           interventions autres et les effets tendanciels?  
10          Par « tendanciels », on suppose l'évolution  
11          normale de la technologie.

12          R. En effet.

13          Q. **[70]** D'accord. Puis... Bon. Ma dernière question  
14          sur l'efficacité énergétique est un peu plus large,  
15          en fait. Est-ce que la cible d'économie d'énergie  
16          est encore aujourd'hui établie de sorte à maintenir  
17          un équilibre offre/demande, comme à l'époque des  
18          surplus, si on peut dire, ou est-ce qu'Hydro-Québec  
19          vise davantage à maximiser l'exploitation du  
20          potentiel? J'essaie juste de clarifier  
21          l'orientation.

22          R. Je crois que c'est une combinaison des deux. En  
23          effet, le Distributeur se retrouve dans une  
24          situation où qu'il fait face à des besoins, là, à  
25          plus long terme. Et l'efficacité étant un bon

1 vecteur, là, pour réduire ces besoins-là, là. Si on  
2 ne faisait pas d'effort supplémentaire pour  
3 l'efficacité énergétique, on aurait des besoins à  
4 approvisionner beaucoup plus importants.

5 Et aussi, bien il y a une volonté, une  
6 volonté, là, de l'entreprise de maximiser, là, le  
7 potentiel de l'efficacité énergétique. On juge que  
8 c'est quand même un bon vecteur, là, pour aussi  
9 stimuler l'économie, avoir des retombées au Québec,  
10 s'assurer qu'on... qu'on ait des bonnes habitudes  
11 de consommation pour limiter les enjeux en  
12 puissance.

13 Ça fait que je crois que c'est une belle  
14 combinaison de toutes ces raisons qui fait que  
15 finalement on veut être audacieux puis doubler, là,  
16 l'effort qu'on faisait par le passé pour atteindre,  
17 là, le point deux térawattheures (,2 TWh) en deux  
18 mille vingt-neuf (2029).

19 Q. [71] O.K. Merci. Je vais passer maintenant à ma  
20 ligne de questions sur Hilo. Donc, je vous  
21 demanderais, Madame la Greffière, s'il vous plaît,  
22 d'afficher la pièce B-0017, un complément de preuve  
23 d'Hydro-Québec, un complément d'informations. À la  
24 page 6, s'il vous plaît. O.K. Donc, on voit, bon, à  
25 partir de la ligne 11, Hydro-Québec dit :

1                   Constitué de spécialistes d'expérience  
2                   en développement de nouveaux produits  
3                   et d'entreprises technologiques, Hilo  
4                   détient l'expertise commerciale et  
5                   technologique pour déployer à grande  
6                   échelle un service d'installation et  
7                   de programmation de produits de  
8                   domotique à la clientèle. La filiale  
9                   a, de plus, pu bénéficier d'un  
10                  transfert des connaissances acquises  
11                  par le Distributeur, par le biais  
12                  notamment des projets pilotes et des  
13                  travaux réalisés pour le compte de ce  
14                  dernier par les chercheurs de  
15                  l'Institut de recherche  
16                  d'Hydro-Québec.

17                  Donc, on parle ici d'un transfert des connaissances  
18                  acquises par le Distributeur. Ensuite, à la pièce  
19                  B-0042. Je vais la lire mais je ne pense pas que  
20                  c'est nécessaire pour l'instant de l'afficher.  
21                  Donc, on avait une question, la question 2.6 sur  
22                  les modalités du transfert justement des  
23                  connaissances acquises par Hydro-Québec dans ses  
24                  activités de distribution. Puis la réponse du  
25                  Distributeur était à l'effet que :

1                                   Une fois la décision prise d'impartir  
2                                   à Hilo le développement du marché de  
3                                   la GDP résidentielle, le Distributeur  
4                                   lui a partagé les leçons apprises.

5           Donc, à la lumière de ces deux extraits, pouvez-  
6           vous nous confirmer que Hilo fournit des services  
7           reliés au savoir-faire et à l'expérience qu'Hydro-  
8           Québec a acquis dans les domaines de la  
9           distribution de l'énergie?

10           Mme KIM ROBITAILLE :

11           R. Écoutez, je vous dirais que ça va beaucoup plus  
12           loin que ça ce qu'Hilo a fait. Puis je ne sais pas  
13           si vous entendez la distribution de l'énergie au  
14           sens, genre la définition de distribution, du  
15           réseau de distribution. Mais c'est plus au niveau  
16           de la gestion de la consommation en tant que telle.

17           Q. [72] D'accord. Donc, vous avez répondu à la  
18           dernière partie de ma question. Mais est-ce que  
19           vous pouvez nous confirmer qu'Hilo fournit des  
20           services reliés au savoir-faire et à l'expérience  
21           qu'Hydro-Québec a acquis?

22           R. Écoutez, je ne suis pas certaine de... Non, je ne  
23           pourrais pas affirmer ça comme vous le mentionnez.  
24           Je pense que l'idée, c'était de partir sur  
25           certaines expériences, certains projets pilotes

1 qu'Hydro-Québec Distribution avait faits dans le  
2 passé puis d'utiliser ça pour aller plus loin. Puis  
3 c'est ce que je pense que la filiale fait  
4 maintenant. Donc, ce n'est pas seulement de dire,  
5 il y a eu un transfert puis, maintenant, on  
6 applique ce qui se faisait précédemment. C'est plus  
7 comme un élément parmi un paquet d'intrants dans le  
8 développement du modèle d'affaires d'Hilo.

9 Q. [73] Donc, il y aurait une portion qu'on peut dire  
10 de base qui provient de ce savoir-faire-là d'Hydro-  
11 Québec qui, maintenant, s'ajoute à une autre  
12 portion qui s'est développée par Hydro-Québec?

13 (PROBLÈME TECHNIQUE)

14 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

15 Q. [74] Donc, il y aurait une certaine portion qu'on  
16 pourrait dire une portion de base qui relève du  
17 savoir-faire initial développé par Hydro-Québec,  
18 puis on peut y ajouter une autre portion qui est  
19 maintenant développée sous Hilo. Est-ce que c'est  
20 bien ça?

21 R. Si ce que vous entendez par « de base » est  
22 principal, non, vraiment pas, là. Écoutez, ça reste  
23 qu'Hydro-Québec Distribution avait fait quelques  
24 petits projets pilotes avec des petites échelles.  
25 Donc, je ne peux vraiment pas dire que c'est la

1 connaissance de base d'Hilo en matière de gestion  
2 de la consommation. Il ne s'agit pas d'avoir, par  
3 exemple, transféré à Hilo l'ensemble des leçons  
4 apprises dans le cadre de l'efficacité énergétique.  
5 On parle vraiment de certains projets pilotes super  
6 spécifiques sur la gestion à distance des charges  
7 de chauffage. Donc, je pense que c'est assez pointu  
8 quand même.

9 Q. [75] D'accord. Juste en précision de cette  
10 réponse-là, je vais vous amener à la pièce B-0042,  
11 que je citais tout à l'heure s'il vous plaît.  
12 Parfait. À la question 2.6. O.K. Donc, un peu plus  
13 bas. O.K. Donc, au paragraphe qui commence à la  
14 ligne 3 on dit :

15 Une fois la décision prise d'impartir  
16 à Hilo le développement du marché de  
17 la GDP résidentielle,

18 On parle du marché de la GDP.

19 le Distributeur lui a partagé les  
20 leçons apprises.

21 Est-ce que... est-ce que vous souhaitez compléter  
22 votre réponse à la lumière de cette... de cette  
23 phrase-là, dans le sens que... est-ce que vous  
24 pouvez nous préciser c'est quoi... c'est quoi la  
25 teneur des leçons apprises et puis comment ça

1 s'inscrit dans la réponse que vous venez de nous...  
2 de nous partager?

3 R. Écoutez, je... je vois mal ce que je peux vous  
4 rajouter de plus, là, il s'agit de... par exemple,  
5 d'un post-mortem d'un projet-pilote qu'on a fait,  
6 par exemple, comme je vous dis, auprès des employés  
7 pour un contrôle à distance des charges avec une  
8 application qu'on avait sur notre téléphone, puis  
9 voir comment tout ça a pu réagir et les bons coups,  
10 les mauvais coups, comment, par exemple, il faut  
11 s'ajuster au fur et à mesure, comment les préavis  
12 doivent se donner aux clients. C'est plus de cet  
13 ordre-là que... comme j'avais dit un peu hier, là,  
14 donc c'est plus un post-mortem d'un programme...  
15 d'un projet, pardon, qu'on avait, là, dans le  
16 passé.

17 Q. [76] D'accord, merci beaucoup. Donc, j'irais  
18 maintenant faire un petit tour rapide dans les  
19 notes sténographiques de la journée d'hier aux  
20 pages... c'est le volume 2, aux pages 214 et 215 au  
21 sujet de Hilo et la question du RNCREQ sur les  
22 activités réglementées. On disait... O.K. Page 214.  
23 Exact. Donc :

24 Cela étant dit, ça ne veut pas dire  
25 par contre, qu'il n'y a pas trop

1 d'activités pour lesquelles on peut  
2 oeuvrer puis qui sont au bénéfice de la  
3 clientèle sans que ça fasse l'objet  
4 d'une réglementation du réseau, au  
5 sens où on l'entend avec un objet de  
6 décision, là, par rapport à la Régie.  
7 Donc, je pense, ça fait vraiment  
8 partie de notre mandat qui a fait  
9 développer des produits. C'est  
10 connexe, ça fait partie de notre  
11 mandat de distribuer de l'électricité  
12 puis d'assurer un service à la  
13 clientèle.

14 Donc, à la lumière de cette réponse-là est-ce qu'on  
15 peut conclure justement que ça fait partie du  
16 spectre, que les activités d'Hilo font partie du  
17 spectre des activités reliées à la distribution de  
18 l'électricité?

19 R. Le... la définition strict de « distribution  
20 d'électricité », donc les activités liées à la  
21 distribution, elles sont... elles sont encadrées et  
22 elles s'arrêtent normalement au compteur. Hilo a  
23 des activités qui sont en aval du compteur, donc  
24 après le compteur, chez les clients. Donc, je ne  
25 pense pas qu'on peut les relier directement à une

1 activité réglementée. Et là, il faut faire  
2 attention de ne pas confondre avec les programmes  
3 d'efficacité énergétique pour lesquels  
4 effectivement le distributeur s'est vu reconnaître  
5 des budgets... dans sa mission, également. Mais je  
6 ne pense pas qu'il s'agit d'une activité strictement  
7 liée, ou exclusivement liée à la distribution  
8 d'électricité.

9 Q. [77] D'accord. Donc... donc, quand vous dites  
10 que... quand vous parlez de « connexité », ça fait  
11 partie de... du mandat d'Hydro-Québec de distribuer  
12 de l'électricité. Est-ce que vous pouvez me... me  
13 donner des exemples concrets ou m'établir, là, de  
14 façon plus précise ce lien de connexité? Ou vous...  
15 alors, ou vous vous retirez votre phrase d'hier,  
16 là...

17 R. Je ne comprends pas vraiment votre question.

18 Q. [78] Parfait. Bien, je veux juste... je veux juste  
19 valider que... que ce que vous avez dit hier,  
20 c'est... on... on peut être conforté de cette  
21 réponse-là. Je veux juste savoir, plus précisément,  
22 sur le lien de connexité dont vous parliez, est-ce  
23 que vous avez des exemples concrets ou des  
24 manifestations dont ce lien-là peut être établi?  
25 Comment Hilo peut être... peut être une activité

1           connexe au mandat d'Hydro-Québec, de distribuer de  
2           l'électricité?

3       R. Hum... Je vais essayer de répondre le mieux  
4       possible à votre question. Dans... Il y a peut-être  
5       deux volets principaux. Donc, le premier, je vous  
6       dirais, c'est que les clients... Évidemment, la  
7       mission du Distributeur, là, c'est d'alimenter les  
8       clients. Et puis, pour ce faire, là, il doit  
9       construire du réseau de distribution et puis, bon,  
10       le maintenir.

11               Évidemment, pour... par ailleurs les  
12       clients consomment de l'électricité, ils souhaitent  
13       être accompagnés dans leur consommation puis dans  
14       leur gestion, puis ça se traduit dans un paquet de  
15       trucs qui sont... qui rentrent aussi là-dedans, la  
16       connexité. Si on pense, par exemple, aux outils  
17       qu'on déploie dans l'espace client, permettant aux  
18       clients de mieux gérer leur consommation. Avoir des  
19       modalités de facturation souples.

20               Donc, il y a un paquet de trucs qui sont  
21       connexes au fait qu'on livre et que les clients  
22       consomment de l'électricité, qu'une forme  
23       d'accompagnement de ces clients-là est nécessaire  
24       par la gestion de la consommation.

25               Par ailleurs, pour pouvoir livrer

1 l'électricité, encore faut-il qu'on l'approvisionne  
2 adéquatement. Et donc, c'est aussi dans la mission  
3 du Distributeur d'avoir les moyens  
4 d'approvisionnement qui sont adéquats et des  
5 moyens, également, de gestion de ces moyens-là,  
6 autant que faire se peut, pour équilibrer nos  
7 bilans.

8           Donc, Hilo répond un peu à deux grands  
9 volets de notre mission, c'est-à-dire un moyen...  
10 une façon de réduire, dans le fond... un moyen de  
11 gestion de la puissance pour... dans le cadre de  
12 notre bilan de puissance puis de notre plan  
13 d'approvisionnement, et à la fois un accompagnement  
14 pour les clients, dans le cadre de la gestion de  
15 leur consommation.

16 Q. [79] D'accord. Merci pour votre précision.

17 Maintenant, je me tourne vers la pièce B-0111, le  
18 document HQD-5, document 1.2. C'est la DDR numéro 3  
19 de la Régie. O.K. À la page 22, la Régie reprenait  
20 un extrait de la preuve du ROEÉ... Oh... page 22...  
21 oui, c'est ça. O.K. Parfait. Puis, si on descend un  
22 petit peu plus bas, à la page 24... Donc, la Régie  
23 posait la question 6.1, donc :

24           Veuillez confirmer que la gestion de  
25 la demande en puissance via

1 l'agrégation des charges chez la  
2 clientèle du Distributeur contribue à  
3 la prestation de service du  
4 Distributeur et qu'elle ne pourrait  
5 être abandonnée sans égard à la  
6 fourniture et la qualité de  
7 l'alimentation électrique de sa  
8 clientèle. Sinon, veuillez expliquer.

9 Hydro-Québec répondait, notamment, que,  
10 bon :

11 Au même titre que la tarification  
12 dynamique, les options d'électricité  
13 interruptible et le programme GDP  
14 Affaires, la contribution de ce moyen  
15 est essentielle à sa prestation de  
16 service, donc à la fourniture et à la  
17 qualité de l'alimentation électrique.  
18 Le Distributeur est toutefois d'avis  
19 que l'impartition du service à une  
20 entité affiliée a l'avantage d'en  
21 assurer la pérennité.

22 Donc, pouvez-vous nous donner des exemples  
23 précis qui refléteraient pourquoi et comment Hilo  
24 serait davantage en mesure d'assurer la pérennité  
25 du service, en fait?

1 R. Excusez-moi on se rappelait un peu, là, le contexte  
2 je pense qui découle un peu de la citation  
3 précédente, mais sans la lire au complet, je pense  
4 que ce qu'on pourrait dire à ce moment-ci, c'est  
5 qu'il faut lire la réponse d'une entité affiliée  
6 versus une entité indépendante du marché, donc,  
7 qu'est-ce qu'on veut dire par là, c'est que  
8 l'avantage, c'est que, elle n'est pas, elle est  
9 soutenue évidemment par Hydro-Québec, dans son  
10 ensemble, et puis les notions de rentabilité ou qui  
11 pourraient guider ou les accès passives, excusez-  
12 moi le... de rentabilité qui pourraient guider,  
13 donc, un entreprise indépendante sont absents, là,  
14 dans ce cas-ci, dans... avec la filiale Hilo  
15 évidemment. Donc, elle tire son mandat de ce que le  
16 Conseil d'administration lui permet de faire. Donc  
17 je pense que c'est un peu ça qu'on veut dire par  
18 pérennité dans cette phrase-ci.

19 Q. [80] Bien, puis en comparant les deux modèles, si  
20 on peut dire, d'une entité interne, versus un  
21 service imparti à Hilo, comment cette... comment on  
22 est mieux en mesure d'assurer la pérennité avec  
23 Hilo, versus avec un organe interne d'Hydro-Québec?

24 R. Écoutez, je ne pense pas que jamais on a voulu  
25 faire le parallèle entre une entité interne comme

1 vous dites, en fait une entité interne, là, pour  
2 mettre ça clair, vous parlez j'imagine d'un groupe  
3 établi, là, comme, par exemple, le Distributeur.

4 Donc, juste pour être sûre qu'on se  
5 comprend bien, là, donc, quand vous dites « entité  
6 interne versus impartir à l'ex... », parce que ce  
7 n'est pas l'externe, hein, ça reste quand même un  
8 affilié d'Hydro-Québec, là...

9 Q. **[81]** Une filiale.

10 R. Une filiale, exactement, donc, alors que vous ce  
11 que vous dites, c'est : il pourrait y avoir  
12 également ces services-là rendus par le  
13 Distributeur à l'intérieur des équipes qui sont,  
14 disons, plus du Distributeur, là.

15 Donc, cette comparaison-là, jamais on a  
16 voulu la faire, là, c'est vraiment par rapport à  
17 avoir une entité qui serait complètement externe à  
18 Hydro-Québec.

19 Q. **[82]** O.K. Parfait, je comprends mieux. Donc, si on  
20 prend un petit peu plus bas, à la question 6.3.

21 Donc, on avait une question bon qui disait :

22 Veuillez commenter la position du ROÉÉ  
23 soulignée en référence.

24 Puis dans sa réponse, Hydro-Québec  
25 mentionnait, et je suis à la ligne 16.

1 Le Distributeur faisait d'ailleurs  
2 état de quelques activités, dont  
3 personne ne remettra en doute le  
4 caractère nécessaire à la prestation  
5 du service, qui étaient imparties. À  
6 titre d'exemple, le plantage des  
7 poteaux est une activité exécutée par  
8 les tiers et ce bien que ces poteaux  
9 soient essentiels afin d'acheminer  
10 l'électricité chez des clients. Le  
11 Distributeur ajoute même qu'il n'est  
12 pas propriétaire de l'ensemble du parc  
13 de poteaux, ce qui illustre qu'il n'a  
14 pas à être propriétaire de l'ensemble  
15 des actifs contribuant à la prestation  
16 du service ni à exercer l'ensemble des  
17 activités contribuant à celle-ci. Il  
18 en est de même pour le service de  
19 maîtrise de la végétation. Les  
20 services fournis par Hilo s'inscrivent  
21 donc dans cette même logique.

22 Donc, ma première question, en fait sur  
23 cette citation-là, lorsqu'on dit que bon on parle  
24 de plantage de poteaux, de maîtrise de la  
25 végétation comme exemple d'activités imparties,

1           donc j'essaie seulement de bien comprendre. Est-ce  
2           que théoriquement Hydro-Québec pourrait, comme il  
3           le fait avec Hilo, impartir ces activités-là de gré  
4           à gré à une filiale qui serait non réglementée?

5           R. À une filiale?

6           Q. **[83]** À une filiale ou non. En fait, impartir ces  
7           activités-là de gré à gré. C'est plutôt ça  
8           l'essence de ma question.

9           R. Parce que c'est une question complètement  
10          différente. L'impartir de gré à gré dans le marché  
11          c'est une chose qu'on peut rencontrer avec une  
12          filiale pour l'exécution de services c'est une  
13          autre complètement différente. J'aimerais ça que  
14          vous précisiez votre question s'il vous plaît.

15          Q. **[84]** Est-ce que je peux vous demander de répondre  
16          selon les deux options que vous mentionnez?

17          R. Hydro-Québec est assujetti, comme vous le savez  
18          probablement pour son approvisionnement en biens et  
19          services et là je réponds au meilleur de ma  
20          connaissance, parce qu'évidemment, je ne travaille  
21          pas en approvisionnement de biens et services, mais  
22          selon les règles en vigueur, Hydro-Québec, le mode  
23          d'approvisionnement standard pour l'acquisition de  
24          biens ou de services et effectivement les appels de  
25          propositions et les appels d'offres selon le cas.

1                   Maintenant, il y a certaines exceptions,  
2                   mais on n'embarquera pas dans les détails là qui  
3                   permettent évidemment de passer des contrats de gré  
4                   à gré dans certaines circonstances.

5                   Et là, donc, je n'élaborerai pas pour les  
6                   cas donc qui sont dans les exceptions. Maintenant,  
7                   si on parle de conclure un contrat avec un filiale,  
8                   à cent pour cent (100 %) détenue par Hydro-Québec,  
9                   on est plutôt d'avis qu'effectivement on peut  
10                  passer un contrat directement avec la filiale sans  
11                  procéder par appel d'offres.

12                Q. **[85]** D'accord. Donc, quand vous parlez  
13                  « d'exceptions », est-ce que c'est parce que ça  
14                  dépasse votre connaissance ou ça aurait besoin des  
15                  vérifications ou ce n'est pas...

16                R. Il y a certaines exceptions que je connais avec des  
17                  seuils admissibles par exemple en bas de vingt-cinq  
18                  mille dollars (25 000 \$), mais là, vraiment ça ne  
19                  dépasserait le seuil de mes connaissances dans le  
20                  présent dossier.

21                Q. **[86]** D'accord.

22                Me ÉRIC FRASER :

23                  Maintenant, si vous permettez, ça dépasserait aussi  
24                  le seuil de la pertinence je crois dans le cadre de  
25                  la demande dans ce dossier-ci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 On ne vous entendait pas très bien, Maître Fraser.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Oui. J'allais dire, mais là... J'allais dire que  
5 c'était « borderline » ou sur la limite de la  
6 pertinence la question ici dans le contexte du  
7 Plan.

8 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

9 Puisque ça dépasse les connaissances de la témoin  
10 je vais m'arrêter là de toute façon.

11 Q. **[87]** Donc, bon, juste pour reprendre la réponse  
12 qu'on nous amenait tout à l'heure, à la ligne 15,  
13 on dit :

14 Le Distributeur soulignait toutefois  
15 que pour différentes raisons, de  
16 telles activités pouvaient également  
17 être imparties.

18 Mais là, on aimerait savoir en fait ce serait quoi  
19 les raisons dont on parle, puis bien sur quels  
20 critères ou paramètres est-ce qu'Hydro-Québec  
21 pourrait se baser pour opter dans ce sens-là?

22 R. Je pense qu'il faut prendre à l'envers votre  
23 question.

24 Q. **[88]** O.K.

25 R. Comme je disais, généralement Hydro-Québec procède

1 par appel d'offres de manière tout-à-fait  
2 quotidienne pour l'acquisition de biens et  
3 services. L'importance stratégique qui vise à être  
4 atteinte par les objectifs de Hilo dépassaient  
5 largement la simple nature d'un contrat de services  
6 ou d'un contrat client/fournisseur comme  
7 j'expliquais précédemment, qui a mené à la décision  
8 de vouloir avoir une filiale vraiment détenue à  
9 cent pour cent (100 %) sur laquelle on avait un  
10 partenariat qui allait se faire à l'interne  
11 d'Hydro-Québec pour vraiment avoir le plus  
12 d'agilité et de flexibilité possible. Donc c'est  
13 par exception. Donc, le mode normal, ce serait de  
14 dire, bien, pour les services courants, on  
15 s'approvisionne par appel d'offres ou appel de  
16 propositions. Vu l'ampleur et la nature du projet  
17 qu'on veut atteindre avec Hilo, on a choisi d'avoir  
18 plutôt un mode différent qui était une filiale.

19 Q. **[89]** Est-ce que je peux vous demander de préciser  
20 ce que vous signifiez par ampleur ou nature du  
21 projet d'Hilo?

22 R. Oui. En fait, toute la question de repenser la  
23 manière dont on consomme l'énergie puis d'embarquer  
24 la population avec nous dans cette nouvelle façon  
25 de concevoir... repenser la consommation puis la

1 distribution de... la façon dont on consomme, c'est  
2 une orientation qui va au-delà de... qui est  
3 poussée par le Distributeur, mais qui est repris  
4 également comme orientation stratégique, devant le  
5 nouveau paradigme dans lequel on fait face pour les  
6 prochaines années, c'est-à-dire qu'on arrive à la  
7 fin des quantités qui sont disponibles, par  
8 exemple, dans le contrat patrimonial, on va devoir  
9 s'approvisionner avec un peu plus grand nombre de  
10 sources de production si on ne fait pas des efforts  
11 importants pour réduire notre consommation et  
12 déplacer notre consommation quand c'est possible.

13           Puis je parlais de la courbe hier qu'on  
14 veut aplanir. Ça fait partie des trois grands  
15 chantiers qui sont présentement en consultation  
16 auprès de la population, donc dans le cadre du  
17 projet Énergie en commun qu'on a lancé. Donc, c'est  
18 vraiment quelque chose qui est au coeur même de nos  
19 activités des prochaines années et qui va  
20 dorénavant, je pense, comme... moi m'incluant comme  
21 membre de la société, va faire qu'on se pose des  
22 questions sur notre approche puis notre rapport à  
23 la consommation énergétique. Donc, c'est plus dans  
24 cette optique-là dont Hilo fait partie.

25 Q. [90] O.K. Puis en impartissant de gré à gré à une

1 seule entreprise l'agrégation puis le contrôle des  
2 charges, est-ce que vous jugez que la contribution  
3 en puissance de ce moyen-là s'en trouve limité  
4 puisqu'elle restreindrait le nombre d'agrégateurs  
5 qui pourrait y contribuer?

6 R. Je pense qu'on l'a dit dans d'autres circonstances,  
7 peut-être aussi dans le cadre des présentes  
8 audiences. Mais c'est vraiment une première étape.  
9 On cherche un maximum de... Pour l'instant, on  
10 voulait s'assurer de mettre vraiment les bases  
11 solides de déploiement d'un outil puis de générer  
12 la confiance de la clientèle pour adhérer à ce  
13 genre de produit-là. Ça fait partie aussi des  
14 décisions, des motifs qui ont mené à impartir  
15 l'activité à une filiale. Maintenant, une fois que  
16 tout sera bien positionné, on pourrait dire ça  
17 comme ça, je pense qu'Hilo l'a déjà dit  
18 publiquement espère peut-être intégrer d'autres  
19 formes, d'autres entreprises avec eux.

20 Puis, par ailleurs, les agrégateurs ont  
21 aussi d'autres marchés qui leur sont possibles.  
22 Mais c'est important quand même pour nous de  
23 s'assurer que tout ça se fait de manière contrôlée  
24 et prudente, aussi de manière à assurer la sécurité  
25 de nos clients puis d'avoir un accompagnement qui

1 est adéquat de ces clients au début. C'est quand  
2 même un changement dans la façon dont les clients  
3 auront à gérer leur consommation. Pour ces raisons-  
4 là, au début de ce projet-là, on souhaitait  
5 vraiment pouvoir avoir le plein contrôle, si on  
6 peut dire ça comme ça, sur le déploiement du  
7 projet.

8 Q. [91] O.K. Puis selon notre compréhension, Hilo a  
9 pour mandat d'intervenir seulement en réseau  
10 intégré mais pas en réseau autonome. Est-ce que  
11 c'est exact?

12 R. Bien, c'est-à-dire qu'en ce moment Hilo concentre  
13 son énergie à ses activités dans le contrôle des  
14 charges de chauffage, donc la réduction des charges  
15 de chauffage, et comme vous savez probablement que  
16 la situation actuelle des réseaux autonomes fait en  
17 sorte que les charges de chauffage ne sont pas à  
18 l'électricité, donc c'était pas opportun dès  
19 maintenant de donner un mandat à Hilo, là,  
20 d'intervenir en réseaux autonomes. Ça ne veut pas  
21 dire qu'ils ne pourraient pas le faire pour  
22 d'autres contrôles de charges éventuellement, mais  
23 la priorité actuelle c'est vraiment de déployer la  
24 réduction des charges de la chauffe de l'air, donc  
25 ça a moins de pertinence en réseaux autonomes.

1 Q. **[92]** O.K. Je comprends, merci. Bon, dans  
2 l'hypothèse où Hilo était considérée comme une  
3 activité réglementée, on sait que c'est un enjeu du  
4 présent dossier, est-ce qu'Hydro-Québec considère  
5 que ce serait moins profitable financièrement, là,  
6 pour l'actionnaire?

7 R. Écoutez, je peux vous assurer, là, que la  
8 profitabilité pour l'actionnaire c'est pas un  
9 objectif qui est poursuivi par la filiale  
10 actuellement. Et je pense que ce serait  
11 probablement moins risqué pour l'actionnaire si...  
12 si Hilo devait faire partie des activités  
13 réglementées, parce qu'actuellement il assume une  
14 part de risque par le fait qu'une portion de ces  
15 coûts éventuellement pourrait, par exemple, ne pas  
16 être reconnus comme étant une rétribution, donc...  
17 Puis il y a certaines activités qu'effectivement  
18 pour le moment, si on pense, exemple, au Programme  
19 affaires dont pour le moment... pour lequel il n'y  
20 avait pas de contrat avec le Distributeur. Donc...  
21 non.

22 Q. **[93]** O.K. Mais est-ce que vous... vous percevez  
23 qu'il pourrait quand même y avoir un certain effet  
24 sur la durée du Plan d'approvisionnement, sur les  
25 profits de la société d'État Hilo en tant que

1 filiale non réglementée, comparativement à si  
2 c'était une activité réglementée?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Bien je pense que la question des perceptions, il  
5 faudrait que la question soit rebasée sur les  
6 faits. Et, par ailleurs, je pense que madame  
7 Robitaille a répondu pas mal de long en large sur  
8 cette question-là, lorsqu'elle a affirmé que les  
9 différents impacts, que ce soit réglementé et  
10 lorsqu'on dit « réglementé », ce serait récupéré  
11 par le Distributeur ou réalisé par une filiale ou  
12 une firme externe. Je pense qu'on a vraiment  
13 couvert tout le terrain. Alors si vous voulez  
14 reposer une nouvelle question qui serait basée sur  
15 des faits et qui serait différente de la dernière,  
16 je vous en remercie.

17 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

18 Je... respectueusement, là, je maintiendrais ma  
19 question dans le sens où on... on veut... cette  
20 question-ci vient... vient positionner ma question  
21 précédente par rapport à... au Plan  
22 d'approvisionnement, là. Donc, ma question était :  
23 quel serait, sur la durée du Plan  
24 d'approvisionnement, l'effet de... à savoir si  
25 l'activité est réglementée ou non, sur les profits

1 de... de Hilo, là, donc...

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Bien je m'objecte, littéralement. Premièrement, la  
4 question est hypothétique. Deuxièmement, elle  
5 demande qu'on fasse des spéculations sur les  
6 profits d'Hilo, ce qu'on ne peut pas faire. Alors  
7 la question n'est pas pertinente. Alors, Monsieur  
8 le Président, je m'objecte.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui, laissez-moi une seconde. Bien dans les  
11 réponses... dans les réponses qui ont été données,  
12 je crois, hier, il me semble que le Distributeur a  
13 indiqué clairement qu'il avait l'intention  
14 éventuellement de demander à la Régie à ce que les  
15 coûts associés au service Hilo soient reconnus dans  
16 les revenus requis. En temps et lieu on verra, là,  
17 quelle forme précise tout cela pourra prendre, mais  
18 il me semble que ça répond à la question qui a été  
19 posée, alors je retiendrais l'objection de maître  
20 Fraser.

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Merci, Monsieur le Président.

23 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

24 Q. [94] Merci. Donc, je vais passer à un autre... une  
25 autre petite ligne de questions. Donc, Hilo a

1           annoncé qu'il étendrait son offre de service au  
2           marché affaires dès deux mille vingt-deux (2022),  
3           comme le démontre l'extrait de... du site Internet  
4           déposé en pièce AQCIE-CIFQ-0025, en réponse à la  
5           question 2.1 de la DDR numéro 4 de la Régie, qui  
6           est la pièce B-0018 Hydro-Québec évalue la  
7           contribue d'Hilo par un effacement moyen en pointe  
8           de deux kilowatts (2 kW) par client participant.  
9           Donc, est-ce qu'on peut savoir quel sera  
10          l'effacement moyen par participant, maintenant  
11          qu'il est su que Hilo s'adressera au marché  
12          affaires dès deux mille vingt-deux (2022), est-ce  
13          qu'il y a un moyen de le savoir?

14          Mme KIM ROBITAILLE :

15          R. Je l'ignore. Juste pour être bien certaine  
16          d'avoir... Vous me demandez de... quant à la  
17          projection sur l'effacement de la clientèle  
18          affaires?

19          Q. **[95]** Bien, en fait, je me demande si la donnée  
20          existe ou si... ou quand planifiez-vous être en  
21          mesure d'avoir cette donnée-là.

22          R. Pour la clientèle affaires?

23          Q. **[96]** Oui.

24          R. On n'a pas de contrat avec Hilo pour la clientèle  
25          affaires.

1 Q. [97] La question s'inscrit dans le cadre où... bon,  
2 hier, on a dit, quand même, que... on a entendu en  
3 audience que vous aviez eu connaissance de... du  
4 lancement de Hilo Affaires, ou de cette  
5 possibilité-là, puis que... À ce que je comprends,  
6 il y a quand même une certaine communication entre  
7 Hydro-Québec et Hilo dans ce sens-là, là, donc je  
8 me demandais si vous planifiez être en mesure  
9 d'avoir l'effacement moyen par participant qui  
10 s'adressera... qui inclue, je veux dire, le marché  
11 affaires, dans un avenir rapproché.

12 R. Écoutez, je ne veux pas m'objecter à la place de  
13 mes procureurs, mais dans la mesure où ça ne fait  
14 pas partie des bilans, qu'on ne demande pas de  
15 reconnaissance de coûts pour... Pour le moment, en  
16 tout cas, du moins, on n'a pas de contrat avec eux.  
17 Donc, ça ne fait pas partie de l'objet...  
18 quelconque de ce dossier-ci. Le volet affaires de  
19 Hilo, je ne vois pas en quoi je... je serais  
20 justifiée de précipiter cela ou de demander de un  
21 rendre-compte à Hilo pour cette... le programme  
22 affaires, là, et de devoir vous les communiquer.

23 Q. [98] Juste un petit instant, s'il vous plaît.  
24 D'accord. Merci. Donc, en pièce B-0118, la DDR  
25 numéro 4 de la Régie, on... à la réponse à la

1 question 3.2 de la Régie, Hydro-Québec disait... je  
2 vais vous lire la citation :

3 [...] en offrant un service clé en  
4 main de solutions technologiques chez  
5 les clients, le service offert par  
6 Hilo vise un profil de clients  
7 différent de celui des options de  
8 tarification dynamique.

9 Puis là, hier, lors du contre-interrogatoire par le  
10 RNCREQ, on a entendu une réponse similaire, là, sur  
11 la tarification dynamique, puis le fait que Hilo  
12 est plutôt un service clé en main.

13 Bon, on comprend que la tarification  
14 dynamique s'applique auprès de la clientèle  
15 résidentielle. Puis, pour la clientèle d'affaires,  
16 maintenant, pouvez-vous nous expliquer comment se  
17 manifeste cette complémentarité-là entre GDP  
18 Affaires et Hilo, si vous êtes en mesure de le  
19 faire?

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Monsieur le Président, je me permettrai, c'est que  
22 dans la dernière ligne de questions, madame  
23 Robitaille a dit qu'il n'y avait pas de contrat  
24 Affaires, que ce n'était pas un service qui était  
25 rendu par Hilo au Distributeur, donc, on ne pourra

1 pas plus répondre à des questions qui nous  
2 demandent de faire des parallèles avec le service  
3 GDP et le service Affaires d'Hilo qui n'est pas  
4 contracté avec le Distributeur.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, Maître Champigny, est-ce que vous pouvez  
7 reformuler votre question ou peut-être la préciser?

8 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

9 Bien, en fait, moi, je me fonde, je me fonde  
10 vraiment sur les citations qu'on a là, puis on  
11 répète que la tarification dynamique ne tombe pas  
12 en concurrence avec Hilo, dans la mesure où il ne  
13 s'agit pas d'observer l'agrégation, puis que Hilo  
14 offre un service clé en main, mais la réalité c'est  
15 qu'on sait que la clientèle d'affaire pourrait  
16 éventuellement bénéficier de services d'Hilo, Hilo  
17 Affaires.

18 Q. [99] Donc, est-ce que cette notion de  
19 complémentarité est aussi assurée auprès de la  
20 clientèle d'affaire? C'est l'objet de ma question.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Écoutez, honnêtement, je ne suis pas certain de  
23 bien comprendre le sens de votre question, mais  
24 j'inviterais maître Fraser et son équipe à répondre  
25 au meilleur de leurs connaissances.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 C'est bon, merci, Monsieur le président. Les  
3 témoins se sont consultés pour tenter de répondre  
4 au meilleur de leurs connaissances, comme vous le  
5 soulignez, alors, je les laisse aller. Merci.

6 Mme KIM ROBITAILLE :

7 R. Donc, ce que je peux vous dire, c'est que  
8 effectivement, je n'ai pas de connaissances  
9 précises sur l'offre GDP Affaires, excusez-moi, sur  
10 l'offre Affaires de Hilo, désolée pour le lapsus.

11 Par contre, nous, ce qu'on s'est assurés  
12 puis par souci de professionnalisme, je dirais, là,  
13 puis c'est de bien communiquer à la filiale, l'état  
14 de la situation par rapport à la GDP Affaires et  
15 donc, ils sont au courant du super effort qu'ils  
16 doivent respecter pour ne pas entrer en  
17 contradiction avec les récentes décisions de la  
18 Régie dans le dossier GDP Affaires. Donc, on a  
19 confiance qu'ils vont développer une offre. C'est  
20 un pas donc complémentaire à celle de GDP Affaires  
21 certainement et qui ne viendra pas empiéter, là,  
22 dans le fond, sur ce qui est entendu comme état de  
23 la nature de la tarification de GDP Affaires en ce  
24 moment.

25 Donc, ça, c'est ce qu'on a fait nous de

1 manière proactive, voilà, je le dirais comme ça, de  
2 cette manière-là, vers notre filiale pour dire, ah,  
3 O.K., comme on discute souvent, je vous informe que  
4 si vous allez vers là, faites attention, il y a des  
5 bémols à, des balises à respecter.

6 Maintenant, une fois que j'ai dit ça, il y  
7 a également dans le tarif, là, GDP Affaires, comme  
8 il est conçu actuellement, la possibilité d'agir  
9 comme un médiateur, pardon, donc, si Hilo souhaite  
10 s'inscrire là-dedans il pourra le faire.

11 Q. **[100]** O.K. Merci pour votre réponse. J'ai une  
12 dernière question et ça va mettre fin à mon contre-  
13 interrogatoire. Ma question est assez simple, là,  
14 on... il est de connaissance générale, là, que,  
15 bon, il y a une quinzaine d'années, Hydro-Québec a  
16 procédé à la vente de sa filiale HyroSolution. O.K.

17 Est-ce qu'il serait théoriquement possible  
18 qu'un jour Hydro-Québec procède à la vente de sa  
19 filiale Hilo? Est-ce que c'est une possibilité? En  
20 théorie, est-ce qu'on peut envisager?

21 R. Écoutez, j'aimerais ça pouvoir répondre à votre  
22 question, là, je sais comme... de la même façons  
23 que vous que la filiale HydroSolution a été vendue  
24 à Gaz Métro, je crois, il y a une quinzaine  
25 d'années, Énergir. Maintenant, est-ce qu'on

1           pourrait vendre la filiale? Écoutez, j'en ai aucune  
2           idée, mais c'est tellement pas dans les cartons  
3           actuellement, là, que c'est pas vraiment une... une  
4           optique avec laquelle on réfléchit, là. C'est  
5           vraiment vraiment... ça fait même pas partie du  
6           tout, du tout, du tout de... Je n'ai jamais entendu  
7           cette discussion en tout cas. C'est ce que je peux  
8           vous dire.

9                       Maintenant, est-ce que c'est possible ou  
10           pas possible également? Ça, je ne me prononcerai  
11           pas. Mais ce que je peux vous répondre, c'est que  
12           jamais ça n'a même été effleurée cette idée-là.

13       Q. **[101]** D'accord. Merci. Si vous le permettez, je  
14           vais prendre juste quelques secondes pour consulter  
15           mes analystes.

16       LE PRÉSIDENT :

17           Oui, on vous attend.

18       Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

19           Parfait. Ça met fin à mes questions. Je remercie le  
20           panel. Merci.

21       LE PRÉSIDENT :

22           Merci. Alors, nous allons enchaîner avec maître  
23           Neuman pour le Regroupement pour la transition,  
24           l'innovation et l'efficacité énergétique.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :  
2 Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames les  
3 Régisseurs. Alors, Dominique Neuman pour le RTIEÉ.  
4 Bonjour au Panel.

5 Q. **[102]** Donc, je vais commencer par certaines  
6 questions, donc un instant, je vais trouver...  
7 Donc, certaines questions, évidemment sur les  
8 réseaux autonomes. Donc, je vais référer, à  
9 certains moments, à notre mémoire révisé, qui  
10 est... qui avait été produit il y a un an, qui est  
11 la pièce C-RTIEÉ-0028. À la page Adobe 27 jusqu'à  
12 la page Adobe 31, mais on va commencer par la page  
13 Adobe 27, au début du paragraphe 11. Madame la  
14 Greffière, s'il vous est possible de projeter, de  
15 projeter cette pièce.

16 Oui, j'inviterais incidemment la Régie à me  
17 signaler, si jamais des fois on m'entend moins  
18 bien, je sais que c'est arrivé pour d'autres  
19 personnes qui ont participé à l'audience depuis le  
20 début, s'il vous plaît, faites-le-moi savoir pour  
21 que, je ne sais pas, que je me rapproche ou que je  
22 m'éloigne, au besoin du micro.

23 Donc, sur la pièce qui est présentée, donc  
24 qui commence au paragraphe 11 de notre mémoire  
25 révisé, on énumère, sur un grand nombre de pages,

1 l'ensemble des engagements, des plans, des  
2 promesses d'Hydro-Québec Distribution depuis mil  
3 neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) qui a répété,  
4 des fois, c'était le gouvernement du Québec qui  
5 avait... qui l'avait énoncé dans ses propres  
6 politiques énergétiques.

7 Toutes ces références reproduisent le  
8 souhait d'Hydro-Québec, son engagement exprimé de  
9 façon répétée de convertir l'ensemble des réseaux  
10 autonomes à des énergies renouvelables ou d'y  
11 effectuer la transition énergétique. Donc, ce long  
12 historique débute en mil neuf cent quatre-vingt-  
13 quinze (1995).

14 On peut le dérouler, Madame la Greffière,  
15 s'il vous plaît. Donc là, on est rendu en deux  
16 mille huit (2008). On passe en deux mille dix  
17 (2010). On passe, un peu plus loin, à d'autres  
18 promesses qui ont été faites en deux mille treize  
19 (2013).

20 Et encore une fois, dans le plan  
21 d'approvisionnement dont la Régie est présentement  
22 saisi, qui a été déposé à la fin deux mille dix-  
23 neuf (2019), il y avait cette promesse renouvelée  
24 de convertir à l'énergie renouvelable tous les  
25 réseaux autonomes par des discussions de gré à gré.

1 C'est la formule que nous approuvons et qui a été  
2 retenue depuis... qui a été... ou à laquelle Hydro-  
3 Québec est revenue depuis quelques années.

4 Et encore une fois, bon, je sais qu'il y a  
5 eu la pandémie, mais il y a eu peu de développement  
6 depuis le dépôt de ce plan, alors qu'on envisageait  
7 d'avoir complété le tout d'ici la fin deux mille  
8 vingt (2020).

9 Qu'est-ce qu'Hydro-Québec pourrait dire à  
10 la Régie pour la convaincre que cette fois-ci c'est  
11 la bonne? Que cette fois-ci, il y a vraiment non  
12 seulement un souhait, mais que ce souhait, qu'on  
13 peut réellement prévoir qu'il sera mis en exécution  
14 et qu'on aura, et je ne sais même pas à quelle date  
15 parce qu'il n'y a plus aucune échéance qui est  
16 fixée et qu'on aura une conversion de tous les  
17 réseaux autonomes vers l'énergie renouvelable.

18 Me PATRICK LABBÉ :

19 R. Oui. Bonjour. Patrick Labbé. Donc, j'aimerais  
20 amener peut-être une petite précision dans  
21 l'élément, dans le questionnement que vous faites.

22 Vous faites référence à deux mille vingt  
23 (2020). Donc, comme un précédent engagement, alors  
24 que ce lorsqu'on voit le tableau ici, c'était des  
25 initiatives qu'on voulait lancer dans le cadre de

1           cet objectif-là donc qu'on visait ensuite des  
2           appels de propositions, puis lancer des initiatives  
3           avant deux mille vingt (2020) pour l'ensemble des  
4           réseaux.

5                        Donc, aujourd'hui effectivement, on a  
6           révisé comme vous avez mentionné, puis comme ça a  
7           été donné en réponse dans les DDR, donc on a révisé  
8           notre approche suite à certaines réactions des  
9           milieux pour travailler plus en collaboration donc  
10          gré à gré fait partie des solutions tout comme  
11          raccordement ou des solutions côté client.

12                       Maintenant, aussi on l'a mentionné. Je  
13          pense qu'on a beaucoup d'initiatives qui voient le  
14          jour. Qui se concrétisent. On peut souligner les  
15          Îles-de-la-Madeleine, les éoliennes qui ont été  
16          mises en service en décembre deux mille vingt  
17          (2020) à laquelle bon une contribution réelle et  
18          concrète actuellement, tout comme les autres  
19          projets qui sont en cours soit pour La Romaine,  
20          Inukjuak. On parle des négociations à Kuujjuarapik.  
21          On a des initiatives à Quaqtaq. Plusieurs pour  
22          l'énergie renouvelable. Tasiujaq et autres là,  
23          bref.

24                       Puis, en termes de, je pense qu'on en  
25          vraiment mouvement de par l'ensemble de ces

1 exemples-là qui sont en cours, puis aussi en termes  
2 de visions ou d'objectifs on s'est dotés aussi  
3 d'une vision dans le plan stratégique où on vise  
4 atteindre une production en énergie renouvelable à  
5 la hauteur de soixante-dix pour cent (70 %) d'ici  
6 deux mille vingt-cinq (2025).

7 Ça fait que je pense que l'ensemble des  
8 éléments montre, 1) qu'on est en mouvement, et 2)  
9 qu'on se fixe aussi des objectifs. On s'entend, je  
10 pense que vous le voyez aussi qu'il y a des défis  
11 par rapport à la transition énergétique. C'est des  
12 défis qui sont d'un point de vue technique et aussi  
13 d'acceptabilité.

14 Donc, certes ça prend un certain temps pour  
15 mettre en place ces solutions-là, mais  
16 effectivement, on a plusieurs avancées, puis on a  
17 notre cible qui est dans le plan stratégique.

18 Q. **[103]** Oui, mais vous aviez déjà une cible à la fois  
19 dans les plans antérieurs et dans le présent plan  
20 qui a été déposé en deux mille dix-neuf (2019)  
21 d'avoir entamé la transition énergétique dans tous  
22 les réseaux autonomes en deux mille vingt (2020).

23 C'est dans le présent plan. Ce n'est pas  
24 dans un plan antérieur. C'est dans le présent plan.  
25 Et je comprends qu'il y a eu la pandémie. Est-ce

1 que vous avez un nouvel échéancier?

2 R. Bien, à ce que vous faites référence dans le  
3 présent plan, l'échéancier qu'on voit ici à  
4 l'écran, c'était de lancer des appels de  
5 propositions. Donc, on visait lancer des appels. On  
6 ne parlait pas de réaliser la conversion, mais on  
7 parle de...

8 Q. **[104]** Excusez-moi. Je ne parle pas du plan de deux  
9 mille quinze (2015) qui est présentement projeté à  
10 l'écran. Si on peut dérouler un petit peu plus  
11 loin, parce qu'on est d'accord, vous serez  
12 d'accordé Monsieur Labbé que les appels de  
13 propositions ne sont plus le mode privilégié.

14 Donc, on parle... On est amenés à deux  
15 mille dix-huit (2018) et je pense si on déroule  
16 encore un petit peu plus, Madame la Greffière...

17 Bon attendez. On n'a pas le texte exact,  
18 mais en tout cas, vous pouvez être conscient que  
19 dans le plan deux mille dix-neuf (2019) Hydro-  
20 Québec envisage non pas par appels de propositions  
21 et de façon de gré à gré de lancer de l'initiative  
22 dans tous les réseaux d'ici la fin de vingt vingt  
23 (2020).

24 Donc, pour cette chose-là et je ne parle  
25 pas des appels de propositions, ce mode n'est plus

1 privilégié de nos jours, est-ce que vous avez un  
2 échéancier?

3 R. Bien, si je me... C'est parce que là on n'a pas le  
4 document sous les yeux. Ça aurait plus simple de le  
5 voir.

6 Q. **[105]** Bien, c'est votre plan qui fait l'objet de la  
7 présente demande.

8 R. Exact. Non, bien en termes de libellé, je pense  
9 qu'on avait relibellé en disant qu'on visait  
10 atteindre... Qu'on visait lancer l'initiative dans  
11 l'ensemble des réseaux autonomes d'ici deux mille  
12 vingt (2020).

13 Je ne me souviens pas textuellement l'état  
14 de la situation qu'on avait fait, mais de par ce  
15 que je vous ai énuméré tantôt, je pense que, en  
16 tout cas il faudrait que je revois la liste. Je  
17 pense qu'on a aussi lancé les automatismes qui  
18 sont... On prépare nos centrales à l'intégration  
19 d'énergie renouvelable.

20 Donc, de mémoire, on a pas mal lancé les  
21 initiative dans l'ensemble de nos réseaux. Du  
22 moins, il y en a qui ne sont peut-être pas annoncé,  
23 parce qu'on est toujours en train de travailler des  
24 solutions. Mais l'ensemble des réseaux autonomes  
25 sont regardés et étudiés pour la transition

1 énergétique.

2 Q. **[106]** Si cela était requis pour l'approbation du  
3 Plan d'approvisionnement par la Régie, est-ce que  
4 ce serait possible pour vous d'avoir un échéancier  
5 de réalisation des projets qui couvre l'ensemble  
6 des réseaux autonomes, donc si ça prend plus  
7 d'années, mais d'avoir au moins un échéancier qui  
8 le spécifie, pour pas qu'on se retrouve au prochain  
9 plan encore avec un très noble objectif, mais un  
10 échéancier vague?

11 R. Bien, l'échéancier le plus... celui qu'on a rendu  
12 public, qu'on a donné, c'est notre cible via le  
13 Plan stratégique où on vise à atteindre soixante-  
14 dix pour cent (70 %) de production d'énergie  
15 renouvelable, c'est quand même, je pense, une cible  
16 importante, avec justement des projets concrets  
17 avec leur contribution concrète d'ici deux mille  
18 vingt-cinq (2025). Donc, ça, c'est les éléments qui  
19 sont... dont ceux qu'on a priorisés avec un impact  
20 important, puis qui est notre... plus qu'un  
21 échéancier, c'est une cible. Maintenant, au-delà de  
22 ça, ce qu'on comprend, c'est qu'il y a des  
23 initiatives, mais qui sont toujours à l'étude.  
24 Donc, il est trop tôt pour définir un engagement  
25 parce qu'il reste encore du travail à faire pour

1 identifier des solutions, s'assurer qu'elles  
2 répondent aux quatre critères, c'est en  
3 collaboration avec les milieux.

4 Q. **[107]** Je passe à mon groupe de questions suivants.  
5 Et j'inviterais, Madame la Greffière, à ne pas...  
6 c'est-à-dire garder en réserve la présente pièce  
7 parce qu'on va y revenir, mais d'ouvrir une autre  
8 pièce qui est la pièce C-RTIEÉ-0038, qui était une  
9 mise à jour déposée plus tôt cette année suite...  
10 enfin qui incorpore certains chiffres nouveaux, à  
11 partir de la page 4 de cette pièce 0038, s'il vous  
12 plaît, Madame la Greffière. Excusez-moi! Non. Je me  
13 trompe. C'est la page numéro 4, qui porte le numéro  
14 4. Attendez un petit instant.

15 À cette page-ci, on a un état du nombre  
16 d'heures d'utilisation non pas des groupes  
17 d'électrogènes eux-mêmes, mais des moyennes par  
18 centrale des groupes électrogènes. Et sur la base  
19 de cette moyenne, nous arrivons à la conclusion qui  
20 se trouve à la page suivante, Madame la Greffière,  
21 donc il y a... qu'il y a onze (11) réseaux  
22 autonomes dont les groupes électrogènes ont dépassé  
23 leur durée de vie utile de soixante-douze mille  
24 (72 000) heures qu'Hydro-Québec Distribution  
25 invoque régulièrement pour procéder au remplacement

1 des équipements diesel, tel que ça a été mentionné  
2 plus haut dans notre preuve.

3 Et, Madame la greffière, si vous pouviez  
4 continuer un tout petit plus bas. Il y a un réseau  
5 supplémentaire où le seuil inférieur de  
6 remplacement de soixante mille (60 000) heures est  
7 dépassé. Puis on en a un autre, Opitciwan, où on se  
8 rapproche du seuil de soixante mille (60 000)  
9 heures. Donc, ça fait un très grand nombre de  
10 réseaux autonomes qui ont des groupes diesel dont  
11 au moins la moyenne est soit dépassée, soit est  
12 proche des seuils pour lesquels il faut un  
13 remplacement.

14 D'abord, est-ce que vous avez un tableau ou  
15 des dates de remplacement des groupes dans tous les  
16 réseaux autonomes, au moins de ceux qui sont  
17 énumérés sur la page qui est présentement présentée  
18 comme étant critique, pour qu'on puisse voir au  
19 niveau de la planification quelles sont les dates  
20 critiques qu'il serait bien de respecter, si jamais  
21 on pouvait avoir des sources alternatives de  
22 production qui permettraient d'éviter... en fait de  
23 retarder les dates de remplacement de ces groupes  
24 électrogènes. Est-ce que vous avez ce genre de  
25 tableau à l'interne pour... pour la planification

1 d'Hydro-Québec?

2 R. Je vais peut-être juste rectifier certains éléments  
3 parce qu'il y a eu justement ces questions, là,  
4 dans le cadre des DDR puis on a répondu qu'il n'y a  
5 plus de remplacement systématique, là, des groupes  
6 à un certain seul. On a la possibilité de... disons  
7 de remplacer les pièces, de remonter les moteurs,  
8 ça peut même jusqu'à aller changer le bloc moteur.  
9 Puis il y a des évaluations, c'est sûr, en fonction  
10 du nombre d'heures, il y a des... pour assurer la  
11 maintenance et l'exploitation, on s'entend que  
12 c'est important, là, pour respecter la fiabilité  
13 d'alimentation, tenir compte des enjeux de  
14 logistique, là, donc on veut... on ne veut pas être  
15 pris... être pris de court, là, avec des  
16 remplacements de pièces importantes lorsqu'il n'y a  
17 pas de bateau, ça fait que tout est bien planifié,  
18 ça fait qu'effectivement on suit l'évolution en  
19 heures de nos groupes, mais c'est pour un besoin  
20 justement de fiabilité d'alimentation,  
21 d'exploitation, de la maintenance, être optimum. On  
22 travaille avec les specs les fabricants puis donc  
23 les moteurs peuvent être réhabilités, plutôt que de  
24 faire des remplacements complets, donc ça va selon  
25 l'évolution de chaque groupe. Ça fait que c'est

1 vraiment une analyse à la pièce qui est faite dans  
2 le cadre des activités de maintenance et  
3 d'exploitation.

4 Q. **[108]** Je comprends. Mais c'est quand même une  
5 démarche que je présume que vous souhaitez éviter  
6 ou enfin pas éviter parce qu'un jour chaque groupe  
7 aura à être remplacé, mais au moins retarder. Et  
8 est-ce que ça ne compte pas dans votre  
9 planification pour choisir... pour essayer de vous  
10 assurer que votre nouvel équipement de production  
11 d'énergie renouvelable soit là à temps pour  
12 retarder un tel...

13 R. Bien...

14 Q. **[109]** ... une telle opération?

15 R. Bien comme on a un peu abordé hier aussi, dans  
16 l'étude d'une solution pour la transition... parce  
17 qu'il y a deux éléments là-dedans, là. Je pense  
18 qu'il faut... disons s'assurer que ce soit clair,  
19 là. Alors il y a l'énergie puis il y a la  
20 puissance, t'sais, donc intégrer l'énergie  
21 renouvelable n'est pas... n'est pas directement en  
22 lien avec le remplacement ou la maintenance des  
23 moteurs. Donc, il peut y avoir un impact, auquel  
24 cas c'est un impact au niveau du bilan en  
25 puissance, donc auquel cas on va en tenir compte

1 dans l'analyse économique. Mais c'est pas  
2 systématique. T'sais, si on parle d'un caractère  
3 intermittent, là, de la production éolienne ou  
4 solaire, nos centrales vont être là pour durer,  
5 pour assurer la fiabilité de l'alimentation dans  
6 les moments où il n'y aura pas de production  
7 solaire. Donc, à ce moment-là on parle plus d'une  
8 contribution en énergie.

9 Puis dans nos modèles bien dans la majorité  
10 des cas les centrales sont là pour durer dans un  
11 but de répondre aux besoins de puissance puis  
12 d'assurer la fiabilité de l'alimentation. Donc, on  
13 vise maintenir l'entretien de nos groupes,  
14 maintenir l'exploitation pour assurer la fiabilité  
15 de nos clients.

16 Maintenant quand on se penche vers la  
17 transition énergétique, si on regarde... bien on  
18 peut reprendre le cas d'Obedjiwan qu'on a discuté  
19 hier, donc si on a un cas où une nouvelle  
20 intégration d'énergie renouvelable vient... disons  
21 peut être, disons, contributive au bilan de  
22 puissance, à ce moment-là on va réviser disons soit  
23 nos augmentations de puissance ou notre... si ça  
24 vient impacter le nombre d'heures de  
25 fonctionnement, on va aussi ajuster notre

1 maintenance en fonction des heures. Ça fait que le  
2 tout va être pris en compte dans l'analyse  
3 économique pour faire la recommandation de la  
4 meilleure solution.

5 Puis le jour où la solution serait  
6 implantée, je peux prendre l'exemple d'Inukjuak,  
7 t'sais, le jour où on va avoir l'intégration d'une  
8 nouvelle source, bien c'est sûr que la fréquence  
9 aux entretiens va être ajustée et autre, là,  
10 t'sais, parce qu'on va avoir une nouvelle  
11 production. Mais d'ici là, il faut s'assurer que  
12 nos groupes soient toujours maintenus puis  
13 exploités selon nos règles.

14 Q. [110] Nous sommes tout à fait d'accord et de toute  
15 façon nous le mentionnons qu'évidemment dans la  
16 plupart des cas... en fait dans un grand nombre de  
17 cas la centrale diesel doit être maintenue, que ce  
18 soit en ce qu'on appelle une « réserve froide » ou  
19 une « réserve tournante ». Mais, évidemment, avec  
20 une production beaucoup moindre, lorsqu'il y a  
21 aussi comme source d'approvisionnement principale  
22 une source d'énergie renouvelable.

23 Dans votre réponse, que vous venez de me  
24 fournir, vous avez un peu devancé ma question  
25 suivante, qui se trouve aux pages... aux pages

1 subséquentes, Madame la Greffière, à partir de la  
2 page 7.

3           Donc, effectivement, nous avons le tableau  
4 du bilan de puissance après application du critère  
5 de planification, que vous avez mis à jour, et qui  
6 fournit les données pour chaque village. Et si on  
7 peut poursuivre, un tout petit peu après, il y aura  
8 une liste de villages, également.

9           Donc, c'est ça. Donc, il y a huit réseaux  
10 autonomes qui, sans intervention d'Hydro-Québec  
11 Distribution, tomberaient en déficit de puissance  
12 d'ici deux mille vingt, deux mille vingt-neuf  
13 (2020-2029), après application du critère de  
14 planification. Donc, il a ces huit villages-là.

15           Et là, le déficit de puissance entraîne des  
16 coûts un peu plus importants que le dépassement du  
17 nombre d'heures, puisque là, il s'agit de remplacer  
18 un groupe par un groupe plus puissant ou d'ajouter  
19 un nouveau groupe supplémentaire dans une centrale  
20 existante, où ça, c'est un coût plus élevé.

21           Et est-ce que ce... votre souci de retarder  
22 ce... ces investissements... ces investissements en  
23 diesel, est-ce que ça entre en ligne de compte dans  
24 votre planification... en tout cas, dans votre  
25 tentative d'avoir de l'énergie renouvelable à temps

1           pour pouvoir retarder de tels remplacements de  
2           groupe?

3           R. Bien...

4           Q. **[111]** Ou ajout de groupe.

5           R. Oui, effectivement, que notre planification, on a à  
6           coeur à ce que tout soit intégré, là. Dans le sens,  
7           on ne veut pas faire des investissements qui  
8           seraient obsolètes, là, suite à un ajout de  
9           production d'énergie renouvelable. Ça fait que bien  
10          sûr, on vise de voir c'est quoi... quelles sont nos  
11          opportunités, puis quelles pourraient être les  
12          opportunités en termes d'intégration de l'énergie  
13          renouvelable. Puis, dans quelle mesure ces  
14          opportunités-là pourraient venir influencer nos  
15          investissements futurs. Puis...ça fait que oui,  
16          pour répondre à la question, on en tient compte.

17          Q. **[112]** Je sais qu'on... la Régie et nous, et peut-  
18          être d'autres intervenants vous ont posé des  
19          questions quant aux... à ce genre d'investissements  
20          qui étaient prévus pendant la durée du plan.

21                        Si j'interprète correctement vos réponses,  
22          et en fait, votre position, et corrigez-moi si je  
23          l'ai mal interprétée, c'est que vous estimez que  
24          cette information, quant à la liste des  
25          investissements diesel qui sont prévus, que ça ne

1 fait pas vraiment partie du plan  
2 d'approvisionnement, mais que par générosité, vous  
3 avez fourni cette information, mais que d'après  
4 vous, ce n'est pas quelque chose qui fait partie du  
5 plan, normalement. Est-ce que j'ai correctement  
6 compris votre position ou est-ce que je l'ai mal  
7 comprise?

8 R. Bien, on a donné une liste d'informations. Là,  
9 c'est parce qu'on... il faudrait trouver, peut-  
10 être, la bonne référence, là, au... En tout cas, si  
11 vous me donnez quelques instants, je pourrais  
12 regarder, là, mais on a quand même donné des  
13 interventions qui sont...

14 Q. **[113]** Oui, oui. On a eu la liste. On a eu la liste,  
15 c'est ça, que vous avez généreusement fournie.  
16 Mais, est-ce que votre compréhension, c'est que ce  
17 n'est pas quelque chose que vous estimez faire  
18 partie du plan?

19 Donc, comme il n'y a plus d'autres forums,  
20 donc ça se pourrait qu'il y ait de tels  
21 investissements et que la Régie ne soit même pas au  
22 courant ou l'apprenne après coup, puisque vous  
23 avez... vous n'avez plus à demander les  
24 autorisations préalables pour faire des  
25 investissements.

1 Les causes tarifaires seront dorénavant  
2 relativement rares, donc... et même plus rares que  
3 les plans... que les renouvellements de plans  
4 d'approvisionnement. Donc, vous pouvez être en  
5 train de faire de tels investissements et la Régie  
6 ne le saurait pas ou l'apprendrait par hasard après  
7 coup.

8 Mme STÉPHANIE CARON :

9 R. Bonjour, Maître Neuman. Alors, dans le cadre du  
10 plan d'approvisionnement, ce qu'on fait, c'est  
11 qu'on fait... on vise à faire approuver la  
12 stratégie concernant les réseaux autonomes. Le plan  
13 d'approvisionnement n'est pas un véhicule  
14 d'autorisation des investissements. Comme vous le  
15 savez, depuis l'adoption de la Loi visant la  
16 tarification de l'établissement des tarifs, le  
17 Distributeur ne présente plus de demandes  
18 d'autorisation en vertu de l'article 73.

19 Par contre, au moment de la présentation de  
20 ses revenus requis et pour ce qui nous concerne,  
21 aura lieu en deux mille vingt-quatre (2024) pour  
22 l'année deux mille vingt-cinq (2025), le  
23 Distributeur aura à présenter les éléments qui sont  
24 venus augmenter sa base de tarification à ce  
25 moment-là. Donc, il y aura une autorisation à cet

1           égard de la Régie pour ce genre d'investissement.

2                       Par ailleurs également, au moment de  
3           chaque... de la présentation des renseignements  
4           fournis en vertu de l'article 75a) le Distributeur  
5           donne de l'information sur les investissements  
6           majeurs, ce qui est en fait, c'est dans ce cadre-là  
7           que les projets d'investissement sont présentés et  
8           reçus par la Régie dorénavant.

9       Q. **[114]** Et pour ce qui est des plans  
10           d'approvisionnement qui sont déposés tous les trois  
11           ans...

12       R. Pardon, j'ai l'impression que votre question a été  
13           coupée ou alors, je n'ai pas compris ce que vous  
14           vouliez me demander.

15           PROBLÈME DE TRANSMISSION

16           LE PRÉSIDENT :

17           Alors, Maître Neuman, si vous nous entendez, il  
18           faudrait vous rebrancher.

19           DISCUSSION HORS DOSSIER

20           Me DOMINIQUE NEUMAN :

21       Q. Donc, je reprends ma question, c'est au niveau du  
22           plan d'approvisionnement, est-ce que c'est quelque  
23           chose que vous envisageriez de faire dorénavant vu  
24           qu'il n'y a pas d'autres forums selon, pour  
25           approuver ces... pour autoriser, pardon, ces

1 investissements préalablement, de spécifier au  
2 Plan, comme vous l'avez fait de façon généreuse  
3 cette année, mais en disant que vous êtes pas  
4 obligé de le faire, est-ce que c'est quelque chose  
5 que vous envisageriez de faire régulièrement, de  
6 l'inclure, d'inclure vos investissements diésels,  
7 pour qu'on puisse avoir une idée alors qu'on est en  
8 train de planifier le remplacement ou la réduction  
9 du diésel, qu'on ait une idée de ce qui normalement  
10 ou autrement serait prévu quant à ces  
11 investissements diésels.

12 R. Alors, je vous dirais que dans la mesure où ça  
13 appuie, ça explique, ça éclaire la stratégie que  
14 l'on présente à la Régie pour fins d'autorisation,  
15 tout renseignement qui contribue à ces buts-là  
16 seront...

17 Q. **[115]** Je vais changer de ligne de question pour  
18 parler de la prévision de la demande. Comme vous le  
19 savez, pour plusieurs des énergies renouvelables  
20 possibles en réseau autonome, leur implantation  
21 peut entraîner un ajout d'énergie additionnel au  
22 réseau qui parfois, serait suffisant à couvrir le  
23 chauffage, dans les cas où il n'est pas déjà  
24 couvert par l'électricité actuellement ou c'est  
25 généré par le diésel, mais parfois, ça peut

1 entraînent même d'autres ajouts, non, d'autres  
2 ajouts d'énergie électrique et j'aimerais voir un  
3 peu votre vision.

4 Comment est-ce que vous planifiez lorsqu'il  
5 y aura ou enfin, dans les réseaux où vous envisagez  
6 d'implanter des sources d'énergie renouvelable,  
7 comment est-ce que vous envisagez la recherche de  
8 charges supplémentaires et je me limite pas  
9 seulement au chauffage, pour utiliser l'électricité  
10 excédentaire qui serait produite par de tels  
11 projets d'électricité renouvelable? Quelle est  
12 votre stratégie?

13 R. Donc, de manière globale, notre démarche, notre  
14 approche si on commence notre défi, puis notre  
15 objectif c'est de faire la transition énergétique,  
16 donc réduire notre dépendance aux énergies  
17 fossiles, ça fait que c'est sûr qu'en fonction des  
18 villages ou des contextes, parce qu'on s'adapte aux  
19 opportunités qui se présentent pour chaque réseau,  
20 donc, notre premier objectif c'est les quatre  
21 critères visés à faire la transition énergétique,  
22 puis de réduire.

23 Ça fait que maintenant, on a un défi. C'est  
24 que parfois on a différentes options, puis qu'elles  
25 ne sont pas d'un point de vue service équivalent.

1 Il y en a qui vont offrir plus de réductions de  
2 GES, il y en a qui vont avoir de l'énergie  
3 excédentaire et d'autres non.

4 Donc, on s'adapte, parce que par exemple  
5 faire une offre de chauffage, disons si on avait  
6 une solution comme Inukjuak qui est plus importante  
7 que la charge, puis passer à la conversion du  
8 village pour justement desservir cette charge de  
9 chauffage qui serait supplémentaire, bien ça  
10 implique aussi des investissements supplémentaires,  
11 rehaussement de réseau et autres qui doivent être  
12 pris en compte dans le dossier de transition.

13 Ça fait que lorsque ces situations-là se  
14 présentent, c'est sûr que comme je vous dis dans un  
15 premier temps on cherche, notre premier objectif  
16 c'est de faire la transition énergétique selon les  
17 quatre critères.

18 Maintenant, s'il y a des opportunités qui  
19 se créent, là à ce moment-là, c'est là qu'on va  
20 justement communiquer avec les gens de prévisions  
21 et autres pour évaluer les différentes options,  
22 puis les différentes opportunités pour être en  
23 mesure de voir si l'économique est toujours au  
24 rendez-vous et si on a toujours le respect des  
25 quatre critères, puis si ces offres-là, il y a une

1 opportunité justement d'étendre, parce qu'on vient  
2 créer de la valeur à plus que qu'est-ce qu'est  
3 notre objectif initial.

4 Q. **[116]** Dans de telles situations et vous avez  
5 mentionné les conversions, est-ce que c'est la  
6 politique d'Hydro-Québec, la stratégie d'Hydro-  
7 Québec d'offrir la conversion du système de  
8 chauffage qui aurait été antérieurement une source  
9 thermique, puisque tant l'électricité et au diesel  
10 vous avez des programmes pour encourager, pour  
11 financier. Même le chauffage direct de source  
12 thermique.

13           Donc, est-ce que s'il y a ce genre de  
14 nouvelle source d'énergie renouvelable, d'envisager  
15 de payer et même de payer complètement la  
16 conversion des systèmes de chauffage individuels  
17 vers des systèmes électriques?

18           Et j'ajoute un peu comme à Inukjuak, mais  
19 je pense c'est intégré au contrat avec la compagnie  
20 maître d'oeuvre Inavik, mais essentiellement si  
21 j'ai bien compris, le client va recevoir des  
22 nouveaux systèmes de chauffage électrique. Les  
23 clients vont recevoir et qu'ils leur seront offerts  
24 par le biais de l'entente entre Hydro-Québec  
25 Distribution et Inavik et j'essaie de voir si c'est

1 votre stratégie pour l'ensemble des réseaux  
2 autonomes où il y a des sources d'énergie  
3 renouvelable qui sont envisagées et pouvant générer  
4 de l'électricité excédentaire?

5 R. Bien, il n'y a pas nécessairement une stratégie  
6 fixée comme ça, prédéterminée. On s'ajuste, parce  
7 que notre objectif est simple. On veut faire de  
8 l'efficacité énergétique. Donc, maintenant, si on  
9 est capables, si on a un contexte qui est  
10 favorable, puis on peut aller au-delà des activités  
11 d'Hydro-Québec, c'est-à-dire si la solution de  
12 transition énergétique permettrait de convertir le  
13 chauffage des résidences, bien là à ce moment-là,  
14 il faut évaluer justement c'est quoi l'impact pour  
15 le client, la communauté?

16 Ça va au-delà des activités d'Hydro-Québec.  
17 Ça fait qu'il n'y a pas nécessairement de politique  
18 de préétablie, puis par ailleurs, on peut  
19 difficilement aussi prévoir ces cas-là qui sont  
20 très hypothétiques, puis qui sont très variables,  
21 parce que le défi si on regarde disons de l'énergie  
22 éolienne, le chauffage ça reste quand même un bien  
23 essentiel.

24 Donc, il faut s'adapter. Il peut y avoir de  
25 l'énergie excédentaire, mais est-ce qu'elle sera au

1 niveau de la fiabilité, la période dans l'année et  
2 autres, là. Donc, c'est difficile de fixer d'avance  
3 des règles comme ça. Donc, il faut... Je vous  
4 dirais comme alignement plus global, on vise à  
5 introduire des énergies renouvelables, réduire  
6 notre dépendance aux énergies fossiles. Maintenant,  
7 si on a des solutions qui permettent de couvrir  
8 plus grand, qui va dans le sens des politiques  
9 d'efficacité énergétique, bien, c'est sûr qu'on les  
10 étudie puis qu'on évalue ces options-là, cette  
11 possibilité-là pour avoir des retombées qui peuvent  
12 être au-delà des activités d'Hydro-Québec.

13 Q. **[117]** Est-ce que vous avez... Parce que je pense  
14 que ça a été mentionné dans certains villages. Est-  
15 ce que vous avez une stratégie de rechercher  
16 l'ajout de batteries à ces sources d'énergies  
17 renouvelables justement afin d'éviter une  
18 production inutile d'électricité excédentaire?  
19 Donc, ça vous permettrait de mieux dimensionner les  
20 projets d'énergies renouvelables. Est-ce que c'est  
21 une stratégie généralisée? Parce qu'on l'a vu dans  
22 quelques villages que c'était envisagé.

23 R. Bien, les batteries, les systèmes de stockage, là,  
24 oui, on les étudie puis, effectivement, ces  
25 systèmes-là, ces équipements-là nous permettent

1 d'intégrer, d'avoir un meilleur rendement ou une  
2 meilleure efficacité en termes d'intégration  
3 d'énergies renouvelables. Mais c'est du stockage  
4 plus court terme. Ce n'est pas du stockage  
5 saisonnier ou...

6 Q. **[118]** C'est ça, effectivement, court terme. Oui,  
7 c'est de ça que je parlais.

8 R. C'est ça. Donc, effectivement, les systèmes de  
9 stockage font partie des équipements qui sont à  
10 l'étude lorsqu'on étudie la transition énergétique  
11 des communautés. Et ça varie effectivement en  
12 fonction des puissances ou des sortes d'énergies  
13 renouvelables qui sont proposées.

14 Q. **[119]** J'ai parlé également des, enfin du ou des  
15 programmes d'utilisation efficace de l'énergie, les  
16 PUEÉRA, RA pour les réseaux autonomes. Est-ce que  
17 vous avez déjà eu à faire face dans un des réseaux  
18 autonomes ou de l'électricité de source  
19 renouvelable qui est envisagée, donc où il y a une  
20 transition énergétique qui s'effectue, certains  
21 raccordements aussi, est-ce que vous avez eu à  
22 faire face à une situation où le coût du chauffage  
23 pour le client avant, donc avant lorsque le client  
24 était subventionné par le PUEÉRA et après lorsque  
25 le client passera au chauffage électrique que cette

1 variation représente une hausse de coûts pour le  
2 client?

3 Et est-ce que vous avez déjà fait face à la  
4 situation et peut-être même, est-ce que vous avez  
5 déjà mis en place des programmes, et je ne sais  
6 plus comment les nommer, mais un programme pour  
7 continuer de compenser le client pour éviter ou  
8 réduire son choc tarifaire résultant du passage  
9 d'un chauffage thermique subventionné à un  
10 chauffage électrique non subventionné? Et ma  
11 première question c'est, est-ce que vous avez déjà  
12 eu à faire face concrètement à cet enjeu et est-ce  
13 que... et comment l'avez-vous résolu?

14 R. Je peux... Concrètement, bien, non, ce n'est pas  
15 encore mis en application. Mais on avait justement  
16 cette problématique-là qui a été adressée dans le  
17 cadre de la transition énergétique des Îles-de-la-  
18 Madeleine. Donc, lorsqu'on a annoncé en deux mille  
19 dix-huit (2018) le raccordement. Donc, pour le  
20 PUEÉ, ce qui a été annoncé, c'était justement qu'il  
21 allait y avoir une période, là j'y vais aussi de  
22 mémoire, mais qu'il allait y avoir une période de  
23 transition pour la clientèle. Parce que l'objectif  
24 du PUEÉ, c'est le programme d'utilisation efficace  
25 de l'énergie, donc subvention pour le chauffage,

1 pour l'ensemble du chauffage au niveau du mazout,  
2 qui fait en sorte que les clients ont une facture  
3 de chauffage inférieure à l'électricité. Maintenant  
4 si on parle d'une transition pour ces clients-là  
5 vers l'électricité, donc abolition du programme  
6 PUEÉ, on parlait d'un certain moment où on allait  
7 accompagner les clients pour cette transition-là  
8 pour les amener à l'abolition du PUEÉ, donc  
9 abolition du programme de financement.

10 Q. **[120]** Et ce programme de transition est-ce qu'il  
11 existe, est-ce qu'il... est-ce qu'il y a un texte  
12 qui décrit en quoi il consiste?

13 R. J'y vais de mémoire, mais on parlait d'une certaine  
14 période de temps, là, je ne peux pas nécessairement  
15 confirmer. C'était autour de cinq ans, là, où on  
16 parlait qu'on allait faire une modification, mais  
17 là je... ça... c'est ça.

18 Q. **[121]** Vous parlez des Îles-de-la-Madeleine, n'y a-  
19 t-il pas eu le même genre de programme pour  
20 Wemotaci et la Romaine?

21 R. Je ne pourrais pas vous dire, à ma connaissance,  
22 là.

23 Q. **[122]** Est-ce que je pourrais vous demander de  
24 prendre un engagement pour vérifier et déposer s'il  
25 y a... s'il y a des programmes, on va appeler ça un

1 programme de transition pour passer du PUEÉRA à  
2 l'électrification du chauffage pour... pour les  
3 réseaux Îles-de-la-Madeleine, Wemotaci et la  
4 Romaine, en fait ou tout autre réseau où ça aurait  
5 été considéré, mais je ne sais pas s'il y en a  
6 d'autres. De vérifier s'il y en a eus ou s'il y en  
7 a ou s'il y en a qui est prévu et déposer la  
8 description de ce programme de transition.

9 R. O.K. On pourra vérifier, là, pour les cas que vous  
10 mentionnez, je pense à Wemotaci et la Romaine.

11 Q. **[123]** Et Îles-de-la-Madeleine aussi.

12 R. O.K.

13 Q. **[124]** Donc... donc, est-ce que, Monsieur le  
14 Sténographe, vous avez besoin de la formulation de  
15 l'engagement? Alors engagement je ne sais plus quel  
16 numéro il porte.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Numéro 6.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Alors donc vérifier s'il existe... enfin s'il  
21 existe ou est prévu un programme de transition du  
22 PUEÉRA à l'électrification du chauffage et déposer  
23 la description de ce programme quant aux Îles-de-  
24 la-Madeleine, Wemotaci, la Romaine ou tout autre  
25 réseau applicable.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 C'est bon, ce sera l'engagement numéro 6.

3

4 E-6 (HQD) : Vérifier s'il existe ou est prévu un  
5 programme de transition du PUEÉRA à  
6 l'électrification du chauffage et  
7 déposer la description de ce programme  
8 quant aux Îles-de-la-Madeleine,  
9 Wemotaci, la Romaine ou tout autre  
10 réseau applicable (demandé par le  
11 RTIEÉ)

12

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Q. **[125]** On a parlé des conversions individuelles et  
15 je pense que la procureure du RNCREQ vous avez posé  
16 quelques questions à ce sujet en ce qui concerne  
17 les Îles-de-la-Madeleine. Je ne sais pas si vous  
18 avez fourni la réponse, à savoir quelle était la  
19 proportion de conversion de systèmes de chauffage  
20 vers l'électricité, qui avait déjà été réalisée aux  
21 Îles-de-la-Madeleine en ce moment. Est-ce que vous  
22 avez fourni un pourcentage ou... si c'est le cas,  
23 si vous pouviez le répéter. J'ai un chiffre en  
24 tête, mais je ne suis pas sûr si l'information  
25 provient de vous ou si c'est nos... nos recherches

1 qui nous ont mené à ce pourcentage-là.

2 R. Tantôt les discussions, là, on parlait de... au  
3 niveau de la prévision de la demande, là, avec... à  
4 partir de deux mille vingt-cinq (2025), là, puis  
5 le... le critère de puissance garanti, là. En tout  
6 cas, on n'a pas parlé du chiffre en termes de  
7 nombre d'abonnés qui étaient convertis, là, puis  
8 j'ai pas ce chiffres-là sous la main non plus.

9 Q. **[126]** Donc, est-ce que vous pouvez prendre un  
10 engagement d'indiquer quelle est la proportion  
11 des... bien je ne sais pas si... est-ce qu'on parle  
12 des rési... de tous les résidents... enfin du  
13 résidentiel ou de tous les... une proportion des  
14 clients résidentiels, dont...

15 R. Oui.

16 Q. **[127]** Oui, je vous laisse parler.

17 R. Excusez, je ne voulais pas vous interrompre.

18 Q. **[128]** Oui, je vous laisse parler. Oui, je vous  
19 laisse parler, oui.

20 R. Parce que l'impact, t'sais, est pris en compte, là,  
21 dans la prévision de la demande, là, en termes  
22 de... Parce que, t'sais, la mesure qu'on s'est  
23 donnée, aux Îles-de-la-Madeleine, c'était le  
24 maintien du PUEÉ, sauf qu'on ne raccordait pas de  
25 nouveaux clients, t'sais. Ça fait que ceux qui

1 l'ont se voient l'offre toujours disponible.

2 Maintenant, ceux qui avaient des  
3 problématiques importantes ou désuétude de leur  
4 fournaise étaient convertis à l'électricité. Puis,  
5 ça, c'est comme l'orientation qu'on s'est donnée,  
6 là, pour les Îles-de-la-Madeleine, puis c'est ça  
7 qui est traduit, là, dans la prévision  
8 actuellement, là.

9 Q. **[129]** O.K. Et donc... et ces conversions à  
10 l'électricité ont été payées par Hydro-Québec  
11 Distribution en totalité ou selon une autre  
12 formule?

13 R. J'ai vérifié avec mes collègues, parce que votre  
14 question est quand même assez précise, là, sur la  
15 participation financière du client dans  
16 l'éventualité où sa fournaise brise, là, quelle  
17 est-elle, est-ce que Hydro paye la totalité ou non.

18 Je sais qu'on accompagne le client, puis  
19 qu'on est très présent, là, pour ces  
20 conversions-là. Maintenant, t'sais, on... Je n'ai  
21 pas la précision, là, il faudrait qu'on fasse...  
22 Peut-être que sur l'heure du midi, on pourrait  
23 faire un appel à nos équipes techniques, là, pour  
24 vérifier, puis vous revenir après le dîner.

25 Q. **[130]** Écoutez... Ce que je préférerais, c'est qu'on

1           prenne l'engagement. Comme ça, si jamais la  
2           Formation n'est pas disponible tout de suite après  
3           l'heure du dîner, comme ça l'engagement sera au  
4           dossier et vous pourriez y répondre...

5           Me ÉRIC FRASER :

6           Q. **[131]** Je suggère qu'ils prennent l'engagement  
7           après. Lorsque vous aurez votre précision, si ce  
8           n'est pas suffisant, on prendra un engagement.

9           Me DOMINIQUE NEUMAN :

10          Q. **[132]** D'accord. Alors, je suspends cet aspect sur  
11          les Îles-de-la-Madeleine.

12                   Mais, également, ce que... bien, ce que je  
13          souhaite... donc, je souhaiterais à la fois  
14          savoir... donc, quel est le nombre de conversions  
15          individuelles qui ont été faites et quel a été le  
16          mode de paiement. Et, est-ce qu'actuellement...  
17          est-ce que vous avez... Bon, vous avez indiqué que  
18          vous ne prenez plus de nouveaux clients sur les  
19          PUEÉRA, aux Îles-de-la-Madeleine. Est-ce que  
20          vous... est-ce que votre... cet arrêt est  
21          définitif? Parce que comme vous le savez, la Régie  
22          n'a pas encore décidé selon... quelle serait... et  
23          Hydro-Québec non plus n'a pas encore décidé quelle  
24          serait la stratégie d'approvisionnement pour les  
25          Îles-de-la-Madeleine, à savoir est-ce que ce serait

1 un raccordement ou est-ce que ce serait d'autres...  
2 d'autres sources d'approvisionnement renouvelables  
3 qui, au contraire, pourraient requérir que les  
4 systèmes de chauffage ne soient pas convertis à  
5 l'électricité.

6           Donc, est-ce que vous suspendez certaines  
7 démarches pour... en fait, pour ne pas placer la  
8 Régie devant un fait accompli et ne pas vous placer  
9 vous-mêmes devant un fait accompli, lorsque vous  
10 aurez à choisir la source d'approvisionnement? Est-  
11 ce qu'il y a une suspension quelconque des  
12 démarches, ou une reprise de l'adhésion au PUEÉRA  
13 qui est envisagée ou qui est en vigueur?

14 R. Non, mais effectivement, on... T'sais, il y a eu un  
15 petit ajustement sur le programme PUEÉ, et puis...  
16 suite à l'annonce en deux mille dix-huit (2018).  
17 Maintenant, ce n'est pas toute... T'sais, on agit  
18 en fonction de l'évolution puis le contexte.  
19 Maintenant, suite à l'automne, en fonction des...  
20 de ce qui sera pris comme... ou ce qui sera  
21 annoncé, ou quelle sera la meilleure offre, tout  
22 sera, disons, mis à jour et revisité si nécessaire,  
23 là.

24 Q. **[133]** Mais, si je comprends, vous ne... votre  
25 démarche n'est pas suspendue, en ce sens où vous ne

1           reprenez pas d'adhésions au PUEÉRA aux Îles-de-la-  
2           Madeleine?

3           R. Bien, pour l'instant, les nouveaux clients, on ne  
4           les ajoute pas sur le programme mazout. Donc, les  
5           nouveaux clients ne sont pas... Exact.

6           Q. **[134]** Est-ce que...

7           R. Ça, c'est la position qu'on a actuellement,  
8           considérant que c'est le raccordement qui est la  
9           solution privilégiée. Qui pourrait être réévaluée,  
10          là, lorsqu'on fera le dépôt, là, cet automne.

11          Q. **[135]** O.K. Alors, vous... Je ne le savais pas. Le  
12          raccordement est encore aujourd'hui la solution  
13          privilégiée?

14          R. Bien, ce qu'on a annoncé, c'était... t'sais, qu'on  
15          avait la solution qui était... dont le raccordement  
16          qui était la solution privilégiée puis qu'on  
17          faisait la mise à jour des solutions alternatives  
18          ainsi que de la consultation. Et là ce qu'on vise à  
19          déposer cet automne, c'est le fruit de ce travail-  
20          là de mise à jour de solutions, des solutions  
21          alternatives et de la consultation. Puis là on  
22          pourra effectivement... On sait, on a annoncé qu'il  
23          va falloir se repositionner sur l'orientation pour  
24          la transition énergétique à ce moment-là.

25          Q. **[136]** Je vais passer maintenant à un autre sujet,

1 celui...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Maître Neuman, il est déjà midi (12 h 00), est-ce  
4 que...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... au lieu de... Moi, je vous suggérerais qu'on  
9 arrête ici et que vous repreniez votre nouvelle  
10 ligne de questions peut-être après la pause lunch?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Est-ce que je pourrais poser une question  
13 supplémentaire avant de faire, de faire la coupure  
14 puisque c'est...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui. Allez-y.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 D'accord.

19 Q. **[137]** Ce serait concernant les programmes  
20 d'efficacité énergétique. Nous avons constaté, dans  
21 une réponse, un complément de réponse que vous...  
22 enfin, une réponse que vous avez fournie au RNCREQ  
23 au sujet d'Opitciwan, il y a quelques jours.  
24 C'était le deux (2) juillet, et c'est pas  
25 nécessaire d'aller voir la pièce. Mais que vous

1 aviez un programme d'efficacité énergétique pour  
2 les entretoits qui n'avait été, en pratique, offert  
3 qu'à Opitciwan et non pas aux autres réseaux  
4 autonomes. Est-ce que vous pourriez élaborer sur  
5 les réseaux pour lesquels ce programme n'a pas été  
6 offert aux autres réseaux autonomes?

7 M. PATRICK LABBÉ :

8 R. Ce serait-tu possible d'afficher la pièce en  
9 question? Parce que, de mémoire, on avait eu la  
10 question en DDR puis la réponse était assez  
11 complète. Je pense que c'est pas mal la même  
12 question, là.

13 Q. **[138]** Oui. Un instant, je vais vous trouver ça.  
14 C'est une réponse, c'est 5... Oui, c'est HQD-5,  
15 Document 7.6, B-0161. Et c'est à la page 5, à peu  
16 près aux deux tiers de la page.

17 Donc, vous indiquiez :

18 Comme mentionné en réponse à la  
19 question 2.3...

20 qu'on voit d'ailleurs sur l'écran également  
21 ... le programme d'isolation de  
22 l'entretoit a été adapté pour chacun  
23 des réseaux autonomes lorsque la  
24 mesure était rentable. Pour cette  
25 raison, la mesure n'a pas été offerte

1                   aux clients des réseaux de La Romaine,  
2                   d'Anticosti, du Nunavik et à ceux de  
3                   la ville de Schefferville.

4           Alors, j'essaie de comprendre comment... comment il  
5           se fait que ce programme soit rentable dans un des  
6           réseaux et qu'il ne le soit pas dans les autres.  
7           J'essaie de comprendre. Je vois qu'il y a des  
8           légères variations, mais au point d'exclure tous  
9           les autres, tous les autres villages, ça me  
10          surprend un petit peu.

11          M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

12          R. Ma compréhension, c'est qu'il y avait quand même  
13          d'autres tentatives qui ont été faites dans  
14          d'autres réseaux. Par contre, là, les coûts  
15          étaient, en effet, là, plus élevés, ce qui amenait  
16          pas nécessairement de rentabilité pour le  
17          Distributeur.

18          Q. **[139]** Et vous indiquez que le programme était... Si  
19          madame la greffière peut montrer... montrer juste  
20          le bas de cette page, juste quelques lignes. Voilà!

21                   Le programme d'isolation de  
22                   l'entretoit, qui était offert en  
23                   réseaux autonomes et déployé par  
24                   projet, est maintenant complété.

25          Donc, par cette dernière phrase, vous parlez de

1 l'ensemble des réseaux. Donc, il n'y en a plus de  
2 programmes d'isolation de l'entretoit. Est-ce que  
3 c'est bien cela? Dans aucun des villages.

4 R. En effet, là. Par contre, on n'est pas en train de  
5 revoir, là, l'ensemble de la planification de  
6 l'efficacité énergétique pour le Nunavik. Ça fait  
7 qu'à travers cette nouvelle planification-là, là,  
8 on est en train d'analyser, là, certains, certaines  
9 initiatives qu'on devrait, là, annoncer, là, soit  
10 dans l'état d'avancement ou dans le rapport annuel  
11 l'année prochaine.

12 Q. [140] Je vous remercie beaucoup. Et ceci constitue  
13 une belle introduction à l'après-midi où il sera  
14 question des coûts évités. Donc, je vous remercie  
15 beaucoup.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Juste une petite vérification, Maître Neuman, par  
18 rapport au temps que vous aviez demandé. Au retour,  
19 est-ce que vous allez avoir... ce sera suffisant  
20 d'avoir trente (30) minutes environ?

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Les réponses sont plus longues que ce que j'avais  
23 anticipé, donc ça pourrait... ça serait  
24 effectivement, ça pourrait être plus long, je vois.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Un petit peu plus. O.K.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Je vois, sur mes pages de questions, ça a l'air  
5 court, mais que... et je remercie grandement Hydro-  
6 Québec de la générosité de ses réponses et je ne  
7 voudrais surtout pas que cette générosité diminue.  
8 Mais j'ai... j'ai certaines questions encore. Donc,  
9 ce sera probablement plus qu'une demi-heure  
10 effectivement.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Très bien. Alors, on se revoit à treize heures dix  
13 (13 h 10).

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui. Merci bien.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Bon appétit.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 (13 h 10)

24 DISCUSSION

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors nous sommes prêt à reprendre.

3 Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE :

4 Pardon, Monsieur le Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui.

7 Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE :

8 Je voulais juste enfin mentionner que j'aurais  
9 quelques questions de suivi de l'engagement qui a  
10 été donné hier par le Distributeur. Je me demandais  
11 s'il y avait un moment peut-être à la fin de  
12 l'audience aujourd'hui ou demain après le contre-  
13 interrogatoire de la Régie où j'aurais pu avoir  
14 peut-être un cinq minutes pour poser une ou deux  
15 questions additionnelles au panel.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui, d'accord. Probablement cet après-midi, oui.

18 Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE :

19 Parfait. Je vous remercie.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 On parle de quel engagement?

22 Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE :

23 C'était l'engagement numéro 4 concernant les  
24 données de l'État d'avancement sur l'option de  
25 l'électricité additionnelle.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 D'accord.

3 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

4 J'aurais aussi une petite intervention s'il vous  
5 plaît. En fait, c'est plutôt pour signifier un  
6 oubli de ma part. J'espère que les conséquences ne  
7 seront pas fâcheuses. J'ai oublié de préciser que  
8 le témoignage de monsieur Tim Woolf sur le panel du  
9 RNCREQ se ferait en anglais. On pouvait un peu le  
10 deviner du fait que son rapport était... le rapport  
11 de Synapse était écrit en anglais. Habituellement,  
12 en salle, on a des potentiels services de  
13 traduction simultanée. Là, surprise, je n'ai aucune  
14 idée de comment tout ça va prendre forme. Je me  
15 demandais si ça posait problème à un participant ou  
16 à un autre, ou un membre de la Régie que le  
17 témoignage soit anglais et quelles options on peut  
18 y voir.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Monsieur le Président, nous, on n'a pas reçu de  
21 demande de traduction. Donc, on n'a pas retenu les  
22 services d'un traducteur. Et puis, évidemment, je  
23 ne pense pas qu'on puisse retourner... qu'on peut  
24 se retourner sur, comme dit l'expression, sur un  
25 trente sous. Par contre, le Distributeur n'a pas

1 d'objection à ce que le témoignage soit en anglais,  
2 puis on sera en mesure de le suivre.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non, ça va. Bien, écoutez, s'il n'y a pas de... Si  
5 ça convient à tout le monde, le témoignage sera  
6 livré en anglais.

7 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

8 Je vous remercie de votre compréhension. Désolée  
9 encore pour l'oubli.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Très bien. Il n'y a pas d'autres interventions?

12 Alors on poursuit avec maître Neuman.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN (suite) :

14 Oui. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le  
15 Président.

16 Q. **[141]** D'abord, je reviendrais sur ma question  
17 relative aux Îles-de-la-Madeleine pour voir s'il y  
18 a eu des informations qui ont pu être obtenues  
19 pendant la pause lunch.

20 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

21 R. En effet, on a reçu quelques informations pendant  
22 la pause lunch. Bien, en effet, on paie la  
23 conversion pour les systèmes mazout vers  
24 l'électricité aux Îles-de-la-Madeleine. Par contre,  
25 il y a quelques conditions à l'entrée. Vraiment, il

1       faut que ce soit un client résidentiel. Il faut  
2       qu'il fasse partie du PUEÉ. Il faut que son  
3       équipement soit en fin de vie utile pour avoir le  
4       montant. Il y a un agent qui se rend sur place pour  
5       vérification. Et, finalement, c'est un montant  
6       forfaitaire qu'on donne pour compenser la  
7       conversion toute électrique. Et voilà!

8       Q. **[142]** Et il est de combien ce montant forfaitaire?

9       R. Malheureusement, je n'ai pas ce montant avec moi,  
10       désolé.

11       Q. **[143]** Et est-ce que vous avez le nombre de clients  
12       qui ont été ainsi convertis?

13       R. Malheureusement, non. Je crois que celui-là devrait  
14       être pris en engagement.

15       Q. **[144]** Donc engagement 7 : combien de clients ont  
16       bénéficié de l'aide financière à la conversion d'un  
17       système de chauffage de source thermique vers un  
18       chauffage électrique et quel est le montant de  
19       cette aide financière.

20       Me ÉRIC FRASER :

21       Alors, Monsieur le Président, à moins que cette  
22       information ne soit jugée utile par la Régie pour  
23       les fins de l'exercice d'examen du Plan  
24       d'approvisionnement, là, je m'objecterais à ce  
25       niveau de détail... je m'objecterais à cette

1 question supplémentaire en raison du niveau de  
2 détail qu'elle requière. Et je crois que ça déborde  
3 un peu le cadre de l'analyse du Plan.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Monsieur le Président...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui. Allez-y! J'allais vous demander si vous avez  
8 des commentaires.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui. Bien, écoutez, ce qu'on souhaite, c'est au  
11 moins avoir une idée de l'ampleur, on dit qu'il y a  
12 certains clients. Donc, on aimerait vraiment avoir  
13 une idée de l'ampleur de cette conversion qui est  
14 financé par Hydro-Québec dans le contexte où, comme  
15 on l'a écrit dans différentes lettres, la solution  
16 énergétique aux Iles-de-la-Madeleine n'est pas  
17 encore décidée, ni par Hydro-Québec ni par la  
18 Régie.

19 Malgré la préférence pour le raccordement  
20 qui a été indiquée, j'ai été un peu surpris, qui a  
21 été indiquée même aujourd'hui par le témoin  
22 d'Hydro-Québec. Et on aimerait vraiment avoir  
23 l'ampleur de ce qu'Hydro-Québec finance quant aux  
24 conversions dans le présent contexte transitoire où  
25 on ne connaît pas la solution finale qui sera

1 donnée.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Très bien. Je vous reviens. Écoutez, Maître Fraser,  
4 si vous pouvez fournir l'information qui est  
5 disponible, ce serait apprécié.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Pas de problème, Monsieur le Président. Alors, ce  
8 sera... Madame la Greffière, je ne sais pas si on  
9 est toujours dans le détail de l'engagement numéro  
10 6 ou dans un nouvel engagement.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Je pense, ce serait préférable de mettre un nouvel  
13 engagement.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Un engagement, donc ce sera l'engagement numéro 7.

16 LA GREFFIÈRE :

17 C'est ça.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Maître Neuman, je vous demanderais de le préciser.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 O.K. Indiquer le nombre de conversions qui ont été  
24 financées par Hydro-Québec Distribution aux Iles-  
25 de-la-Madeleine du chauffage de source thermique

1 vers le chauffage électrique, et le coût de l'aide  
2 financière unitaire ainsi offerte.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 C'est bon. Ce sera l'engagement numéro 7.

5

6 E-7 (HQD) Indiquer le nombre de conversions qui  
7 ont été financées par Hydro-Québec  
8 Distribution, aux Iles-de-la-  
9 Madeleine, du chauffage de source  
10 thermique vers le chauffage  
11 électrique, et spécifier le coût de  
12 l'aide financière unitaire offerte  
13 (demandé par le RTIEÉ)

14

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. **[145]** Alors, je passe maintenant à l'autre que j'ai  
17 annoncé tout à l'heure qui est celui des coûts  
18 évités. D'abord, j'attirerais l'attention de tous  
19 au paragraphe 61 de notre rapport révisé, dont la  
20 cote c'est C-RTIEÉ-0028. Au paragraphe 61, s'il  
21 vous plaît.

22 Donc, dans ce paragraphe 61, nous avons  
23 reproduit un texte qui avait été déposé par Hydro-  
24 Québec en deux mille dix-huit (2018). Et dans ce  
25 texte, Hydro-Québec indique que :

1                                   [... ] les coûts évités ne sont pas  
2                                   utilisés dans l'évaluation de la  
3                                   rentabilité du projet potentiel.  
4                   et on parle des réseaux autonomes. Et donc la  
5                   première phrase du paragraphe indique que les coût  
6                   évités sont utilisés pour évaluer la rentabilité  
7                   des intervention en efficacité énergétique et du  
8                   PUEÉ, mais pas pour les projets qui sont de nature  
9                   à modifier le plan d'équipement spécifique à un  
10                   réseau.

11                                   Est-ce que vous pourriez expliquer cette  
12                   phrase qui est soulignée? Parce que je ne la  
13                   comprends pas beaucoup.

14                   M. PATRICK LABBÉ :

15                   R. Oui. Bien, ce qu'on veut préciser ici, c'est  
16                   lorsqu'on fait un projet, bien on regarde  
17                   l'ensemble des coûts inhérents au projet, là, tant  
18                   au niveau investissement ou... Dans le cas de  
19                   Transition énergétique, on va regarder l'impact au  
20                   niveau des coûts de maintenance et d'exploitation.

21                   Q. **[146]** Et donc, vous regardez les coûts évités pour  
22                   décider si... si du point de vue de la... si quant  
23                   à l'aspect économique, s'il est rentable pour  
24                   Hydro-Québec de faire de la transition énergétique  
25                   dans ce réseau plutôt que de ne pas en faire et de

1           garder le diesel. Est-ce que vous vous servez des  
2           coûts évités?

3           R. Bien on va regarder... parce que là ici c'est peut-  
4           être la sémantique, là. T'sais, on va regarder les  
5           coûts de carburant, on va évaluer les quantités de  
6           carburant qui vont être évitées, par le fait même  
7           on va éviter des coûts, bien sûr, si on intègre  
8           l'énergie renouvelable, mais on va vraiment  
9           calculer... on prendra pas le coût évité qui est  
10          produit ici, là, on va calculer les coûts qui sont  
11          évités par un investissement ou un achat d'énergie  
12          renouvelable. Puis on va aussi calculer les coûts  
13          évités qui seraient spécifiques à des  
14          interventions, par exemple, de maintenance, ça peut  
15          être des reports d'investissement, ça fait qu'on va  
16          vraiment... quand on produit une analyse  
17          économique, technique et économique des solutions  
18          on va faire vraiment une analyse détaillée en  
19          fonction des investissements ou des... bien toutes  
20          les composantes inhérentes au projet avec, bien  
21          sûr, l'impact sur les frais d'entretien puis  
22          d'exploitation. Quand je parle d'exploitation on  
23          parle des coûts des achats de carburant et des  
24          choses comme ça.

25          Q. [147] Je crois comprendre la chose suivante de

1 votre réponse, corrigez-moi si j'ai mal compris.  
2 C'est que vous n'utiliserez pas à proprement parlé  
3 les coûts évités qu'on pourrait qualifier, pour  
4 utiliser une expression qu'on a employée un peu  
5 plus tôt, de paramétrés, mais que vous allez  
6 vraiment comparer le scénario statu quo versus le  
7 scénario nouveau projet. Est-ce que c'est ça ou  
8 est-ce que j'ai mal compris?

9 R. C'est juste pour s'entendre, là. Ici, on ne fait  
10 pas... donc, ce qui est fait référence dans le  
11 cadre du Plan d'appro, là, quand on parle du coût  
12 évité ici, là, on parle du coût évité générique qui  
13 est produit. Tandis que, nous, on va calculer un  
14 coût évité, par exemple, sur l'achat de carburant  
15 ou des choses comme ça, là, donc c'est... c'est  
16 comme deux choses, là.

17 Q. **[148]** Excusez-moi, j'ai pas... Oui, je m'excuse, il  
18 y a eu une... l'écran a gelé de nouveau. Est-ce que  
19 vous pourriez répéter la dernière phrase que vous  
20 aviez prononcée en fait avant qu'il y ait cette  
21 interruption?

22 R. Oui. Je faisais la distinction, là, entre... parce  
23 que je pense que c'est une notion de vocabulaire,  
24 là, donc le coût... le coût évité générique, là, ce  
25 à quoi vous faites référence ou ce qui est utilisé,

1 là, pour... ici dans la citation, là, qu'on compare  
2 dans le PUEÉ. Ça fait que ça c'est un élément, là,  
3 où il y a... c'est un coût évité qui est générique.  
4 Tandis que, moi, ce que je dis c'est que quand on  
5 fait l'analyse économique spécifique d'un projet,  
6 bien on va calculer les investissements, puis on va  
7 aussi calculer si c'est un... si c'est un  
8 investissement comme l'ajout de production  
9 d'énergie renouvelable va apporter des coûts évités  
10 sur le carburant, bien on va calculer la quantité  
11 de carburant évité, ainsi que son coût d'achat  
12 selon les prévisions. Puis on va avoir un coût  
13 évité propre, mais calculé dans notre analyse  
14 économique du projet. Ça fait qu'on fait une  
15 distinction ici de ce coût évité-là versus le coût  
16 évité générique qui est utilisé, là, par exemple,  
17 ou qui est cité dans le document que vous faites  
18 référence.

19 Q. **[149]** Je vous remercie bien. Simplement... Monsieur  
20 le Président, je veux vous préciser, c'est  
21 arrivé... c'est arrivé à quelques reprises que j'ai  
22 perte de... de connexion et je suis très conscient  
23 que ça a besoin d'être corrigé, surtout que je  
24 viens d'avoir... de m'être fait installer un  
25 système... un système soi-disant deux fois plus

1 puissant que le précédent, mais le précédent  
2 n'avait pas ce genre d'interruption puis là  
3 maintenant je les ai, ça fait qu'il va falloir  
4 qu'un technicien revienne voir ce qui... pourquoi  
5 j'ai ces interruptions.

6           Donc, je continue. Sur les coûts évités qui  
7 sont... qu'on retrouve un peu plus loin dans le  
8 même document, si madame la greffière peut  
9 dérouler, on voit le tableau, c'est le tableau de  
10 deux mille dix-neuf (2019) qu'on avait cité.

11           Je sais qu'il y a un tableau plus récent,  
12 qui se trouve... simplement pour la référence à  
13 tout le monde, ce n'est pas besoin... pas  
14 nécessaire d'y aller, c'est HQD-4, document 6, page  
15 40. Je n'ai pas la cote B, mais il y a les coûts  
16 évités de l'année de deux mille vingt (2020). Mais,  
17 je... pour notre rapport, nous avons seulement  
18 ceux-là à l'époque.

19           Dans notre rapport, il y a un long... une  
20 longue élaboration, un long raisonnement qui est  
21 effectué par nos analystes et qui les amènent à  
22 décortiquer, littéralement, ce qui est... ce qui  
23 compose les coûts évités. Et ils arrivent à la  
24 conclusion que si l'on... si l'on prend les calculs  
25 qui sont déjà... les chiffres qui sont déjà

1 autrement obtenus, de par Hydro-Québec, on devrait  
2 arriver à des coûts évités de dix-huit pour cent  
3 (18 %) plus élevés.

4 Je ne vais pas passer ce long raisonnement,  
5 qui prend plusieurs pages, avec vous en ce moment.  
6 Je vais vous poser la question autrement. En fait,  
7 ce que je vais vous demander, c'est... de nous  
8 indiquer ce qui compose les coûts évités en  
9 énergie - c'est des coûts en énergie seulement dont  
10 traitent les pages suivantes de notre rapport - et  
11 quelles sont les composantes qui rentrent dans le  
12 calcul. Est-ce que vous pouvez en faire une  
13 énumération exacte et complète, pour qu'on sache ce  
14 qui est censé rentrer dans ce calcul de coûts  
15 évités?

16 Mme STÉPHANIE GIAUME :

17 R. Hum... Oui, tout à fait. Puis, je vous rappelle  
18 ici, comme disait mon collègue, ce qu'on appelle  
19 « coût évité en... » bien, les « coûts évités »  
20 dans le présent dossier, ça fait référence au coût  
21 marginal. Donc, vraiment, ça va être pour : un  
22 kilowattheure (1 kWh) de plus consommé, quel va  
23 être le coût évité. Et c'est pour ça qu'on  
24 n'utilise pas ça dans... dans les évaluations de  
25 projets.

1                   Donc, par le fait même que c'est des coûts  
2 marginaux, bien, c'est des coûts variables. Donc,  
3 dans ces coûts variables, qu'est-ce qu'on va  
4 retrouver, bien, les trois quarts du prix, c'est le  
5 prix des combustibles, qui est basé sur une  
6 prévision d'un organisme américain, qui est le IA.

7                   Ce coût intègre aussi, donc, le coût du  
8 SPEDE, directement dans notre planification. Et ce  
9 qu'on appelle « autres contrats », c'est-à-dire  
10 tous les coûts inhérents, en fait, avec les  
11 contrats qu'on peut avoir avec les fournisseurs.

12                   Donc, notre planification du coût évité, on  
13 va dire que les trois quarts, c'est de la  
14 planification d'approvisionnement de combustible.  
15 Là-dessus, on va venir ajouter une petite portion,  
16 qui est les coûts de maintenance, mais uniquement  
17 la portion variable, comme je te disais, ainsi que  
18 les taux de perte.

19                   Puis, cette méthode-là, elle est non  
20 seulement approuvée par la Régie, mais il y a  
21 quelques années de cela, la Régie nous avait  
22 demandé de faire un balisage complet sur la  
23 méthodologie des coûts évités en énergie et en  
24 puissance. Puis, le résultat de ce balisage-là,  
25 c'est que notre méthodologie était similaire, voire

1 quasi identique, à l'ensemble des utilités nord-  
2 américaines.

3           Donc, il n'y a pas vraiment d'autres façons  
4 de calculer les coûts évités en énergie en réseau  
5 non relié. Donc, c'est essentiellement la  
6 planification, donc, du combustible qui prend la  
7 plus grosse part du coût évité, auquel on va  
8 rajouter des coûts variables, inhérents à l'utilité  
9 de la consommation d'un kilowatt (1 kW)  
10 supplémentaire.

11 Q. **[150]** Et les coûts évités génériques en puissance,  
12 quelle est leur composition, pour que je puisse  
13 comparer?

14 R. Alors, en puissance, on a pris, vraiment, un coût  
15 générique de quelle serait la prochaine... C'est  
16 toujours la même logique. Donc là, l'idée, c'est de  
17 dire : pour un kilowatt (1 kW) supplémentaire, quel  
18 serait le coût en puissance. Bien, là, on a pris  
19 comme balise un équipement générique pour... puis,  
20 qui est le même, en fait. On s'est fait valider,  
21 puis ça a été accepté et approuvé par la Régie.  
22 Donc, c'est un équipement de puissance avec un coût  
23 générique. Puis, l'ensemble de ces composantes-là  
24 sont converties... sont exprimées par une annuité  
25 croissante.

1 Q. **[151]** Et ce coût... cet investissement générique,  
2 ce serait une nouvelle centrale diesel ou ce serait  
3 un nouveau groupe diesel dans la même centrale?

4 R. Bien, ça dépend des réseaux... Bien, vous pouvez le  
5 voir, là, le dollar du kilowatt/an. Donc, puis on  
6 voit la conversion en fait avec le FU. On exprime  
7 ce dollar en kilowattheure, puis donc ça dépend  
8 effectivement des réseaux. Ça peut être un groupe  
9 électrogène comme un équipement un petit peu plus  
10 consistant dans d'autres réseaux, mais je pense  
11 qu'on avait mentionné exactement ce que ça...

12 Je peux retrouver dans les preuves  
13 précédentes qu'ont déposées dans les tarifaires.  
14 Exactement chaque groupe, chaque équipement était  
15 défini par, bien, par réseau.

16 Q. **[152]** Et dans les deux cas, coûts évités en énergie  
17 et coûts évités en puissance, est-ce que c'est le  
18 coût de l'année R, ou est-ce que c'est une...

19 R. Une annuité.

20 Q. **[153]** Une annuité pour couvrir l'ensemble des dix  
21 (10) années du Plan. Est-ce que c'est comme ça que  
22 vous fonctionnez ou c'est pour une autre période?

23 R. Pour la puissance c'est basé sur la durée de vie de  
24 l'équipement. Donc, ça peut aller je pense de  
25 quinze (15) ans à...

1 Un groupe aux Îles-de-la-Madeleine était un  
2 petit peu plus long l'équipement qui avait été  
3 évalué et...

4 Q. **[154]** C'est le (coupure de son) de l'équipement  
5 générique j'imagine? C'est bien ça?

6 R. Oui. Tout à fait.

7 Q. **[155]** Oui.

8 R. Puis au niveau des coûts du combustible, je pense  
9 effectivement que la durée de vie c'est la durée de  
10 vie du plan approvisionnement sauf pour les Îles-  
11 de-la-Madeleine je pense où l'anuité est basée sur  
12 la même durée de vie que le coût de puissance afin  
13 d'être cohérents dans notre analyse.

14 Q. **[156]** Je vous remercie beaucoup. Est-ce que dans ce  
15 coût évité de puissance, est-ce que vous prenez en  
16 compte le coût de remplacement soit d'un groupe  
17 électrogène, soit l'ajout d'un nouveau groupe  
18 électrogène lorsque le besoin en puissance le  
19 requerra? Est-ce que vous tenez compte de cela ou  
20 votre méthode n'a pas à tenir compte de cela?

21 R. Je ne comprends pas votre question.

22 Q. **[157]** Est-ce que vous tenez compte... Dans le coût  
23 évité en puissance, est-ce que vous incluez le  
24 coût... Par exemple, on a vu qu'à différentes dates  
25 et ça varie selon les réseaux, ces réseaux auront à

1 recevoir un investissement diesel? Que ce soit un  
2 nouveau groupe ou un remplacement d'un groupe déjà  
3 existant? Est-ce que c'est de ça que vous tenez  
4 compte dans le compte dans le coût évité en  
5 puissance ou est-ce que c'est de façon générique  
6 que vous incluez le fait qu'il y ait une certaine  
7 date qui serait la même pour tous les réseaux? Il y  
8 aurait un nouvel ajout au diesel qui serait  
9 nécessaire?

10 R. C'est vraiment, en fait, l'idée c'est qu'il n'y a  
11 pas une question de temps pour ce coût générique  
12 ici. Là, ce qu'on dit c'est demain on a un kilowatt  
13 supplémentaire à approvisionner.

14 Admettons ce qui est en place n'est pas  
15 suffisant : quel serait le coût générique d'un  
16 équipement de puissance? Donc, c'est ça, puis c'est  
17 pour ça que ces coûts évités là servent  
18 essentiellement à analyser des programmes en  
19 efficacité énergétique, mais ne sont pas  
20 appropriés, parce que c'est juste on va dire un  
21 proxy pour des projets de plus grande envergure où  
22 là l'ensemble des variables fixe...

23 Bien l'ensemble des variables comme a  
24 mentionné mon collègue est pris en compte dans un  
25 projet. Ici, on reste sur des variables génériques.

1 Q. **[158]** D'accord. Des questions ont été posées par  
2 moi au nom d'Opitciwan un peu plus tôt concernant  
3 le SPEDE et je ne vais pas revenir là-dessus, mais  
4 simplement pour vous poser une question  
5 additionnelle.

6 Donc, on sait que le SPEDE que vous  
7 utilisez ne prend pas pour hypothèse que sa valeur  
8 va équivaloir à la taxe fédérale sur le carbone qui  
9 est applicable à d'autres provinces.

10 Est-ce qu'il serait correct de dire que  
11 vous êtes peut-être en attente d'un signal du  
12 gouvernement du Québec avant de pouvoir prendre en  
13 compte justement cette taxe fédérale? En d'autres  
14 termes, que vous attendez peut-être un signal du  
15 gouvernement du Québec à l'effet qu'il envisage  
16 d'accroître son SPEDE pour que le montant de celui-  
17 ci rejoigne celui de la taxe fédérale?

18 R. Oui. Tout à fait.

19 Q. **[159]** Et ce signal-là n'est pas...

20 R. Bien, écoutez, ce n'est pas de notre ressort. Il y  
21 a des consultations publiques qui vont se faire  
22 dans le futur puis nous en prendrons connaissance  
23 et nous ajusterons au besoin nos prévisions.

24 Q. **[160]** D'accord. J'aurais une petite question sur  
25 l'option 3 d'autoproduction qui est applicable à

1 certains réseaux autonomes. D'abord, je vous  
2 demanderais de préciser auxquels, au pluriel,  
3 auxquels des réseaux autonomes cette option 3 sur  
4 l'autoproduction s'applique?

5 R. Oui, alors, elle est offerte à tous les réseaux,  
6 sauf les réseaux qui ont de la production  
7 hydraulique comme Schefferville et Lac Robertson et  
8 éventuellement Inukjuak.

9 Q. **[161]** O.K. Donc, indépendamment du parallèle?  
10 Indépendamment du parallèle, c'est bien ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[162]** Oui, oui, de toute façon, sinon on ne  
13 parlerait pas du lac Robertson. J'attire votre  
14 attention à la page 89 de notre mémoire révisé  
15 C-RTIÉE-0028, le tableau 6.2.1. Donc, dans cet  
16 exemple, en fait, ce que nous avons compris de cet  
17 exemple dont les données proviennent d'Hydro-Québec  
18 et ma question est de savoir si nous avons bien  
19 compris ce qu'Hydro-Québec fait, c'est que nous  
20 avons compris que le sens du mot électricité  
21 injectée aux fins de l'application de l'option 3,  
22 donc, le sens qu'Hydro-Québec lui donne est ce que  
23 ça comprend toute l'électricité produite par  
24 l'autoproducteur.

25 Et je vous pose la question, parce que le

1           texte, le texte tarifaire peut-être manque de  
2           clarté mais c'est pour comprendre qu'Hydro-Québec,  
3           elle, elle le comprend de cette manière-là.

4           R. L'énergie injectée correspond à l'énergie qui est  
5           livrée sur le réseau d'Hydro-Québec, donc, qui  
6           n'est pas consommée par l'autoproducteur.

7           Q. **[163]** Qui n'est pas consommée? D'accord. Autre  
8           question, alors je change de sujet. On a parlé un  
9           peu plus tôt des batteries. Est-ce que lorsque dans  
10          un projet d'approvisionnement, projet  
11          d'approvisionnement d'un réseau autonome, lorsqu'il  
12          y a des batteries qui sont installées, est-ce que  
13          l'existence de ces batteries, donc, leur capacité  
14          fait partie du calcul de critères de fiabilité N-1,  
15          qui est appliqué par Hydro-Québec, en ce sens que,  
16          est-ce que cette source que sont les batteries fait  
17          partie du N?

18          M. PATRICK LABBÉ:

19          R. Pour l'instant, non. Donc, si je comprends bien la  
20          question, là, si la batterie va avoir un impact sur  
21          le bilan en puissance, là, t'sais, des  
22          installations, pour l'instant, la réponse, c'est  
23          non, c'est qu'on a fait, bien, premièrement, il  
24          faut toute la notion de fiabilité, là. T'sais,  
25          c'est critère de puissance garantie, qui tient

1 compte, bien sûr, là, de la pointe, de la  
2 consommation maximale et qui tient compte aussi des  
3 périodes disponibles pour faire l'entretien de nos  
4 groupes, O.K. Donc, les entretiens majeurs qui  
5 doivent être effectués en période estivale  
6 requièrent des retraits de groupe sur des périodes,  
7 là, assez importantes.

8           Donc, pendant ces périodes-là, t'sais, on  
9 peut comprendre qu'un système de stockage d'une  
10 batterie va écrêter, peut écrêter la pointe, mais  
11 il faut quand même avoir une puissance suffisante  
12 dans l'installation pour faire un retrait pour les  
13 maintenances importantes en périodes estivales.

14           Ça fait que ça ne veut pas dire qu'il n'a  
15 pas de contributions possibles à venir dans le  
16 futur, mais pour l'instant, on n'en tient pas  
17 compte, t'sais, ça sera évolutif, là, en fonction  
18 des premiers projets qu'on pourra mettre en service  
19 puis des performances, puis des résultats qui en  
20 découleront.

21 Q. **[164]** Quand vous dites « pour l'instant » est-ce  
22 que - corrigez-moi si je comprends incorrectement -  
23 est-ce que c'est parce que vous estimez que la  
24 technologie n'est pas assez... je ne sais pas  
25 comment dire, établie, qu'elle n'est pas... qu'elle

1 n'est pas assez ancienne pour... pour que vous  
2 puissiez prendre ce genre de décision, est-ce que  
3 c'est ça qu'il faut que je comprenne?

4 R. Bien il reste... il reste des choses à développer,  
5 t'sais, on a le projet... on a fait un seul projet  
6 à Quaqtq, qui a plusieurs phases de développement.  
7 Il reste, t'sais, notre prochain projet qui est en  
8 voie d'être installé, là, le prochain stockage qui  
9 vise à être installé cette année. Ça fait qu'il y a  
10 une notion, t'sais, il y a comme deux aspects, là,  
11 ça fait que, oui, il y a une notion pas  
12 nécessairement de... c'est plus une notion  
13 d'expérimenter un système de stockage en réseaux  
14 autonomes dans des conditions réelles pour  
15 s'assurer justement de... de son apport puis de sa  
16 fiabilité, ça fait qu'on parle vraiment, là, de la  
17 fiabilité d'alimentation pour nos clients.

18 Puis l'autre notion que j'apporte c'est...  
19 c'est que dans les critères de fiabilité, quand on  
20 parle de (N-1) x 90 %, il y a un aspect gestion de  
21 la demande maximale, t'sais, de pointe, mais il y a  
22 aussi un aspect d'exploitation puis de maintenance.  
23 O.K. Ça fait qu'on a besoin de faire des retraits  
24 pour de longues périodes, donc... alors que le  
25 système de stockage, lui, il permet de répondre

1 pour faire des écrêtages à des moments... t'sais, à  
2 des plus courtes durées. Je vous parlais tantôt,  
3 là, de notions de système stockage court terme  
4 versus longue durée, donc lorsqu'on fait des  
5 retraits pour des entretiens majeurs, là, quand on  
6 fait les réfections complètes, là on parle de  
7 retrait pour des périodes, là, qui peuvent... qui  
8 sont plus longues qu'un mois, donc c'est du longue  
9 durée. Puis dans cette situation-là il faut aussi  
10 s'assurer de la fiabilité d'alimentation. Ça fait  
11 que... ou le système de stockage serait peut-être  
12 moins bien adapté, là, pour ces situations-là.  
13 Donc, il faut vraiment l'évaluer, prendre le temps  
14 de l'évaluer. De par les premiers projets on pourra  
15 faire justement approfondir des recherches ou  
16 des... des... c'est ça.

17 Q. [165] Est-ce que votre but est d'arriver à un point  
18 où, si tout va bien, vous pourrez tenir compte des  
19 batteries dans ce critère de fiabilité. Parce que  
20 notre but c'est de... c'est s'il y a des projets et  
21 qu'un projeteur veut installer des batteries, c'est  
22 que ça apporte quelque chose de plus au réseau, que  
23 ça permette d'éviter... d'éviter un investissement  
24 diesel, par exemple.

25 R. Exact, exact. On a ce même objectif-là. On voit

1 nous autres dans les systèmes de stockage, là,  
2 c'est la première... disons le premier élément pour  
3 faire son investissement c'est pour intégrer un  
4 maximum d'énergie renouvelable dans le cadre d'un  
5 projet de transition énergétique. On voit aussi un  
6 potentiel pour faire de l'optimisation de rendement  
7 diesel, c'est-à-dire optimiser les démarrages des  
8 groupes, là, en fonction de l'utilisation d'un  
9 système de stockage. Puis la troisième phase, s'il  
10 y a lieu, ce serait justement de voir est-ce qu'il  
11 pourrait y avoir une certaine contribution ou bilan  
12 de puissance? Mais là, on parle pas juste du  
13 système de stockage, là, t'sais, dans la transition  
14 énergétique, mais là il est trop tôt à ce moment-ci  
15 pour évaluer ça. T'sais, ça va prendre  
16 l'expérimentation réelle, là, liée au fait que  
17 c'est la fiabilité de l'alimentation puis le  
18 contexte qui est particulier pour un réseau  
19 autonome.

20 Q. **[166]** Je vous remercie beaucoup. Je passe  
21 maintenant à ma dernière ligne de questions portant  
22 sur Hilo. D'abord, je vous demanderais ce qu'est un  
23 agrégateur, selon vous? Qu'est-ce que vous entendez  
24 par la notion d'agrégateur?

25

1 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

2 R. Bien c'est, dans le fond, une firme quelconque qui  
3 pourrait offrir ses services à des clients du  
4 Distributeur pour plusieurs fins, dont par exemple,  
5 là, la GDP Affaires, là, qui est un excellent  
6 exemple, là, que finalement une firme externe  
7 pourrait prendre plusieurs projets ensemble et  
8 gérer les bâtiments de plusieurs clients d'Hydro-  
9 Québec avec un service quelconque, là, de gestion  
10 du chauffage. Ça fait que, dans le fond, c'est  
11 un... c'est une firme, une entreprise qui peut  
12 finalement, là, avoir plusieurs... plusieurs  
13 clients à sa disposition, là, pour, finalement, là,  
14 mettre en place des mesures. Et c'est la même chose  
15 aussi qu'on peut retrouver, là, dans le cadre de  
16 l'efficacité énergétique.

17 Q. **[167]** Donc, c'est un agrégateur de clients? Ce sont  
18 les clients qui sont agrégés ou c'est les services  
19 qui sont agrégés?

20 R. Écoutez, peut-être, je... je vais peut-être  
21 juste... J'ai mentionné, là, l'exemple de la GDP  
22 Affaires, là... Faut juste comprendre que dans mon  
23 exemple, ce n'était pas tant le Distributeur qui  
24 rémunérait l'agrégateur en question, là, dû au fait  
25 que le... la GDP Affaires, là c'est en voie d'être

1 un tarif, là, où que là, on paye directement le  
2 client.

3 Mais, ça n'empêche pas à une firme, là,  
4 d'agrèger, là, plusieurs projets de clients et  
5 d'être, selon nous, comme définition, agrégateur.

6 Fait que oui, c'est plus une agrégation de  
7 projets ou de clients, à notre sens.

8 Q. **[168]** D'accord. Est-ce qu'Hydro-Québec Distribution  
9 est un agrégateur?

10 R. Pas... pas au sens de notre... de la définition que  
11 je viens de vous dire, là. L'agrégateur est pas mal  
12 plus un intermédiaire, je dirais, là, entre le  
13 Distributeur et le client.

14 Q. **[169]** D'accord. On sait que lorsque Hilo a été  
15 créé, qu'il y a eu un certain transfert de  
16 personnel de Hydro... bien, de l'unité Hydro-Québec  
17 Distribution vers son unité Hilo.

18 Est-ce que vous pouvez nous dresser un  
19 portrait de quel est le nombre et la... la  
20 proportion de transfert de personnel, qui était  
21 déjà présent chez Hydro-Québec Distribution, et  
22 quelle est la proportion qui constitue du nouveau  
23 personnel?

24 R. On... Selon, là, ma mémoire, on parle moins que dix  
25 (10) personnes. Puis, si ça peut vous rassurer, là,

1 dans le fond, on a aussi... dans le fond, là, Hilo  
2 nous a compensé, là, tout le travail, là, qui avait  
3 été fait de ces périodes-là, là, même avant, là, la  
4 rentrée en fonction officielle, là, de... de la  
5 filière Hilo.

6 Q. **[170]** Quand vous dites dix (10) personnes, c'est  
7 dix (10) personnes nouvelles chez Hilo ou c'est dix  
8 (10) personnes transférées chez Hilo?

9 R. La réponse est : transférées.

10 Q. **[171]** Et pour que je puisse comprendre la  
11 proportion, le nouveau personnel, c'est quoi? C'est  
12 dix (10) autres personnes ou c'est mille (1000)  
13 autres personnes? J'essaye d'avoir un ordre de  
14 grandeur.

15 R. Je dirais environ une soixante de personnes. Bien,  
16 ce qu'il faut comprendre, par contre, c'est qu'il y  
17 a aussi d'autres contrats qui sont en lien avec le  
18 Distributeur, là, pour d'autres services, là, que  
19 Hilo, sous contrats avec le Distributeur. Dont la  
20 fiscalité, d'autres services, là, de ce type, mais  
21 il y a des contrats, là, qui sont en lien avec ce  
22 genre de service là.

23 Q. **[172]** La fiscalité du service de distribution? Je  
24 n'ai pas très bien compris.

25 R. Ce que je veux juste vous... ce que je voulais

1 amener comme précision, c'est qu'au-delà des  
2 soixante (60) personnes qui sont chez Hilo, il y a  
3 d'autres services que Hilo sous-contracte, là, au  
4 Distributeur. C'était juste, là, la précision que  
5 je voulais amener.

6 Q. **[173]** Est-ce qu'il y a des personnes qui  
7 travaillent en même temps aux deux unités, c'est-à-  
8 dire à la fois à Hydro-Québec Distribution et à  
9 Hilo?

10 Mme KIM ROBITAILLE :

11 R. Bon, excusez la petite... on voulait juste  
12 s'entendre sur la nature de la relation, là.  
13 Effectivement, il n'y a pas de personnes qui  
14 travaillent à la fois pour Hilo et pour le  
15 Distributeur.

16 Q. **[174]** Parmi les personnes transférées de l'unité  
17 HQD vers l'unité Hilo, si... bien je présume - puis  
18 corrigez-moi si je présume incorrectement - que ce  
19 sont des personnes qui avaient déjà effectué des  
20 activités en efficacité et en puissance chez Hydro-  
21 Québec Distribution avant... avant que Hilo les  
22 prenne en charge. Est-ce que c'est bien cela?

23 R. Écoutez, je ne connais pas nécessairement le  
24 curriculum vitae détaillé, là, de toutes ces  
25 personnes, mais au moment de leur transfert ils ne

1 travaillaient pas en efficacité énergétique pour le  
2 Distributeur.

3 Q. **[175]** O.K. Mais quand vous dites que vous avez...  
4 que Hilo vous a compensé est-ce que c'était parce  
5 que ces personnes faisaient déjà de l'efficacité en  
6 puissance chez HQD? Est-ce que c'est pour ça que  
7 Hilo a compensé HQD?

8 R. Non, c'est parce qu'il y a eu un moment où... il y  
9 a des travaux qui ont été faits, là, dans... il y a  
10 des travaux qui ont été faits, là, dans le fond  
11 dans le... l'optique de développer la filiale puis  
12 à ce moment-là la filiale n'avait pas encore été  
13 créée. Donc, ces personnes-là à ce moment-là  
14 étaient effectivement chez... chez le Distributeur.  
15 Maintenant c'est pour cette portion-là de travaux,  
16 là, qu'ils ont été...

17 Q. **[176]** O.K. C'était pour développer cette filiale,  
18 c'est bien ça?

19 R. C'était... en fait c'est-à-dire que ça a mené à la  
20 création de la filiale. Au moment où les travaux  
21 ont été menés, bien on le savait pas encore que ça  
22 prendrait la forme d'une filiale.

23 Q. **[177]** Mais ces personnes, c'est des personnes qui  
24 travaillaient justement sur ce sujet-là, de  
25 développer la filiale.

1 R. En fait, c'est des personnes qui travaillaient sur,  
2 globalement, notre... notre nouvelle réponse à la  
3 gestion de la puissance. Puis au terme de l'analyse  
4 ça s'est soldé par la création d'une filiale.

5 Q. **[178]** En réponse à la gestion de la puissance. Est-  
6 ce qu'il existe - et je ne voudrais pas que ma  
7 question soit mal interprété - je vais vous  
8 demander s'il existe quelque chose, mais je ne suis  
9 pas en train de vous exprimer notre souhait que  
10 cela existe. Ce n'est pas... c'est pas ce que nous  
11 souhaitons exprimer. Mais est-ce qu'il existe un  
12 code de conduite imposant une séparation  
13 fonctionnelle entre Hilo et l'unité HQD? Donc, une  
14 interdiction de communiquer certaines informations  
15 ou autre chose de la même... même nature?

16 R. Les relations puis les communications entre le  
17 Distributeur et la filiale sont prévues dans le  
18 contrat entre le Distributeur et la filiale. Il n'y  
19 a pas de code de conduite qui s'applique. Par  
20 ailleurs, le code de conduite du Distributeur  
21 s'applique, là, aux entités affiliées, le cas  
22 échéant, là.

23 Q. **[179]** Est-ce que les bureaux de Hilo, est-ce qu'ils  
24 sont situés dans les mêmes locaux que l'unité  
25 HQD... que certains des bureaux de l'unité HQD?

1           Parce que j'imagine que HQD a beaucoup de bureaux.

2           R. Non.

3           Q. **[180]** J'aimerais vous demander d'élaborer un petit  
4           peu sur l'empêchement qu'Hydro-Québec Distribution  
5           s'est imposé à elle-même, l'empêchement d'offrir  
6           des programmes qui... qui « compétitionnent »,  
7           entre guillemets, Hilo. Des programmes de même  
8           nature. Je vous demanderais à la fois de me décrire  
9           cet empêchement et de me dire si, concrètement,  
10          est-ce qu'il y a des choses qu'Hydro-Québec  
11          Distribution s'est abstenue de faire parce qu'elle  
12          avait son, entre guillemets, « contrat » avec Hilo  
13          qui... qui prévoyait cet empêchement de  
14          concurrence.

15          R. En fait, c'est le souhait du Distributeur de  
16          travailler avec Hilo, donc l'objectif du  
17          Distributeur évidemment c'est que... de voir que  
18          Hilo réussisse et que ça fonctionne. Donc, on a  
19          intérêt à... à travailler de manière à ce que nos  
20          énergies soient mises aux bonnes places, puis on ne  
21          verrait pas vraiment l'intérêt de décupler nos  
22          efforts ou de faire des offres qui se  
23          concurreraient, là, ce serait... je pense que ce  
24          serait s'éloigner, là, du but principal. Donc, je  
25          pense qu'on a intérêt à bien définir nos champs

1 d'intervention puis de s'assurer qu'on développe  
2 des offres à l'intérieur chacun de ces champs  
3 d'intervention là qui ont été établis.

4 Q. [181] Les champs d'intervention, si je comprends  
5 bien, il y a une grande discrétion qui est laissée  
6 à Hilo, comme ça a été mentionné par plusieurs  
7 intervenants qui vous ont questionnés avant moi,  
8 dans le sens que c'est Hilo qui décide quelles  
9 mesures au programme elle veut mettre en place pour  
10 atteindre ses objectifs de réduction de la  
11 puissance.

12 Et donc, corrigez-moi si je me trompe,  
13 c'est un peu Hilo qui, en faisant les choix de ces  
14 programmes, décide ce que Hydro-Québec Distribution  
15 devrait s'abstenir de faire. Est-ce que c'est bien  
16 cela?

17 R. Non, c'est pas comme ça que ça fonctionne. Je pense  
18 que Hilo a... la filiale a été créée pour... on a  
19 cherché une expertise, qu'on amène plus de  
20 créativité puis d'agilité possible. Donc, Hilo,  
21 effectivement, on leur donne la marge de manoeuvre  
22 et on espère que comme ils auront comme filiale  
23 toute l'agilité nécessaire pour créer des nouvelles  
24 offres.

25 Maintenant, comme je l'ai mentionné, on a

1 des discussions en continu avec eux pour l'arrimage  
2 de ces offres-là et ils doivent nous présenter leur  
3 plan d'affaires. Donc, on a, évidemment, une  
4 influence mutuelle sur le développement. Puis  
5 l'idée, c'est pas de savoir... de jouer à qui a le  
6 plus grand rapport de force, je vous dirais, c'est  
7 pas ça. C'est plus de dire, bien justement, qu'est-  
8 ce qui est la meilleure stratégie pour atteindre  
9 les cibles de réduction de la puissance,  
10 essentiellement.

11 Q. **[182]** Je vous avais posé la question tout à  
12 l'heure, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la  
13 réponse. Est-ce qu'Hydro-Québec Distribution a été  
14 amenée à supprimer des programmes ou des projets de  
15 programmes en raison du fait que Hilo occupait le  
16 même champ?

17 R. Il n'y a pas de programme qui a été supprimé, à ma  
18 connaissance. Il y a des programmes qui ont été  
19 transférés à Hilo, comme par exemple  
20 l'assujettissement des charges de la chauffe de  
21 l'eau. Mais il n'y a pas de programme, à ma  
22 connaissance, qui ont été abandonnés ou supprimés.

23 Q. **[183]** Et est-ce qu'on peut concevoir que si Hilo  
24 décide d'offrir un nouveau programme, que cela  
25 pourrait amener Hydro-Québec Distribution à retirer

1 un programme qu'elle aurait déjà ou... ou à le  
2 réduire?

3 R. Non, je ne crois pas. Non. En fait, si Hilo veut  
4 sortir un nouveau programme, il va  
5 vraisemblablement en discuter avec le Distributeur  
6 avant. Puis il y a vraiment un comité sur  
7 l'arrimage des offres qui existe, donc je ne vois  
8 pas pourquoi cette situation-là devrait se  
9 produire.

10 Q. **[184]** J'arrive maintenant au fait que, en réseau  
11 autonome, Hilo n'est pas active. Son champ  
12 d'actions ne couvre pas les réseaux autonomes.  
13 Donc, est-ce qu'on peut concevoir que... Et comme  
14 vous avez des projets d'efficacité énergétique.  
15 Quand je dis « vous », je parle d'Hydro-Québec,  
16 l'unité qui est Hydro-Québec Distribution a des  
17 projets d'efficacité énergétique, y compris des  
18 projets d'efficacité en puissance, dans les réseaux  
19 autonomes. Donc, est-ce qu'il existe déjà ou est-ce  
20 que logiquement on peut concevoir qu'il peut  
21 exister des situations où le personnel de l'unité  
22 Hydro-Québec Distribution offre, en réseau  
23 autonome, quelque chose de sensiblement similaire à  
24 ce que l'unité Hilo offre en réseau intégré?

25 R. Donc, ce qu'on discutait, excusez-moi pour le

1 conciliabule, là, c'est qu'il y a peut-être  
2 effectivement certains... certaines mesures qui  
3 s'apparentent à ce que Hilo offre. Mais ce que Hilo  
4 offre, essentiellement, juste, t'sais... Vous  
5 mentionniez que Hilo n'est pas présente en réseau  
6 autonome, c'est exact.

7 Actuellement, Hilo n'est pas présent non  
8 plus sur l'ensemble du territoire québécois encore.  
9 Elle déploie son programme de toute manière.

10 Donc, comme je le mentionnais, ce qu'on  
11 souhaite faire simplement, c'est qu'Hilo veut bien  
12 s'installer dans son offre qu'on a appelé la phase  
13 1, là, qui est le déploiement et du contrôle de  
14 charge et de la domotique, mais c'est pas  
15 habituellement exclusif, là.

16 Q. **[185]** Mais...

17 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

18 R. Si...

19 Q. **[186]** Oui?

20 R. Si je peux me permettre aussi, t'sais, on a quand  
21 même un plan de match à venir, là, dans  
22 l'efficacité énergétique pour les réseaux  
23 autonomes. T'sais, l'idée aussi, c'est que  
24 l'efficacité énergétique, on peut penser que c'est  
25 des mesures aussi qui sont... qui ont beaucoup plus

1 d'heures, là, comme impact, puis on parle même de  
2 réduction, là, beaucoup plus importante de gaz à  
3 effet de serre, ça fait que c'est un petit peu là-  
4 dedans, là, qu'on inscrit nos prochaines  
5 initiatives pour aider justement ces réseaux-là à  
6 réduire leur consommation d'électricité, réduire  
7 nos gaz à effet de serre, puis on pense que c'est  
8 beaucoup plus prometteur, là, en termes d'impact  
9 pour ces réseaux-là, que du déplacement de charge à  
10 la pointe.

11 Q. **[187]** Non, je comprends, mais ma question c'était :  
12 est-ce qu'il se peut que ce que l'unité HQD offre  
13 en réseau autonome soit sensiblement similaire à ce  
14 que Hilo peut offrir en réseau intégré?

15 Mme KIM ROBITAILLE :

16 R. C'est vraiment des offres complètement différentes.

17 Q. **[188]** Et vous avez mentionné aussi que Hilo n'est  
18 pas complètement déployée sur le territoire du  
19 réseau intégré. Est-ce que cela veut dire que sur  
20 la partie non déployée de ce réseau intégré, que  
21 l'unité HQD peut être présente dans cette... dans  
22 ces autres endroits pour offrir des programmes  
23 d'efficacité en puissance qui peuvent ressembler à  
24 ceux qu'offre Hilo?

25 R. Non, non, c'est tout simplement une question de

1 comment la technologie de Hilo, là, pour le moment  
2 pourrait être en mesure de l'offrir, donc non  
3 c'est... c'est pas le cas, là, c'est qu'on  
4 laisse... on laisse le temps, là, à la filiale de  
5 bien se déployer à travers le Québec.

6 Q. [189] Est-ce qu'il y a des communications  
7 d'expertises, parce que vous avez mentionné que  
8 Hilo a développé elle-même certaines technologies,  
9 certains programmes, est-ce qu'il y a des  
10 communications d'expertises qui se font ou qui sont  
11 permises de Hilo vers les équipes d'Hydro-Québec  
12 Distribution en réseau autonome quant à différents  
13 programmes ou différentes technologies que Hilo  
14 peut avoir développées, ou de communications de  
15 Hilo vers HQD en réseau autonome, d'informations.

16 M. PATRICK LABBÉ :

17 R. Moi, J'ai déjà vu des communiqués avec des gens  
18 d'Hilo justement pour s'assurer qu'on... en termes  
19 d'arrimage, là, mais considérant l'offre d'Hilo,  
20 là, qui essentiellement, là, c'est de la gestion de  
21 chauffage via les thermostats, là, donc il n'y a  
22 pas... On a eu des consultations, là, mais il n'y a  
23 pas eu de débouchés par rapport à ça.

24 Q. [190] Dans votre réponse... ce dont vous parlez  
25 dans votre réponse c'est en ce qui concerne les

1 réseaux autonomes, c'est bien de cela que vous  
2 parlez dans votre réponse?

3 R. Oui, Oui, oui, excusez. Oui, bien sûr de mon point  
4 de vue c'est pour évaluer, là, par rapport aux  
5 travaux qui sont réalisés dans... du côté de Hilo  
6 par rapport à ce que, nous, on fait comme  
7 initiative ou transition énergétique. C'est ça.

8 Q. **[191]** Je vous cite un exemple qu'on cite nous-mêmes  
9 dans notre rapport. C'est à Inukjuak. Comme le vous  
10 savez, il y a des chauffe-eau qui sont en train  
11 d'être... enfin qui vont être installés d'ici la  
12 terminaison du projet par la compagnie gestionnaire  
13 Inavik, donc des chauffe-eau résidentiels qui vont  
14 être installés. Et le... on le cite dans notre  
15 preuve, qu'Hydro-Québec Distribution a exprimé sa  
16 préoccupation contractuelle auprès de Inavik pour  
17 essayer de s'assurer que les chauffe-eau, ces  
18 nouveaux chauffe-eau résidentiels seront  
19 antilégionellose. Ça tombe bien, Hilo a développé  
20 une technologie de chauffe-eau antilégionellose.  
21 Est-ce que Hilo communique cette technologie à  
22 Inavik et... pour le réseau autonome d'Inukjuak  
23 afin d'avoir des bons chauffe-eau là-bas aussi, des  
24 bons chauffe-eau résidentiels antilégionellose?

25

1 Mme KIM ROBITAILLE :

2 R. Bon, excusez-nous, c'est parce qu'on avait une  
3 conversation très détaillée sur le fonctionnement  
4 d'un chauffe-eau, là, mais bref... et la nature de  
5 l'eau qui le compose. Bref, mais pour revenir à  
6 votre question c'est... ce que Hilo a travaillé  
7 c'est d'avoir une technologie qui permet de faire  
8 l'interruption d'un chauffe-eau tout en  
9 n'augmentant pas le risque de légionellose.

10 Ma compréhension, c'est que les nouveaux  
11 chauffe-eau qui sont commercialisés pour être  
12 installés, là, sans qu'ils soient interruptibles,  
13 ils permettent, en tout cas, je ne veux pas me  
14 prononcer, mais j'imagine que s'ils sont autorisés,  
15 c'est qu'ils ne présentent pas de risques de  
16 légionellose, là.

17 Mais Hilo n'a pas développé une expertise  
18 en chauffe-eau antilégionellose, là, juste pour que  
19 ce soit plus clair.

20 Q. **[192]** D'accord. Et pour les Îles-de-la-Madeleine,  
21 où vous avez fait certaines démarches  
22 d'électrification, même si on n'a pas encore  
23 décidé, personne n'a encore décidé qu'il y aurait  
24 un raccordement, est-ce que Hilo a contribué de  
25 quelque manière à la technologie ou

1 l'électrification qui a été mise en place, au cours  
2 des derniers mois, des dernières années, aux îles-  
3 de-la-Madeleine?

4 R. Juste pour rappeler, là, Hilo, actuellement, là, on  
5 est encore en projet pilote avec eux. On est dans  
6 la phase... pas pilote, mais de rodage, hein, avec  
7 eux.

8 Évidemment, on est à... Dans le cadre de ce  
9 rodage-là, puis je pense que c'est un peu, là, ce  
10 qu'on vous a expliqué aussi, c'est qu'on essaye de  
11 voir qu'est-ce que peut être la contribution de  
12 Hilo dans le cadre de certains investissements puis  
13 de solutions retenues d'alimentation. Pour ce qui  
14 est des îles-de-la-Madeleine, je ne pense pas que  
15 ça a été le cas, parce que c'est très très  
16 spécifique.

17 Mais il y a des travaux en ce moment, peu  
18 importe la nature, là, des travaux,  
19 d'investissements qui sont requis sur le réseau, où  
20 on regarde, effectivement, si Hilo peut contribuer  
21 à réduire ces investissements-là.

22 Mais, pour répondre à votre question  
23 spécifique, comme je vous dis, on est encore à  
24 rodage, hein, dans Hilo, fait que... Je comprends  
25 qu'on aimerait qu'on soit rendu vraiment plus loin,

1           puis que la solution soit bien implantée, mais ce  
2           n'est pas le cas. Hilo se concentre actuellement  
3           vraiment sur le déploiement de sa phase un.

4       Q. **[193]** On sait qu'il y a... il y a un projet de  
5           raccordement actuellement en cours à La Romaine. Il  
6           y en a un qui fait partie des discussions aux Îles-  
7           de-la-Madeleine. Peut-être qu'il y en aura  
8           d'autres.

9                       Est-ce que le fait qu'il y ait un  
10           raccordement d'un réseau autonome au réseau  
11           principal, est-ce que... Selon ma compréhension,  
12           est-ce que c'est correct de comprendre que si au  
13           moment du raccordement, il y a déjà des programmes  
14           d'efficacité en puissance qui sont offerts par  
15           Hydro-Québec Distribution, que ceux-ci sont de  
16           nature à devoir être interrompus, puisque le  
17           raccordement au réseau intégré signifie que c'est  
18           dorénavant Hilo qui prendrait cela en charge?

19       M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

20       R. Premièrement, je pense qu'on va peut-être juste  
21           vous demander, peut-être, de... d'être un peu plus  
22           spécifique, là. Quand vous dites... Dans votre  
23           question hypothétique, là, vous faites référence à  
24           des programmes qui existeraient dans les réseaux  
25           autonomes avant le raccordement. Est-ce qu'on parle

1 de programmes d'efficacité énergétique ou de  
2 programmes de gestion de la demande en puissance,  
3 là, tel que...

4 Q. **[194]** Des programmes de la nature de ceux dont Hilo  
5 est en charge. Des programmes de gestion de la  
6 puissance. Bien, d'efficacité... je les appelle  
7 « efficacité en puissance », mais c'est le... c'est  
8 un synonyme.

9 R. C'est bon. Bien, pour, peut-être, juste revenir à  
10 votre question... premièrement, elle est très  
11 hypothétique, là, parce que là, il n'y a pas de tel  
12 programme à ce stade-ci, là, déployé dans des  
13 réseaux, là, qu'on a l'intention de raccorder, là.  
14 Fait que je ne verrais pas, là, en quoi que ça...  
15 qu'il y aurait un... une problématique, là, avec ce  
16 que Hilo pourrait apporter, là, par la suite.

17 Q. **[195]** D'accord, je vous remercie. Alors, j'ai juste  
18 deux questions qui restent et je remercie  
19 énormément la Régie, là, de la souplesse dont elle  
20 a fait preuve. Je suis à la toute fin de la  
21 dernière page, aux derniers mots. Donc, pour deux  
22 questions.

23 La première question porte sur la clientèle  
24 affaires. Donc, je comprends qu'il n'y a pas de  
25 contrat et qu'il n'est pas prévu qu'il y aurait un

1 contrat, entre l'unité HQD et l'unité Hilo, pour  
2 les mesures de gestion de la puissance pour la  
3 clientèle affaires.

4 Et aussi, j'ai cru comprendre des réponses  
5 précédentes qu'il n'y a même pas d'obligation de  
6 communiquer, entre Hilo et l'unité HQD... de  
7 communiquer ce que Hilo ferait. Donc, est-ce que  
8 cela signifie qu'il peut y avoir un risque  
9 d'empiètement, où les unités Hilo et HQD mèneraient  
10 des actions concurrentes ou incompatibles auprès de  
11 la même clientèle affaires pour réduire leur  
12 puissance?

13 Mme KIM ROBITAILLE :

14 R. L'idée, ce n'est pas d'avoir des obligations. C'est  
15 parce qu'ici, on parle d'une filiale qui... qui  
16 appartient à Hydro-Québec et pour laquelle, comme  
17 j'essaie de l'expliquer, nous avons des échanges,  
18 des communications en continu, des tables  
19 d'arrimage.

20 Donc, au-delà des obligations, là, que vous  
21 voulez refléter aux termes très strictement  
22 contractuels, ce n'est pas ça la nature de la  
23 relation qu'on a avec notre filiale. Donc, l'idée,  
24 je le répète, c'est de se focaliser sur l'objectif  
25 qui est la... maximiser la réduction des besoins en

1 puissance et d'aplanir les courbes. Donc, c'est  
2 dans ce sens-là qu'on travaille.

3 Et ce n'est pas parce qu'on ne prévoit pas  
4 à brève échéance d'avoir recours à la filiale pour  
5 la gestion des besoins en puissance pour la  
6 clientèle affaires, qu'ils ne nous communiquent pas  
7 leurs plans ou qu'ils... qu'il y aurait un risque  
8 qu'on rentre en conflit dans nos offres.

9 Les offres, là, elles sont prévues être  
10 arrimées, quel que soit le véhicule contractuel ou  
11 pas qu'on décide de prendre.

12 Q. [196] Rassurez-vous, Madame Robitaille, je suis  
13 très... je suis très satisfait des réponses que  
14 vous nous fournissez. Et bien au contraire, là, je  
15 suis très sensible... enfin, nous sommes très  
16 sensibles à la... à ce que vous communiquez par ces  
17 réponses.

18 Et ma dernière question porte sur les  
19 données des compteurs intelligents. Donc, je  
20 comprends que Hilo a accès aux données des  
21 compteurs intelligents des clients qui participent  
22 à ses programmes et que cela lui permet de mesurer  
23 les gains, et donc de démontrer que les programmes  
24 qu'elle met en place fournissent des gains... des  
25 gains en puissance. Donc, ce sont des données qui

1 ont un certain niveau de confidentialité. C'est des  
2 données confidentielles des clients en question.

3 Est-ce que vous seriez à l'aise et je...  
4 parce qu'il y a d'autres intervenants qui  
5 recommandent de donner une plus grande place au  
6 marché privé, est-ce que vous seriez à l'aise de  
7 donner accès à ces mêmes données confidentielles  
8 sur les... sur vos clients, provenant des compteurs  
9 intelligents, à des joueurs de l'entreprise privée?

10 R. Il ne s'agit pas d'être à l'aise ou pas à l'aise,  
11 il s'agit de respecter la Loi sur l'accès à  
12 l'information et la protection des renseignements  
13 personnels sur les organismes publics. Donc, cette  
14 loi-là est extrêmement contraignante en matière de  
15 transmission de renseignements personnels pour  
16 l'exécution d'un contrat. Donc... Et vu la nature  
17 et l'entièreté... puis, pour... juste pour vous  
18 dire, là, ça prévoit toutes... des garanties de  
19 sécurité extrêmement importantes en matière de  
20 stockage d'informations, d'utilisation de  
21 l'information, de destruction de l'information,  
22 donc... vous connaissez peut-être la nature de la  
23 loi en question. Donc, il s'agit... Il arrive que  
24 le Distributeur doive externaliser des  
25 renseignements personnels, mais ce n'est pas

1 nouveau, là. Si on pense, par exemple, aux firmes  
2 de recouvrement, qui ont accès à des renseignements  
3 extrêmement sensibles de la clientèle, et pour  
4 lesquels on externalise l'information.

5           Donc, il ne s'agit pas d'être à l'aise ou  
6 pas à l'aise, il s'agit de dire... À ce stade-ci,  
7 vu l'ampleur des renseignements qui étaient à  
8 communiquer, c'est la filiale, on s'assure que ça  
9 fonctionne bien avec la filiale. Si on devait  
10 ouvrir à d'autres joueurs de l'entreprise privée,  
11 c'est sûr que les mêmes exigences seraient exigées.  
12 Et elles sont très lourdes et quand même très  
13 coûteuses, hein. Il ne faut pas le négliger.

14           Je ne veux pas présumer, là, que les  
15 entreprises privées n'ont pas des mécanismes de  
16 protection de... des renseignements personnels,  
17 mais disons qu'entre ce qui est exigé pour la loi  
18 pour une entreprise privée et le niveau d'exigence  
19 qu'un organisme public doit rencontrer, il y a  
20 quand même... il y a quand même un bon... une bonne  
21 marche, pour ne pas dire un escalier entier, là.

22 Q. [197] Peut-être que je me suis mal exprimé dans ma  
23 question. Ce dont je vise, parce que comme vous  
24 savez, la loi est très claire : tout citoyen a le  
25 droit de renoncer à la confidentialité. Tout

1           citoyen a le droit de signer un contrat dans lequel  
2           il y a une petite clause qui dit qu'il permet à  
3           l'entreprise avec qui il contracte d'utiliser les  
4           données auxquelles il donne accès et l'entreprise  
5           peut les utiliser, les vendre, s'en servir pour  
6           faire de la... pour envoyer de la publicité aux  
7           citoyens.

8                        Le citoyen a le droit absolu de signer ça.  
9           S'il ne veut pas... s'il ne veut pas signer, il n'a  
10          qu'à ne pas contracter. Mais, comme vous le savez  
11          sans doute, très souvent, dans toutes sortes de  
12          fournisseurs de biens et services, des magasins,  
13          des banques, des caisses populaires, nous  
14          signons... tout le monde, nous signons ce genre de  
15          clauses nous permettant à ce que nos données soient  
16          utilisées. Donc, c'est dans ce contexte-là que je  
17          vous demandais si vous seriez à l'aise d'avoir une  
18          entreprise privée qui peut proposer, peut proposer  
19          au client de lui donner... de renoncer à sa  
20          confidentialité. Si le client ne veut pas... ne  
21          veut pas y renoncer, bien il n'aura pas le  
22          programme d'efficacité énergétique qui vient avec.  
23          Mais, s'il signe, il signera ce qui est écrit dans  
24          les clauses. Donc, c'est dans ce sens-là que je  
25          vous demande si vous êtes intéressée.

1 R. Avec respect, Maître Neuman, je ne veux pas faire  
2 un plaidoyer, là, sur la notion de la validité du  
3 consentement, évidemment. Toutefois, il est inexact  
4 de dire que un client ou... en matière, en matière  
5 d'organisme public la loi va avoir un pas de plus  
6 et le client ne peut pas simplement renoncer, nous  
7 devons prendre les mesures nécessaires. C'est comme  
8 une loi de protection des gens contre eux-mêmes,  
9 là, si je peux l'exprimer ainsi. C'est que même  
10 s'ils y renonçaient volontairement, ça n'enlève pas  
11 pour autant notre fardeau de protection des  
12 renseignements.

13           Donc, c'est très différent de la situation  
14 que vous décrivez lorsque vous allez par exemple,  
15 comme vous dites, contracter des prêts que vous  
16 voulez et que vous renoncez à la protection de vos  
17 renseignements personnels, c'est une autre loi qui  
18 s'applique.

19           Dans le cas ici, c'est la Loi sur les  
20 organismes publics et la loi est assez claire. Et  
21 puis indépendamment du consentement du client, il y  
22 a des choses qui peuvent se faire par consentement.  
23 Mais même avec le consentement du client à renoncer  
24 à sa protection, ça n'empêche pas que les données  
25 puis les mesures que doit prendre un organisme

1 public pour protéger la sécurité des  
2 renseignements, c'est deux choses indépendantes.

3           Donc, je laisserai les procureurs, si  
4 jamais c'est requis, là, expliquer, là, et plaider  
5 cet aspect-là. C'est plus dans mes anciennes  
6 fonctions que j'avais à faire ce travail-là,  
7 mais... Donc, je vais m'arrêter là pour l'instant  
8 sur cette notion-là de consentement.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 D'accord. Donc, je vous remercie. Je vous remercie  
11 beaucoup. Je remercie beaucoup le panel. Je  
12 remercie beaucoup la Régie. Donc, sur cet appel  
13 généralisé aux avocats, donc c'est là-dessus que je  
14 termine et je vous remercie beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci. Alors, on va prendre... avant de poursuivre,  
17 on prendra une petite pause jusqu'à quatorze heures  
18 trente (14 h 30).

19

20 SUSPENSION

21

22 DISCUSSION

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors, je vois que Maître Thibault-Bédard a levé la  
25 main.

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Bien oui, désolée d'intervenir à nouveau. J'ai  
3 l'impression que je le fais souvent. Je me  
4 demandais si la Régie avait des informations  
5 supplémentaires à nous fournir sur une question que  
6 j'ai posée avant-hier, je crois, là, pour la preuve  
7 des intervenants. Si on doit faire allusion à  
8 certaines pièces confidentielles, de quelle manière  
9 doit-on s'y prendre?

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bien, écoutez, il faudrait peut-être voir, dans la  
12 mesure du possible, éventuellement, je pense qu'il  
13 faudrait voir si les intervenants prévoient, dans  
14 leur preuve, aborder certains thèmes, là, puis  
15 essayer de les regrouper. Sinon, bien dans votre  
16 preuve, dans la mesure du possible, là, essayez  
17 d'éviter, dans le fond, de présenter la preuve, si  
18 c'est possible, en évitant de nommer spécifiquement  
19 les informations qui sont confidentielles, là.

20 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

21 Hum, hum.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Si je peux me permettre, Monsieur le Président,  
24 là...

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Monsieur le Président... Ah! O.K. Vas-y Éric.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 ... je crois qu'on a fait trois jours d'audience où  
5 on a beaucoup abordé Hilo, lequel fait l'objet de  
6 plusieurs préoccupations de confidentialité, de  
7 façon quand même assez aisée. Je me disais que ce  
8 qu'on pourrait entrevoir, c'est les gens pourront  
9 faire leur preuve sans nécessairement soulever  
10 d'éléments confidentiels.

11 Mais que soit leur argumentation, soit une  
12 preuve écrite déposée sous pli confidentiel avec  
13 les informations supplémentaires, pourrait  
14 compléter, en fait, l'idée étant de compléter tout  
15 ce qui sera testimonial par un document qui  
16 révélera les informations qui seront gardées sous  
17 pli confidentiel, le cas échéant. C'est ce que je  
18 propose, bien humblement.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 En fait, ça a déjà été fait, Maître Fraser, dans un  
21 autre dossier. J'avais déposé un affidavit pour une  
22 section confidentielle lorsque ma cliente avait  
23 témoigné en lieu et place. En fait, elle l'avait  
24 adoptée, là, puis il n'avait pas été question et ça  
25 avait été déposé sous pli confidentiel. Alors,

1 c'est une solution.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui. Ça apparaît certainement une avenue  
4 intéressante, là.

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 Parfait. C'est bien noté. Merci beaucoup.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Très bien. Alors, je vois que maître Sicard est  
9 prête.

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Oui, depuis un bout de temps. Alors, écoutez, juste  
12 avant...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc, pour...

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 ... d'abord bonjour.

17 LE PRÉSIDENT :

18 ... pour environ une heure?

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 J'ai annoncé quatre-vingt-dix (90) minutes,  
21 Monsieur le Président. Et j'avais pris en  
22 considération les preuves et le fait qu'il y aurait  
23 d'autres questions. Alors, malheureusement je dois  
24 m'en tenir à mon quatre-vingt-dix (90) minutes pour  
25 le moment.

1 LE PRÉSIDENT :

2 D'accord.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Si soit le banc, soit les témoins d'Hydro-Québec ou  
5 notre sténographe, si vous avez des restrictions et  
6 que vous voudriez m'indiquer maintenant à quelle  
7 heure je devrais m'arrêter parce qu'il est  
8 maintenant deux heures trente-cinq (14 h 35), donc  
9 j'irais jusqu'à quatre heures et cinq (16 h 05), si  
10 tout va bien, laissez-le-moi savoir puis  
11 j'ajusterai entre ces...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bien, écoutez, on fera... pour aujourd'hui, on fera  
14 environ une heure, là, et qu'on complétera demain.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Donc, jusqu'à deux heures... trois heures trente-  
17 cinq (15 h 35). O.K.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

21 Je vous remercie. Alors, je commence. Hélène Sicard  
22 pour Union des consommateurs.

23 Q. **[198]** Alors, bonjour à tous ces témoins courageux.

24 Je vais vous informer tout de suite. Certaines de  
25 mes questions peuvent apparaître être légèrement

1 répétitives, mais l'angle sera différent et je vais  
2 essayer d'être clair pour vous indiquer de quel  
3 complément d'informations j'ai besoin.

4 Alors, je vais commencer par une brève  
5 section qui est plus générale. Vous m'excuserez,  
6 j'ai des allergies et la voix très enrouée.

7 Alors, selon les dernières données publiées  
8 par Statistique Canada, la hausse de l'inflation en  
9 mai était de trois point six pour cent (3,6 %) de  
10 plus par rapport aux données de la même période en  
11 vingt vingt (2020). C'est une hausse importante par  
12 rapport à l'historique des hausses d'inflation  
13 depuis plusieurs années, là. On n'avait pas vu de  
14 hausse aussi importante.

15 Maintenant, qu'elle soit de courte durée ou  
16 non, une telle poussée inflationniste aurait-elle  
17 un impact sur la demande d'électricité au Québec?

18 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

19 R. Bien, comme j'ai fait déjà mention, là, on avait  
20 déjà quand même anticipé, là, une relance  
21 économique dans notre scénario, là, de l'État  
22 d'avancement. Cette relance-là jusqu'à maintenant  
23 est vraiment en lien avec ce qu'on observe dans les  
24 derniers mois. Ça fait que pour qu'est-ce qui est  
25 de notre signal économique, là, on pense qu'il est

1 directement enligné, là, sur ce qu'on observe comme  
2 données plus récentes au niveau de notre  
3 consommation d'électricité, ça fait qu'on persiste  
4 à croire, là, que notre scénario économique est  
5 vraiment centré à l'heure actuelle.

6 Q. **[199]** O.K. Monsieur... Monsieur Aucoin, je vous  
7 arrête parce que ma question était... était tout  
8 simplement, je sais que vous avez donné des  
9 informations, c'était juste si une poussée  
10 inflationniste a un impact sur la demande. Puis la  
11 deuxième question c'est... c'était : avez-vous  
12 évalué cet impact avec la poussée inflationniste du  
13 mois de mai? Je ne vous demande pas si c'est en  
14 ligne, je vous demande juste si vous avez regardé  
15 cette nouvelle poussée inflationniste. Est-ce que  
16 ça a eu un impact puis avez-vous évalué l'impact?  
17 Il ne se reflète peut-être pas maintenant, vous  
18 allez peut-être le refléter au prochain Plan  
19 d'avancement, la question est juste : est-ce que ça  
20 a un impact puis l'avez-vous évalué?

21 R. Bien on a pris connaissance de la statistique que  
22 vous venez de dénoncer.

23 Q. **[200]** O.K.

24 R. Par contre, c'est comme... comme je disais, ça  
25 reste quand même une donnée anecdotique, là,

1           concernant l'ensemble de l'horizon qu'on est en  
2           train de regarder. L'idée c'est qu'au-delà de...  
3           puis pour répondre peut-être plus précisément, en  
4           effet, l'inflation peut avoir une influence sur la  
5           prévision de l'électricité, là, au sens que ça peut  
6           avoir des impacts sur les taux d'intérêt, qui peut  
7           avoir de l'impact sur les entreprises, etc., là, je  
8           ne vous ferai pas l'élaboration...

9           Q. **[201]** Non, non.

10          R. ... de la théorie de macroéconomie d'une  
11          augmentation de l'inflation, mais... mais c'est des  
12          choses qui sont prises en compte dans nos scénarios  
13          économiques qu'on analyse lors de l'établissement  
14          de la prévision. C'est des choses quand même qui  
15          sont appelées à évoluer. C'est sûr que là on va  
16          resoumettre un État d'avancement, là, dans les  
17          prochains mois. On va refaire l'exercice de  
18          prévision de la conjoncture économique, là, aux  
19          alentours des dates, là, prévues à cette fin dans  
20          notre cycle de prévision. Ça se pourrait qu'il y  
21          ait des choses qui bougent d'ici là, mais pour  
22          l'instant le signal, là, qu'on a dans notre  
23          prévision de l'État d'avancement demeure, on croit,  
24          centrée, puis pertinent, là, à l'étude du dossier.

25          Q. **[202]** O.K. Écoutez, je suis consciente que la

1 donnée que je vous donne de l'inflation date de  
2 mai. C'est quand même très récent. Mais je cherche  
3 quand même des informations, merci. Alors donc je  
4 dois comprendre que votre modèle de prévision de la  
5 demande inclut l'inflation comme une variable  
6 explicative.

7 R. Bien à vrai dire ce qui... je vais peut-être  
8 rentrer un petit peu plus dans le détail, là, mais  
9 quand on établit notre scénario économique,  
10 l'inflation fait partie de... d'un des intrants  
11 pour établir notre scénario de l'activité  
12 économique. Par la suite, cette analyse-là se  
13 traduit par des signaux, là, par secteur de  
14 consommation. Que ce soit, là, industriel, les  
15 pâtes et papier, les mines, etc. Mais c'est un des  
16 intrants, là, dans notre... dans notre scénario  
17 économique.

18 Q. **[203]** O.K. Est-ce que je pourrais vous demander  
19 quelle valeur d'inflation vous avez utilisée dans  
20 le plan amendé, là, que vous avez déposé?

21 R. Pour quelle période?

22 Q. **[204]** Sur la période du Plan, là. Quand vous  
23 utilisez l'inflation vous l'utilisez sur la période  
24 du Plan, je présume. À moins que vous allez...  
25 allez-vous me dire que pour chaque année vous

1           subtilisez un taux d'inflation différent pour faire  
2           vos prévisions?

3           R. En effet, notre taux d'inflation, là, pourrait...  
4           pourrait bouger. Ça ne veut pas dire que quand on  
5           regarde le mois...

6           Q. **[205]** Je vais... je m'excuse. C'est parce que je  
7           suis consciente... j'essaie de prendre le moins de  
8           temps possible. Si vous me dites que vous avez  
9           utilisé, je ne veux pas « on pourrait ». Je  
10          voudrais savoir ce que vous avez fait. Alors, si  
11          vous me dites que dans le plan, tel que soumis,  
12          amendé avec COVID, là, le deuxième qui est au  
13          dossier... Pouvez-vous me dire quel taux  
14          d'inflation vous avez utilisé?

15                   Si vous avez utilisé un taux différent pour  
16          chaque année, bien, donnez-moi les données pour  
17          chaque année. Si vous avez utilisé un taux  
18          inflationniste de base, bien, donnez-moi le taux  
19          d'inflation de base que vous avez utilisé pour  
20          faire vos prévisions.

21                   Et je comprends que c'est un élément parmi  
22          d'autres éléments qui ont été utilisés pour faire  
23          la prévision économique.

24          R. Bon, premièrement, je peux vous confirmer que ce  
25          n'est pas le même taux à chaque année. Je peux...

1 Ça fait que si... si j'ai... si on a à fournir, là,  
2 des informations, ce sera pour l'ensemble de la  
3 période.

4 Par contre, c'est sûr que ce taux-là est  
5 dur à comparer avec le trois pour cent (3 %) que  
6 vous voulez... vous venez de me mentionner, là.  
7 J'espère que ce n'est pas dans cet objectif-là que  
8 vous voulez...

9 Q. **[206]** Non.

10 R. ... l'utiliser.

11 Q. **[207]** Je ne fais pas de comparaison, à l'heure  
12 actuelle. Là, je vous demande - et c'était sur  
13 l'inflation - je vais vous rassurer, c'était ma  
14 dernière question. Mais j'aimerais avoir les taux  
15 que vous avez utilisés pour vos prévisions des  
16 années qui sont au plan. Si c'est... Vous pouvez  
17 prendre un engagement si c'est différents taux pour  
18 chaque année et que vous ne les avez pas sous la  
19 main. Ou si c'est un seul, bien, donnez-moi le taux  
20 que vous avez utilisé.

21 R. Bien, je vous confirme que ce n'est pas un seul  
22 taux et je ne les ai pas sous la main.

23 Q. **[208]** O.K. Alors, pourriez-vous... Alors, Madame la  
24 Greffière, Madame Lebuis, je ne sais plus à quel  
25 engagement nous sommes rendus.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Numéro 8.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Q. **[209]** Alors, est-ce que... engagement numéro 8 :

5 déposer, pour chaque année du Plan

6 d'approvisionnement, le taux d'inflation qui a été

7 utilisé pour faire la prévision économique. Est-ce

8 que ça va, ça, Monsieur Aucoin?

9 R. Si je peux juste me permettre, là, je pense que

10 vous avez indiqué le plan d'approvisionnement, mais

11 juste pour bien qu'on s'entende, on parle de l'État

12 d'avancement déposé en deux mille vingt (2020), là.

13 Novembre deux mille vingt (2020).

14 Q. **[210]** Bien, on parle du plan qui est au dossier,

15 le... celui qui intégrait la COVID, là, que vous

16 demandez d'approuver par la Régie.

17 R. Parfait. C'est l'État d'avancement, là...

18 Q. **[211]** O.K.

19 R. ... de novembre deux mille vingt (2020).

20 Q. **[212]** O.K.

21 R. Merci.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Q. **[213]** Excusez-moi, Monsieur le Président.

24 Évidemment, je... je constate que c'est une

25 information qui pourrait être utile pour la Régie.

1 Par contre, sous réserve de l'utilité que la Régie  
2 pourrait lui trouver, je m'objecterais sur le  
3 caractère tardif de cette information-là, parce que  
4 c'est une information qui aurait dû être demandée  
5 dès les DDR. Il y a eu plusieurs DDR. Et il y a  
6 même eu des DDR sur l'État d'avancement, et je  
7 trouve que l'UC se prend très tardivement pour  
8 demander ce type d'information là.

9 Donc, évidemment, sous réserve de l'utilité  
10 que la Régie pourrait y voir, je m'objecterais à  
11 l'engagement.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Monsieur le Président, c'est récent que les taux se  
14 sont mis à grimper de façon étonnante. Ça peut  
15 avoir des conséquences importantes, éventuellement,  
16 sur les prévisions qui ont été faites, selon ce qui  
17 a été donné. Je comprends qu'on a déposé un dossier  
18 il y a presque un an, mais vous devez l'approuver,  
19 là, maintenant. Et meilleures seront les  
20 informations, meilleure sera votre décision.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Je vous reviens. Alors, en information  
23 complémentaire, on vous demanderait de déposer les  
24 taux d'inflation qui ont été utilisés dans votre  
25 modèle de prévision.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Donc, ce sera l'engagement numéro 8. Taux  
3 d'inflation utilisé à... dans la prévision de  
4 l'État d'avancement. C'est ça?

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 C'est bien ça. Merci.

7

8 E-8 (HQD) Déposer, pour chaque année du Plan  
9 d'approvisionnement, le taux  
10 d'inflation qui a été utilisé dans la  
11 prévision de l'état d'avancement  
12 (demandé par UC)

13

14 Alors, je passe maintenant à la demande  
15 d'électricité pour le transport en commun. Les  
16 témoins sont en train de se parler, est-ce que je  
17 devrais attendre? Êtes-vous prêts? Oui?

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Ça va, vous pouvez y aller.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Alors, demande d'électricité pour le transport en  
22 commun, selon l'ARTM, il va falloir dix (10) ans  
23 pour que l'achalandage dans les transports en  
24 commun retrouvent son niveau pré-pandémie. Des  
25 diminutions de services sont envisagées, par

1 exemple, la diminution annuelle du service de métro  
2 de deux point six pour cent (2,6 %) pour chacune des  
3 trois prochaines années. Ce qui va représenter, sur  
4 ces trois années, à peu près dix pour cent (10 %).

5 En supposant que cette diminution de  
6 service se répercute directement sur la  
7 consommation d'électricité de la STM, cela  
8 représenterait-il une diminution significative de  
9 la demande d'électricité pour le tarif LG?

10 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

11 R. Bien, la réponse est non. Un petit peu ce que j'ai  
12 mentionné, je pense, un petit peu plus tôt dans la  
13 journée.

14 Q. **[214]** Ce matin vous avez parlé?

15 R. Oui, c'est ça, exactement. Là, on avait parlé du  
16 REM à matin, mais les transports en commun, ça ne  
17 représente pas, là, une charge, là, très très  
18 importante, là, pour même vis-à-vis, là, l'ensemble  
19 du tarif LG, c'est relativement marginal, ça fait  
20 qu'on peut penser, là, que ça n'a pas d'incidence,  
21 là, majeure. Ça peut même être pensé, là, qu'on  
22 pourrait... ça pourrait même être compensé par de  
23 la consommation à domicile de clients. Ça fait que  
24 c'est sûr, quand on regarde, en plus, dans une  
25 vision globale de la consommation d'électricité,

1 là.

2 Q. [215] O.K. Je m'excuse, pauvre vous, Monsieur

3 Aucoin, je vais vous arrêter souvent...

4 R. Ça ce n'est pas grave, je ne le prends pas

5 personnel.

6 Q. [216] C'est parce que vous me parlez de

7 consommation résidentielle, ça, c'est un autre

8 tarif qui va être affecté. Moi, je vous parlais du

9 tarif LG, alors, si vous pouviez juste me dire si

10 la diminution de la consommation d'électricité de

11 la STM aurait un impact significatif sur le tarif

12 LG?

13 R. La réponse est la même, la réponse est non.

14 Q. [217] C'est non, O.K. Merci. Vous êtes généreux

15 dans vos réponses, là, je vous remercie, mais des

16 fois, ce n'est pas nécessaire.

17 R. Parfait.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Monsieur le président, je demanderais quand même

20 qu'on laisse le témoin répondre.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 O.K.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Les sujets sont complexes, méritent des réponses

25 qui sont à la hauteur des questions. Et dans ce

1 type de d  bat l  , les r  ponses doivent parfois   tre  
2 complexes puis j'aimerais   a que ma consoeur laisse  
3 les t  moins r  pondre ad  quatement.

4 Me H  L  NE SICARD :

5 Je vais tenter de le faire, si on r  pond    la  
6 question. Dans ce cas-ci, je n'avais pas besoin  
7 d'information sur le tarif r  sidentiel de  
8 l'  lectricit  ...

9 LE PR  SIDENT :

10 Bien, Ma  tre Sicard, il est possible que vous ne  
11 soyez pas parfaitement satisfaite de la r  ponse,  
12 mais on peut les entendre toutes quand m  me.

13 Me H  L  NE SICARD :

14 O.K. J'essaie juste d'avancer. Merci.

15 Q. **[218]** P  nurie de main-d'oeuvre. La pr  vision de la  
16 demande du Distributeur tient-elle compte de la  
17 p  nurie de main-d'oeuvre que vivent aujourd'hui  
18 plusieurs entreprises au Qu  bec?

19 R. En effet, le secteur de l'emploi est aussi, est  
20 quelque chose qu'on regarde, l  , quand on   tablit  
21 le sc  nario   conomique. Au moment qu'on a fait  
22 l'  tat d'avancement, on avait d  j   un certain  
23 signal, l  , qu'il pouvait y avoir, l  , des enjeux  
24 au niveau des emplois. C'est quand m  me quelque  
25 chose, l  , qui n'est pas n  cessairement non plus

1 l'élément là, qui vient jouer le plus, là, dans nos  
2 modèles de prévisions, mais c'est quand même un  
3 élément qu'on regarde. Ça fait que oui, pour  
4 répondre à votre question, on a regardé cet  
5 élément-là et ça inclut, là, un certain impact, là,  
6 au niveau de la pénurie d'emploi.

7 Q. **[219]** Est-ce qu'on doit comprendre que pour vous,  
8 là, la pénurie de main-d'oeuvre était plus  
9 importante maintenant qu'avant la pandémie et c'est  
10 dans cette proportion-là que vous en avez tenu  
11 compte?

12 R. Bien, au moment, là, qu'on a fait l'état  
13 d'avancement, on était déjà là dans la pénurie, là.  
14 Ça fait qu'on a quand même pu voir, là, cette  
15 première réalité-là, là, c'était à l'automne  
16 dernier. Puis bien c'est sûr qu'on regarde aussi à  
17 plus long terme, là, on pense quand même que c'est  
18 quelque chose, là, qui pourrait finalement, là,  
19 avoir des impacts, là, quand même temporaires, là,  
20 puis qui ne seraient pas nécessairement, là,  
21 impactés là, sur l'ensemble de l'horizon, mais  
22 c'est des choses, là, qu'on a prises en compte avec  
23 les meilleures informations qu'on disposait au  
24 moment, là, du positionnement du scénario  
25 économique à l'automne dernier.

1 Q. **[220]** O.K. Quand vous me dites « temporaires »,  
2 temporaires, pour vous, c'est une année, deux ans,  
3 quatre ans?

4 R. Bien, pour qu'est-ce qui est, là, de la pénurie  
5 d'emploi, là, je n'ai pas le nombre d'années précis  
6 en tête, mais j'aurais tendance à penser quelques  
7 années.

8 Q. **[221]** Quelques années c'est deux ou trois?

9 R. Prenez comme ça vous tente. Deux, trois, c'est  
10 parfait.

11 Q. **[222]** Oui, mais le Distributeur il a pris quoi lui  
12 dans sa prévision? Quand il a pris en considération  
13 la pénurie d'emploi? La pénurie était maintenant  
14 pire qu'avant la COVID. On s'entend là-dessus je  
15 pense? Monsieur Aucoin?

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Les témoins se consultent.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Ah O.K. Je m'excuse.

20 R. Ça serait deux ans la réponse.

21 Q. **[223]** O.K. Maintenant, d'autres vous ont posé des  
22 questions, mais ça porte sur le télétravail. Est-ce  
23 que le Distributeur a considéré que le télétravail  
24 pouvait être une pratique qui était là pour durer?

25 R. Bien, oui. C'est juste que l'impact de cette

1 phrase-là n'est pas nécessairement... Pour chaque  
2 prévision on peut tirer des conclusions propres en  
3 puissance, en énergie horaire, mais oui. La réponse  
4 à votre question est oui.

5 Q. **[224]** O.K. Et est-ce que vous avez évalué l'impact  
6 du télétravail sur la demande d'électricité? Si  
7 oui, il semblerait que c'est ce que je viens de  
8 comprendre de votre réponse, pour quelle période?  
9 Dans le plan avez-vous étendu l'impact du  
10 télétravail?

11 R. Je pense qu'il va falloir être un peu plus précise.  
12 Est-ce que vous me parlez de la prévision en  
13 puissance, de la prévision en énergie, de la  
14 prévision résidentielle, commerciale? Je pense  
15 qu'il va me falloir un peu plus d'informations pour  
16 bien répondre combien d'années on a...

17 Q. **[225]** Écoutez...

18 R. Parce qu'il y a des éléments, si on prend par  
19 exemple en puissance, que ça n'a pas eu d'effets  
20 sur notre prévision en puissance. Ça fait que ça  
21 serait zéro, puis il y en a d'autres que...

22 Q. **[226]** O.K.

23 R. ...ça pourrait avoir des conséquences à plus long  
24 terme. Ça fait qu'il faut juste...

25 Q. **[227]** O.K.

1 R. ...être un peu plus précis.

2 Q. **[228]** Vous nous avez dit, dans vos témoignages au  
3 cours des dernières journées, que vous faisiez une  
4 analyse de l'impact du télétravail sur le profil de  
5 la consommation de la clientèle. Correct?

6 R. Bien, ce que j'ai mentionné c'était le profil de  
7 recharge à domicile pour les véhicules électriques  
8 si ma mémoire est bonne.

9 Ça fait qu'on avait... On voulait attaquer  
10 ce sujet-là plus particulièrement, à savoir,  
11 l'impact que ça pouvait représenter sur le profil  
12 de recharge.

13 Q. **[229]** Pour les bornes de recharge seulement? Avez-  
14 vous fait une étude sur l'impact du télétravail sur  
15 le profil général de votre clientèle? De  
16 consommation de votre clientèle?

17 R. C'est des choses qui sont en cours ça aussi. On est  
18 aussi en train de traiter un sondage qu'on a fait  
19 auprès de notre clientèle pour voir quel est  
20 l'impact?

21 Parce que l'idée c'est oui, on a fait des  
22 analyses pour comprendre l'impact du profil pour la  
23 consommation en général. Ce n'est pas tant ça  
24 l'enjeu.

25 C'est de savoir qu'est-ce qui va perdurer

1 de ce profil-là, puis c'est à travers un peu le  
2 sondage qu'on voulait avoir des informations  
3 supplémentaires pour savoir un petit peu est-ce  
4 qu'on allait maintenir finalement ces effets-là sur  
5 le profil à plus long terme, puis c'est ces genres  
6 de travaux qui sont en cours de réalisation qu'on  
7 espère avoir pour l'état d'avancement en projet.

8 Q. **[230]** O.K. Mais pour le moment, ce profil-là n'a  
9 pas été pris en compte dans l'état d'avancement qui  
10 est au présent dossier?

11 R. Oui. On a fait quand même des ajustements sur la  
12 consommation résidentielle, la consommation  
13 commerciale pour prendre en compte l'effet de la  
14 COVID, qu'on ait justement plus de monde à la  
15 maison.

16 Ça fait qu'on a quand même lieu à des  
17 effets mettons positifs pour le résidentiel, c'est  
18 plus le secteur résidentiel, sur justement le début  
19 de l'horizon en tenant compte des ventes  
20 additionnelles qu'on avait pu observer pendant  
21 l'effet de la COVID. Ça fait que oui on a  
22 internalisé des effets sur la demande  
23 d'électricité.

24 Q. **[231]** O.K. Ces effets, vous les avez internalisés  
25 pour quelles périodes? Pour quelles années du plan

1 en fait?

2 R. Je dirais les premières... Bien, peut-être encore  
3 là il faut faire attention, là. Est-ce qu'on parle  
4 du résidentiel, du commercial? C'est des choses,  
5 là, qui sont quand même... qui pourraient être  
6 différentes parce que chaque... chaque secteur a  
7 son comportement qu'on a analysé dans le détail.  
8 T'sais, le côté commercial on peut penser que ça a  
9 des effets un peu plus temporaires, l'effet au  
10 niveau du résidentiel peut-être de façon un peu  
11 plus... plus longue, ça fait que c'est... c'est  
12 variable, là, pour chacun des secteurs.

13 Q. **[232]** O.K. Je vous remercie. Donc, il n'y a pas  
14 d'analyses par rapport à cet impact qui sont  
15 complétées à l'heure actuelle?

16 R. Bien comme je vous a dit, on a internalisé les  
17 effets du télétravail et de la COVID et de savoir  
18 quel est l'impact, là, finalement, qu'on fait...  
19 qu'on fait perdurer. Par contre, c'est pas une  
20 analyse en soi, ça a été internalisé dans la  
21 prévision pour chacun des secteurs, là, analysé  
22 individuellement. Puis comme je vous disais, il y a  
23 des analyses en cours pour savoir à quel...

24 Q. **[233]** Pour le prochain.

25 R. Pour... c'est ça, le côté, là, à plus long terme

1 qu'est-ce qui va perdurer de ces effets-là, que  
2 pour l'instant on avait mis quand même, là, peut-  
3 être plus temporaire, là, mais on... on se  
4 questionne, là, à savoir s'il n'y a pas des choses,  
5 là, qui pourraient perdurer.

6 Q. **[234]** Mais pour le moment vous les avez inscrites  
7 comme plus temporaires puis avec les résultats que  
8 vous aurez quand c'est complété le prochain Plan  
9 d'avancement les intégrera. C'est ça?

10 R. Exactement.

11 Q. **[235]** O.K. Merci. Je passe maintenant... toutes mes  
12 prochaines questions porteront sur Hilo. Alors,  
13 Madame la Greffière, dans un premier temps parce  
14 que j'y ferai référence souvent, si vous voulez  
15 aller chercher la pièce B-042, qui est la version  
16 caviardée des réponses aux questions de l'AQCIE, je  
17 pense. Et je demanderais de vous rendre, parce que  
18 la pagination n'est pas... ça va être la page 45 du  
19 PDF. Vous l'avez. Eh, que vous êtes efficace. Alors  
20 sur cette... sur cette page on voit la description  
21 d'abord en haut : Services Hilo inc. Et Hydro-  
22 Québec. Je note et j'ai pris note aussi de la  
23 réponse, vous avez répondu à maître Neuman qu'Hilo  
24 et Hydro-Québec n'avaient pas la même adresse,  
25 alors vous allez peut-être vouloir m'expliquer

1 parce qu'ici je note que l'adresse d'Hilo, siège  
2 social, 75, boulevard René-Lévesque, est la même  
3 que celle d'Hydro-Québec, qui est 75, boulevard  
4 René-Lévesque. Est-ce que c'est toujours correct,  
5 ces adresses et ces informations?

6 Mme KIM ROBITAILLE :

7 R. J'essaie de retrouver (inaudible).

8 Q. **[236]** Je vous entends très mal, Madame Robitaille.  
9 Là, je ne vous entends plus du tout.

10 R. Oui, je le sais. Bon, désolée. Alors pour revenir à  
11 votre question, j'avais répondu à maître Neuman à  
12 la question à savoir si les employés de Hilo  
13 travaillaient dans les mêmes bureaux que ceux  
14 d'Hydro-Québec Distribution, ça c'était non. Et  
15 évidemment ça c'est leur désignation d'adresse à  
16 domicile au terme du Registre des entreprises, là.

17 Q. **[237]** O.K. Alors... et si vous... si vous allez,  
18 Madame la Gref... bien en fait vous connaissez  
19 ça... à la toute fin de ce document, qui serait la  
20 page... là, on était à la page 45, alors ce serait  
21 la page 56, « Avis et communication de documents ».  
22 Ce sont les mêmes adresses qui apparaissent pour...  
23 si vous voulez vous rendre, Madame la Greffière, à  
24 la page 56. On va revenir en haut plus tard. Ah.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 J'étais à la page 56, Maître Sicard. 56, PDF.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Ah, bien alors... ça va être... c'est parce que  
5 notre PDF... Alors, ça va être plus loin. Vous  
6 allez avoir un paragraphe qui dit : « Avis et  
7 communication de documents ». « Avis... », voilà,  
8 nous y sommes.

9 Alors, vous avez la même adresse, 75,  
10 boulevard René-Lévesque, pour les avis que doivent  
11 se donner les co-contractants. Restez-là, Madame  
12 Lebuis, s'il vous plaît. C'est bien ça?

13 R. Hum, écoutez, c'est ce que je vois qui est dans le  
14 contrat, effectivement. Tout ce que je peux vous  
15 dire là-dessus, c'est que d'une part, la  
16 désignation de l'agrégateur devrait être corrigée.  
17 Leurs bureaux ne sont effectivement plus, là, à  
18 cette adresse-là. Ils sont sur la rue McGill, de ma  
19 compréhension.

20 Et par ailleurs, madame Roy-Trudel ne  
21 travaille plus, non plus, pour Hilo. Donc, il y  
22 aura peut-être une petite mise à jour à faire.

23 Q. [238] O.K. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi  
24 l'adresse de madame Roy-Trudel, qui travaillait  
25 pour Hilo, selon vous, était - et c'est un

1           représentant de Hilo - à hydro.qc.ca?

2           R. Oui. C'est en attendant que les adresses... Madame  
3           Roy-Trudel travaillait, là, comme on le disait,  
4           était, avant, un employé du Distributeur, avant  
5           d'être transférée à Hilo. Dorénavant, les employés  
6           de Hilo ont une autre adresse, qui est  
7           @hiloenergie.com. Donc, cette... cette adresse-  
8           là... désignation d'adresse courriel là a été  
9           modifiée depuis, là.

10          Q. **[239]** O.K. Maintenant, vous avez mentionné à  
11          plusieurs reprises dans votre témoignage que Hilo  
12          est une filiale d'Hydro-Québec, un affilié, un  
13          partenaire, et caetera, et que vous collaborez de  
14          façon très étroite. Est-ce qu'Hydro-Québec détient  
15          directement ou indirectement la totalité des  
16          actions comportant droit de vote chez Hilo?

17          R. Je... j'imagine que oui.

18          Q. **[240]** O.K. Maintenant, la question a été abordée,  
19          mais je vais vous la reposer - par maître Neuman -  
20          vous avez répondu que vous ne partagiez pas des  
21          locaux, mais est-ce que Hilo partage avec le...  
22          avec Hydro-Québec, ou avec le Distributeur, des  
23          services ou du personnel.

24                            Et quand je dis « partager du personnel »,  
25          là, je ne veux pas dire que la personne travaille

1           pour les deux, mais que la personne pourrait  
2           travailler pour un à un moment donné, pour l'autre,  
3           et vice-versa. Ou alors, avoir la même  
4           réceptionniste... Pouvez-vous nous éclairer là-  
5           dessus?

6       R. Je pense que oui, là. Comme filiale, ils ont accès  
7           à certains services d'Hydro-Québec, là. Pas du  
8           Distributeur, à ma connaissance, là, mais si on  
9           pense au service, j'imagine, d'informatique ou...  
10          Ils font affaire aussi avec les filiales, j'imagine  
11          qu'ils ont accès à notre centre de services  
12          partagés. Il y a quand même... et nos services  
13          juridiques, également.

14                 Dans le sens qu'il y a quand même beaucoup  
15           de services à Hydro-Québec, là, qui sont regroupés,  
16           puis pour lesquels un certain... en fait, tous...  
17           toutes les unités d'affaires, si on peut le dire  
18           comme de cette façon-là, plus générale, ont accès,  
19           là, mais qui ne sont pas... ils ne sont pas  
20           désignés à un ou l'autre, là.

21       Q. **[241]** O.K. Et ils doivent assumer leur juste part  
22           aux coûts complets des services qu'ils utilisent  
23           des autres... je vais les appeler les « branches »,  
24           là, d'Hydro-Québec?

25       R. Exact. Comme tout le monde qui les utilise, là. La

1 facturation est vraiment prévue, là, dans le code  
2 de conduite du distributeur.

3 Q. **[242]** Dans le code de...?

4 R. De conduite du Distributeur.

5 Q. **[243]** O.K. Mais... Ah! Je ne sais pas qui... Je  
6 vais arrêter mon son une seconde pour voir si c'est  
7 moi... Ah, c'est peut-être moi qui a un bruit qui  
8 vient, on ne sait pas d'où. O.K.

9 Les clients du Distributeur qui décident de  
10 faire avec Hilo doivent acheter des équipements,  
11 n'est-ce pas? C'est ce que j'ai trouvé sur le site  
12 Internet de Hilo.

13 R. En fait, les clients, qu'ils soient du Distributeur  
14 ou pas, là, c'est les clients d'Hilo, là.

15 Q. **[244]** Oui, mais on s'entend que les clients d'Hilo  
16 sont... a priori, ils sont absolument des clients  
17 du Distributeur d'abord.

18 R. Oui, le Distributeur existait avant Hilo.

19 Q. **[245]** Oui. Et que Hilo rend un service au  
20 Distributeur en allant auprès de la clientèle du  
21 Distributeur offrir un service.

22 R. C'est une très bonne logique.

23 Q. **[246]** O.K. Merci. Maintenant le prix de ces  
24 équipements, savez-vous s'il est en partie  
25 subventionné par Hilo?

1 R. Je crois que oui.

2 Q. **[247]** Maintenant le consommateur qui s'engage avec  
3 Hilo doit signer un contrat de trois ans. S'il est  
4 insatisfait, déménage ou pour quelque raison que ce  
5 soit, il décide d'annuler son contrat avant  
6 l'expiration des trois ans, outre le prix des  
7 équipements qu'il a déjà versé, doit-il rembourser  
8 la partie subventionnée des équipements s'il met  
9 fin à son contrat prématurément?

10 R. À cet effet, j'ai pas plus d'information que vous,  
11 que ce qui est disponible sur le site Internet  
12 d'Hilo, là, pour... Je n'ai pas vu le contrat entre  
13 le... entre le client et Hilo. Je pense qu'il y a  
14 une mention à cet effet-là, sur le site Internet de  
15 Hilo, qui décrit la nature de l'engagement, mais je  
16 ne peux pas vous répondre.

17 Q. **[248]** Sur le site Internet, je peux vous éclairer,  
18 là, tout ce qu'on nous donne comme information  
19 c'est que si tu mets fin au contrat avant la fin de  
20 tes trois ans tu pourrais avoir des sommes à payer  
21 ou à rembourser. Mais il n'y a aucune indication  
22 sur la nature, la provenance ou quelles sont ces  
23 sommes. Alors dans l'intérêt de votre clientèle,  
24 allez-vous vérifier le fonctionnement de... de  
25 cette fin prématurée du contrat par votre... votre

1 client avec votre cocontractant Hilo?

2 R. Hilo est quand même maître de sa relation avec ses  
3 clients et puis ce ne sont pas des... des sommes  
4 qui... qui normalement devraient être payées par le  
5 Distributeur, mais écoutez...

6 Q. **[249]** C'est pas... c'est pas ce que j'ai sous-  
7 entendu, là. Je n'ai aucunement sous-entendu que  
8 vous devriez le payer. Je parle de la supervision  
9 que vous allez pouvoir faire de la relation avec  
10 Hilo et ses clients.

11 R. Écoutez, je ne vois pas qu'il y ait eu de  
12 situation, là, qui nous apparaissait problématique,  
13 qui a même été portée à notre attention, qui  
14 pourrait être problématique. Pour l'instant, je ne  
15 vois pas l'intérêt d'intervenir, là, en ce sens-là  
16 spécifiquement.

17 Q. **[250]** O.K. Vous êtes consciente que sur le site  
18 Internet d'Hilo il y a une section qui indique  
19 « Services que donne Hilo » et tout de suite en-  
20 dessous il y a une note qui dit : « Par Hydro-  
21 Québec » et qui donne d'autres informations sur les  
22 avantages, le point cinquante-cinq sou (0,55 ¢) et  
23 la façon dont c'est présenté au consommateur qui va  
24 sur le site, on a vraiment l'impression que ça  
25 vient d'Hydro-Québec.

1 R. C'est le cas, c'est une filiale qui est détenue par  
2 Hydro-Québec.

3 Q. **[251]** O.K.

4 R. Je peux faire un parallèle rapidement, là, si vous  
5 regardez les communications du circuit électrique,  
6 c'est la même chose.

7 Q. **[252]** O.K. Si le consommateur fait une plainte ou  
8 une réclamation contre Hilo, où doit-il s'adresser?  
9 Est-ce qu'il peut faire une... une plainte au  
10 service de plaintes d'Hydro-Québec?

11 R. J'imagine que ce serait plus efficace pour lui de  
12 s'adresser principalement à Hilo, parce que c'est  
13 un client de Hilo et non pas un client... c'est une  
14 relation d'affaires avec Hilo. Maintenant juste...  
15 donc, est-ce qu'il pourrait s'adresser au Service  
16 des plaintes? Le Service des plaintes d'Hydro-  
17 Québec, ils reçoivent encore les plaintes, là, que  
18 ce soit sur les activités réglementées et non  
19 réglementées. Par exemple, le comporte... exemple,  
20 il pourrait recevoir des plaintes sur le  
21 comportement d'un employé. Peu importe, là, t'sais,  
22 c'est assez vaste. Ils vont la recueillir et ils  
23 vont s'assurer de bien aiguiller la personne qui  
24 formule une plainte à Hydro-Québec, de toute  
25 manière.

1 Q. **[253]** O.K.

2 R. Donc, je pense que jamais personne ne serait pris  
3 au dépourvu, là.

4 Q. **[254]** O.K. Le Distributeur a une procédure - le  
5 Transporteur aussi - a une procédure de plainte qui  
6 a été approuvée par la Régie de l'énergie. Correct?

7 R. Oui.

8 Q. **[255]** Oui. Et le processus de cette plainte-là veut  
9 que s'il n'y a pas de règlement, si les gens ne  
10 sont pas satisfaits, les parties se retrouvent  
11 devant le processus de plainte, devant la Régie de  
12 l'énergie. C'est correct?

13 R. Pour les activités soumises aux Tarifs et  
14 conditions.

15 Q. **[256]** O.K. Et, est-ce que je dois comprendre que le  
16 client qui a une plainte ou une réclamation contre  
17 Hilo, lui, et c'est votre intention que ce soit  
18 comme ça, n'a pas de recours de plainte devant la  
19 Régie de l'énergie?

20 R. En effet.

21 Q. **[257]** O.K. Est-ce que vous avez demandé à Hilo de  
22 développer une procédure de plainte... pour les  
23 consommateurs? Parce qu'en ce moment, il représente  
24 surtout des consommateurs résidentiels.

25 R. Je... Ce n'est pas de ma connaissance.

1 Q. **[258]** Pardon?

2 R. Ce n'est pas de ma connaissance, je ne pense pas  
3 qu'on ait développé... qu'on ait demandé à Hilo de  
4 développer une procédure de plainte.

5 Q. **[259]** O.K. Mais même s'il en développait une, elle  
6 n'aurait pas à être approuvée par la Régie, selon  
7 vous?

8 R. Non.

9 Q. **[260]** Comment le consommateur - parce qu'un des  
10 rôles de la Régie, c'est de protéger les  
11 consommateurs - comment le consommateur... par quel  
12 recours peut-il se protéger, s'il a un conflit, une  
13 demande, une plainte, une réclamation contre Hilo?  
14 Quels seront ses recours?

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Monsieur le Président, c'est une question de droit.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Hum...

19 Me ÉRIC FRASER :

20 C'est une question de droit. Vous demandez les  
21 recours, vous demandez la source juridique du  
22 recours. Madame Robitaille vient de vous répondre  
23 très exactement que ce n'était pas une condition de  
24 service, ce n'était pas un tarif, donc il n'y avait  
25 pas de plainte à la Régie.

1                   Pour le reste, écoutez... on ne va pas  
2 sortir le Code civil pour vous demander c'est quoi  
3 les recours en responsabilité en vertu du contrat.

4                   Et je ne pense pas que c'est le temps de  
5 débattre cette question-là, dans le cadre...

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 O.K.

8 Me ÉRIC FRASER :

9                   ... de l'état d'avancement... dans le cadre du plan  
10 d'approvisionnement, qui vise à étudier  
11 principalement l'équilibre offre-demande.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 O.K. Je...

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Et ce n'est pas que je ne m'intéresse pas à ces  
16 questions-là, c'est que je pense qu'elles ne sont  
17 pas pertinentes dans le cadre du débat présent.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Alors, Monsieur le Président, je vais continuer mes  
20 questions, je vais sauter celle-ci pour le moment,  
21 mais je vais faire une demande spéciale à la Régie,  
22 de demander au Distributeur d'adresser cette  
23 question dans son argumentation et nous tenterons  
24 d'y répondre.

25                   Un des rôles de base de la Régie, en vertu

1 de l'article 5, et de d'autres articles, c'est de  
2 voir à la protection des consommateurs. Alors,  
3 j'aimerais savoir comment les consommateurs seront  
4 protégés et quels recours ils pourraient avoir face  
5 à Hilo.

6 Maintenant... O.K. Vous avez, Madame  
7 Robitaille... Je vous amène, Madame la Greffière, à  
8 la pièce B-0051, qui est la DDR de UC. Et ce sera à  
9 la page... aux pages 20 et 21. La réponse à la  
10 question 11.4.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Moi, c'est un fichier Excel, pour la pièce B-0051.  
13 C'est bien ça que vous m'avez dit?

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Oui, c'est la réponse à la première demande de  
16 renseignements de UC.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 On m'indique que c'est la pièce B-0050 que...

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Ah!

21 Me ÉRIC FRASER :

22 ... vous cherchez probablement.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Oui, vous avez raison. J'avais mis B-0050, j'ai  
25 corrigé pour B-0051. Je m'excuse, Madame la

1 Greffière.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Il n'y a pas de problème. Quelle page déjà?

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Aux pages 20 et 21.

6 Q. **[261]** O.K. Alors, 11.4, on vous demandait :

7 Veuillez préciser comment le  
8 Distributeur peut statuer sur le  
9 maintien d'un service de qualité  
10 acceptable.

11 Et vous avez été généreux dans votre réponse. Vous  
12 avez répondu :

13 Considérant qu'elle offre ses services  
14 à la clientèle du Distributeur, Hilo  
15 doit l'informer des plaintes reçues  
16 des clients. Hilo devra expliquer ces  
17 plaintes et présenter les actions  
18 mises en place, si la plainte est  
19 justifiée, afin de maintenir un  
20 service de qualité acceptable.

21 Qui décide et comment si la plainte est justifiée?

22 Mme KIM ROBITAILLE :

23 R. Écoutez, c'est... si... j'imagine comment on l'a  
24 formulé ici, c'est le Distributeur. Mais après  
25 discussion avec Hilo, c'est pas tellement

1 différent, hein, de n'importe quelle plainte qu'on  
2 recevrait et qu'on irait chercher un peu la base  
3 factuelle de cette plainte-là. Voir effectivement  
4 si la plainte est justifiée ou pas.

5           Donc, ma compréhension, c'est que le  
6 service des plaintes recevrait cette plainte-là et  
7 il ferait le même travail qu'il fait habituellement  
8 peu importe...

9 Q. **[262]** Est-ce qu'il communiquerait avec le  
10 consommateur?

11 R. On communique toujours avec le payeur.

12 Q. **[263]** O.K. Maintenant :

13                           [...] afin de maintenir un service de  
14 qualité acceptable.

15 pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par  
16 « acceptable »? Est-ce que c'est énorme? Ce qui est  
17 acceptable peut varier là. Vous visez quoi quand  
18 vous dites « un service de qualité acceptable »?

19 R. Bien, écoutez, je pense qu'on vise ce qui est  
20 généralement reconnu comme étant adéquat, là, de  
21 façon... Pas nécessairement le service... le « nec  
22 plus ultra » ni le plus... le plus pitoyable, là,  
23 quelque chose qui est convenable. C'est une sorte  
24 de...

25 Q. **[264]** Est-ce qu'un service qui ne satisferait pas

1 le consommateur pourrait être de qualité acceptable  
2 si le consommateur n'est pas satisfait?

3 R. Les attentes des consommateurs, ça leur appartient.  
4 Je pense qu'on est capable d'évaluer si, le  
5 service, il est par ailleurs acceptable par...  
6 pour... par lui-même, si on peut dire. Mais ça ne  
7 veut pas dire, par exemple, que ce service-là, pour  
8 un consommateur donné, a les mêmes effets chez un  
9 ce consommateur-là. Donc, évidemment, ce serait,  
10 dans le cadre de l'examen de la plainte, à regarder  
11 pour le consommateur si le service pour lui est  
12 acceptable. Mais je pense qu'on a mis en place et  
13 que Hilo a mis en place, pardon, un service qui est  
14 de très grande qualité.

15 Maintenant, est-ce que... c'est quoi les  
16 attentes du consommateur par rapport à ces  
17 services-là, ça lui appartient, mais ça pourrait  
18 être, par exemple, je vous donne un exemple très  
19 facile, si le signal ne se rendait pas jamais chez  
20 lui puis que les... par exemple, les signaux ne  
21 fonctionnaient pas pour pouvoir interrompre à  
22 distance. J'imagine que dans ces circonstances-là,  
23 lui, il ne trouverait pas ça acceptable. Et c'est  
24 pour ça que chaque plainte est... Je trouve  
25 difficile de faire des généralités, là. Chaque

1           plainte est vraiment analysée pour le consommateur  
2           visé dans la situation.

3           Q. **[265]** O.K. Vous nous dites par... Merci. Vous nous  
4           dites par la suite :

5                               [... ] le Distributeur rappelle que la  
6                               participation des clients à l'offre  
7                               d'Hilo est purement volontaire. Ces  
8                               derniers sont donc tout à fait  
9                               loisibles de renoncer au service s'ils  
10                              jugent que les contraintes avec  
11                              lesquelles ils doivent composer, par  
12                              exemple en matière de confort,  
13                              excèdent ce qu'ils considèrent  
14                              raisonnable.

15           Mais êtes-vous d'accord avec moi que si un client  
16           annule son contrat avant terme, il s'expose à des  
17           pertes à tout le moins vis-à-vis les  
18           investissements qu'il a effectués?

19           R. Non, je ne suis pas vraiment d'accord avec vous  
20           parce que les investissements dont vous parlez  
21           c'est l'achat d'appareils. Ma compréhension est que  
22           le prix payé par... en fait le prix, la valeur  
23           marchande de cet appareil-là, elle est... elle est  
24           compétitive, donc s'il devait y avoir des... il n'y  
25           a pas de pénalités de prévues, là, pour quitter

1 Hilo, outre... de ce que j'en connais, là, du  
2 moins, outre de rembourser la valeur des  
3 équipements, selon ce qui restait comme de durée  
4 d'amortissement, si je peux le dire de cette façon-  
5 là, ça fait que... Mais ils vont demeurer  
6 pertinent, là, les clients vont continuer d'avoir  
7 un thermostat, par exemple, puis ils vont continuer  
8 d'avoir une ampoule, le cas échéant.

9 Q. **[266]** O.K. Mais vous êtes d'accord avec moi que le  
10 prix de ces équipements-là c'est pour qu'ils  
11 puissent être contrôlés à distance par Hilo pour  
12 l'interruption ou la reprise ou le pré-chauffage?

13 R. Où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est que  
14 vous semblez dire que... bien en tout cas, puis  
15 désolée si c'est pas le cas, là...

16 Q. **[267]** Non, non.

17 R. ... qu'il y a une surprime pour ça, mais non, il  
18 n'y a pas de... il n'y a pas de surprime, là, pour  
19 pouvoir... de la valeur de l'équipement, parce  
20 qu'il... il peut être contrôlé par Hilo.

21 Q. **[268]** En fait...

22 R. C'est un appareil de domotique, là, à un prix du  
23 marché, là.

24 Q. **[269]** Est-ce que je dois comprendre de votre  
25 témoignage que ce que vous nous dites c'est que ces

1 appareils-là que le client a acquis peuvent lui  
2 être utiles et qu'il peut, à travers divers gestes,  
3 là, se... par leur usage, là, se les rembourser  
4 sans nécessairement avoir recours à Hilo?

5 R. Oui, un thermostat c'est utile. Et puis comme une  
6 ampoule c'est utile, de même qu'une prise  
7 électrique oui... voilà.

8 Q. **[270]** O.K. Maintenant... et je vous pose cette  
9 question-là à cause de ce que... de ce que j'ai  
10 constaté sur le site Internet. Le Distributeur où  
11 on parle d'Hydro-Québec et pour la majorité, pour  
12 beaucoup de consommateurs, là, Hydro-Québec, vous  
13 serez d'accord avec moi, c'est la facture qu'ils  
14 reçoivent qui porte le nom Hydro-Québec. Exact?  
15 Vous faites « oui » de la tête, là, mais je  
16 voudrais avoir un « oui » verbal pour les notes.

17 R. Oui, oui, excusez-moi.

18 Q. **[271]** O.K. Alors pour le consommateur moyen  
19 résidentiel, Hydro-Québec... Distributeur, ça ne  
20 veut pas dire grand-chose. Ce qui veut dire quelque  
21 chose c'est : Hydro-Québec. Et ils font confiance  
22 et ils font affaire avec Hydro-Québec. On est  
23 d'accord?

24 R. Effectivement.

25 Q. **[272]** O.K. Maintenant, le Distributeur, Hydro-

1 Québec, s'est-il assuré que ses clients qui  
2 deviennent clients d'Hilo sont clairement informés  
3 qu'il n'y a aucun lien de droit, selon ce que vous  
4 nous présentez dans votre preuve, entre Hydro-  
5 Québec Distributeur et le consommateur qui s'abonne  
6 à Hilo?

7 R. Pouvez-vous juste répéter...

8 Q. **[273]** Pour les fins...

9 R. Qui serait informé qu'il n'y a pas de lien de droit  
10 de participer à Hilo?

11 Q. **[274]** Est-ce que vous vous assurez que le  
12 consommateur qui participe au projet Hilo sait noir  
13 sur blanc et comprend de façon claire, nette et  
14 précise que vous n'êtes pas responsable, vous, le  
15 Distributeur, Hydro-Québec, du contrat avec...  
16 entre lui puis Hilo?

17 R. Oui, le consommateur de... qui s'inscrit à... qui  
18 choisit d'adhérer à Hilo, il signe un contrat avec  
19 Hilo, donc c'est assez détaillé, là, sur ses... sur  
20 ses obligations en tant que client de Hilo et c'est  
21 clair dans le contrat qu'il signe un contrat avec  
22 Hilo.

23 Q. **[275]** Mais est-ce que c'est clair dans le contrat  
24 que, vous, vous n'avez rien à voir avec le  
25 participant et ce contrat-là?

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Je pense que madame Robitaille a clairement répondu  
3 à la question. Ici, on ne peut pas ajouter...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Non...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 ... grand-chose.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 ... Maître Fraser, avec respect, ce qu'elle me dit,  
10 c'est que c'est, pour le participant, là, il signe  
11 avec Hilo, puis son contrat est avec Hilo. Mais  
12 moi, je cherche à aller un pas plus loin  
13 d'information.

14 Et je peux vous référer. Vous avez une  
15 clause dans votre contrat. Je vais le retrouver.  
16 O.K. C'est la clause... Madame la Greffière, la  
17 pièce B-0042, c'est la page 50 du PDF et c'est  
18 l'article 10.

19 Vous avez, à cet article 10, délimité  
20 clairement votre responsabilité entre le  
21 Distributeur et Hilo de la façon suivante :

22 Toute autorisation, approbation,  
23 acceptation, exigence, inspection,  
24 vérification ou réception de rapports  
25 du Distributeur en vertu de la

1 présente Convention-cadre a pour seul  
2 objectif d'assurer le respect des  
3 obligations de l'Agrégateur [Hilo]  
4 sous la présente Convention-cadre et  
5 n'engage en rien sa responsabilité de  
6 quelque façon que ce soit, directement  
7 ou indirectement, ni ne peut être  
8 interprété en tout état de cause comme  
9 constituant une évaluation, une  
10 garantie, une certification ou une  
11 caution du Distributeur des  
12 obligations de l'Agrégateur, ni de sa  
13 conformité à tout permis, autorisation  
14 ou toute disposition législative ou  
15 réglementaire applicable.

16 Donc, vous envoyez la balle, carrément, dans le  
17 camp de Hilo, avec cet article, pour la  
18 responsabilité.

19 Mais ça, c'est votre contrat avec Hilo.  
20 Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est : dans le  
21 contrat que signe Hilo avec le participant, est-ce  
22 qu'il y a une clause de ce genre qui indique  
23 clairement qu'Hydro-Québec, le Distributeur, qui  
24 envoie la facture d'électricité, qui fournit  
25 l'électricité, que le consommateur connaît comme

1 Hydro-Québec, n'est aucunement responsable, ne fait  
2 aucune représentation quant aux résultats,  
3 n'endosse aucune des promesses de Hilo et qu'il ne  
4 peut pas être tenu responsable de quoi que ce soit,  
5 par rapport à ce que fait Hilo?

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Vous voulez savoir s'il y a une clause de  
8 dégageant de responsabilité d'Hydro-Québec dans le  
9 contrat entre Hilo et le consommateur.

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Vous pouvez l'appeler comme ça, moi, je l'appelle  
12 une « clause d'information au consommateur », comme  
13 quoi vous n'êtes pas vraiment dans le portrait.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Je vais demander à madame Robitaille, qui va  
16 répéter ce qu'elle a déjà dit, mais bon, reformulé  
17 comme ça.

18 R. Le contrat, il est clairement signé entre le client  
19 et Hilo, plus spécifiquement « Service de maison  
20 intelligente Hilo ». Et le contrat prévoit les  
21 clauses de responsabilité, là, dans le fond, et  
22 exigences et engagements, de Hilo envers son  
23 client, qui sont... qui sont, somme toute, très  
24 correctes, là. Et qui... qui, finalement, je pense  
25 que Hilo a très bien traduit, dans le contrat avec

1 son client, cette clause-là qui était les exigences  
2 du Distributeur par rapport à Hilo.

3 Donc, le Distributeur a un contrat conclu  
4 avec Hilo, Hilo a reflété quelque chose qui était,  
5 de toute façon, qu'on estime tout à fait correct,  
6 dans son contrat qu'il signe avec le client.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Q. **[276]** O.K. Je vous amène maintenant, toujours à  
9 cette même pièce. Madame la Greffière, si vous  
10 pouviez nous amener à la page 47? Alors, je vais  
11 aller à l'article 4. Alors, l'article 4, vous avez  
12 écrit et signé avec Hilo :

13 Les parties reconnaissent que la  
14 présente convention-cadre...

15 En fait, le titre c'est « Approbation par la  
16 Régie ».

17 ...est sujette à révision par la Régie  
18 de l'énergie. Conséquemment le  
19 Distributeur pourra résilier la  
20 présente convention-cadre dans  
21 l'éventualité où la Régie de l'énergie  
22 imposerait au Distributeur des  
23 conditions qui pourraient invalider ou  
24 affecter de façon défavorable l'objet  
25 de la convention-cadre.

1 Bon, l'article porte l'intitulé « Approbation par  
2 la Régie. ». Est-ce que je dois comprendre que vous  
3 entendez faire approuver cette convention-cadre par  
4 la Régie?

5 R. Non.

6 Q. [277] Est-ce que dans le cadre du présent dossier  
7 vous demandez à la Régie d'approuver cette  
8 convention-cadre?

9 R. Non plus.

10 Q. [278] Pouvez-vous m'expliquer à ce moment-là  
11 l'intitulé « Approbation par la Régie » et le fait  
12 que vous reconnaissez dans ce document que la Régie  
13 pourrait réviser cette convention? Monsieur le  
14 Président, quand j'aurai terminé sur cet article 4,  
15 je pourrais m'arrêter.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Très bien.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 À moins que vous vouliez que je continue. Je peux  
20 faire ça aussi. Je vois l'heure quinze heures  
21 trente-quatre (15 h 34). C'est pour ça.

22 R. En fait, ce qu'on estime être de l'approbation par  
23 la Régie c'est les budgets qui seront utilisés pour  
24 Hilo. Évidemment, ces budgets-là sont nécessaires  
25 pour que le Distributeur puisse poursuivre son

1 partenariat avec Hilo.

2           Donc, c'est plus dans ce sens-là que la  
3 clause permettrait de dire si jamais dans le cadre  
4 de l'exercice des compétences de la Régie on en  
5 venait à une finalité qui ferait en sorte qu'on  
6 n'est plus en mesure de poursuivre nos relations  
7 avec Hilo, on aurait la possibilité de mettre fin à  
8 ce contrat-là.

9 Q. **[279]** O.K. Mais si j'ai bien compris de vos  
10 témoignages antérieurs, l'approbation pour les  
11 budgets ça va être vingt vingt-quatre vingt vingt-  
12 cinq (2024-2025), prochain dossier tarifaire. C'est  
13 bien ça?

14 R. Oui. C'est ça.

15 Q. **[280]** Vous ne demandez pas d'approbation dans le  
16 cadre du présent dossier?

17 R. D'approbation des budgets vous dites?

18 Q. **[281]** Oui.

19 R. Non.

20 Q. **[282]** Donc, je dois comprendre que vous avez  
21 l'intention de continuer votre collaboration et ce  
22 contrat avec Hilo jusqu'en vingt vingt-quatre vingt  
23 vingt-cinq (2024-2025) et si à ce moment-là, la  
24 Régie vous refusait les budgets, bien vous  
25 arrêteriez?

1 R. En fait, dans l'intervalle, effectivement. C'est  
2 notre intention de continuer et de s'assurer du  
3 partenariat avec Hilo et si on devait arriver en  
4 vingt vingt-cinq (2025) et on n'aurait plus de  
5 budget du tout, bien évidemment, il faudrait se  
6 poser les questions, à savoir, qu'est-ce qu'on va  
7 faire avec la poursuite des activités de part et  
8 d'autre, mais je ne peux pas présumer de ce qu'on  
9 ferait, mais ça clairement nécessiterait quelques  
10 réflexions.

11 Q. **[283]** Qu'advient-il des consommateurs dans ce  
12 cas-là qui se seront engagés et qui auront fait des  
13 dépenses pour être participants avec Hilo?

14 R. En fait, c'est pour ça que je vous dis que si ça  
15 devait être la conséquence, il y aura une réflexion  
16 à y avoir. L'idée n'est pas de laisser tomber tout  
17 le monde, de mettre fin abruptement à des  
18 programmes.

19 L'idée, si ça devait se produire, on verra  
20 à assurer une transition. On n'est pas là en ce  
21 moment, mais je pense qu'on est une entreprise qui  
22 a comme espoir de se comporter de manière  
23 responsable. Donc, voilà ce qui se produirait.

24 Q. **[284]** O.K. Est-ce que le Distributeur a ou aurait  
25 le « know-how » et les connaissances pour continuer

1 de desservir les participants et continuer d'opérer  
2 le programme à ce moment-là?

3 R. C'est dur à dire. C'est dans plusieurs années. Il  
4 est fort à parier que d'ici là l'offre d'Hilo se  
5 soit considérablement élargie. Il y aurait  
6 nécessairement, à mon avis, beaucoup de questions à  
7 se poser puis beaucoup de... de mesures à mettre en  
8 place, là, pour assurer une transition. Donc, je ne  
9 peux pas répondre à votre question qu'est-ce qui va  
10 arriver dans quatre ans.

11 Q. **[285]** O.K. Je vous remercie. Alors, Monsieur le  
12 Président, à moins que vous ne vouliez que je  
13 continue, ce serait un bon moment pour s'arrêter.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Très bien. Je ne vais pas insister pour que vous  
16 continuiez.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Mais je peux, je peux. C'est un sujet passionnant.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Non. Ça va. Merci beaucoup. Alors, on va continuer  
21 avec vous demain matin. Et il y aura quelques  
22 questions complémentaires, ai-je compris, de FCEI,  
23 avant de poursuivre avec la Régie. Merci beaucoup à  
24 tous.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 À huit heures et demie (8 h 30) demain matin,  
3 Monsieur le Président?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Huit heures trente (8 h 30). Oui, huit heures  
6 trente (8 h 30).

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 O.K. Merci. Bonne partie de hockey à tous.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Ah! Je m'excuse. On me signale que maître Neuman a  
11 levé la main.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Non, je...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Non. C'est une fausse alerte.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Je suis là.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Excusez, excusez-moi, je n'ai pas eu le temps de  
22 remettre ma veste. Non, j'avais... j'avais  
23 simplement levé la main en rapport avec la  
24 suggestion que maître Sicard a faite et que  
25 j'appuie, que la question du droit de plainte ou de

1 l'absence de droit de plainte puisse faire partie  
2 des argumentations. Donc, c'était simplement pour  
3 signaler mon appui à cet aspect-là.

4 LE PRÉSIDENT :

5 D'accord. Alors, c'est bien noté. Donc, merci  
6 beaucoup.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Bonne partie de hockey tout le monde. Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui. Au revoir!

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Merci.

13

14 AJOURNEMENT

15

---

1

2

3

SERMENT D'OFFICE :

4

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

5

certifie sous mon serment d'office, que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

8

moyen du sténomasque d'une retransmission en

9

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

10

11

ET J'AI SIGNE:

12

13

14

---

Sténographe officiel. 200569-7

15

16

17